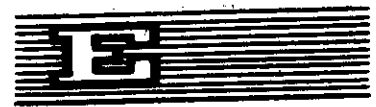


50041



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr.:
GENERALE
E/ECA/CM.10/24
29 mars 1984
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Comité technique préparatoire plénier,
cinquième réunion

Conakry (Guinée), 16-23 avril 1984

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Dix-neuvième session de la Commission
et dixième réunion de la Conférence
des ministres

Conakry (Guinée), 26-30 avril 1984
Point 8 vi (a) de l'ordre du jour

**RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION DE LA CONFERENCE
COMMUNE DES PLANIFICATEURS, STATISTICIENS
ET DEMOGRAPHES AFRICAINS**

(Addis Abeba (Ethiopie), 5-14 mars 1984)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1-8	1
Allocution d'ouverture.....	1	1
Participation.....	2-7	1
Election du bureau.....	8	2
B. ORDRE DU JOUR.....	9	2-5
C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX.....	10-443	4-108
Séance plénière.....	9-133	2-33
Allocution d'ouverture.....	10-23	5-7
Questions découlant de sessions antérieures	24-27	7
Assistance technique et financière dans les domaines de la planification, de la statistique et de la démographie.....	28-36	7-9
(a) La CEA et le développement de l'Afrique 1983-2008: une étude prospective préliminaire.....	37-41	9-11
(b) Etude des conditions économiques et sociales en Afrique.....	42-47	11-13
(c) (i) Le rôle des variables démographiques dans l'élaboration des plans et politiques de développement.....	48-55	13-15
(ii) Rapport de la deuxième Conférence africaine sur la population.....	56-58	15-16
(d) Programme africain concernant la mise en place de dispositifs d'enquêtes sur les ménages : rapport d'activités et quelques questions importantes..	59-70	16-18
(e) (i) Le rôle des services de documentation, d'in- formation et d'informatique en Afrique, le PADIS : ses réalisations passées et ses orientations futures.....	71-74	18-20
(ii) Rapport sur le développement de la banque de données statistiques de la CEA.....	75-87	20-23

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
(f) Organisation et besoins en personnel des services de planification.....	88-99	23-26
(g) Services africains de statistique.....	100-114	26-28
(h) Un aperçu de la formation de spécialistes africains en matière de planification, de statistique et de démographie.....	115-127	29-31
(i) Rapport du groupe de travail sur les indicateurs socio-économique.....	128-133	31-33
COMITE DE LA PLANIFICATION.....	134-187	33-50
Election du bureau.....	134-135	33
La CEA et le développement de l'Afrique, 1983-2008 :		
Etude prospective préliminaire	136-143	33-36
Examen de la mise en œuvre du Plan d'action de Lagos, y compris une analyse critique des plans nationaux de développement en œuvre.....	144-149	36-38
Etude des fuites de devises dans les pays africains.....	150-157	38-41
Etude relative à la coordination des activités de développement des secteurs public et privé dans les pays africains.....	158-168	41-43
Examen des progrès accomplis dans les prévisions à court terme dans la région africaine.....	169-176	43-46
Institut africain de développement économique et de la planification.....	177-183	46-49
Rapport sur les activités de la CEA en matière de planification (1982-1983) et examen du programme de travail (1984-1985), avec projections jusqu'en 1989.....	184-187	49-50
COMITE DE LA STATISTIQUE.....	188-250	51-56
Election du bureau.....	188	
Le programme de formation statistique pour l'Afrique		
Quelques questions importantes et futur plan d'action.....	189-213	51-56
Examen des activités dans le domaine des statistiques économiques.....	214-226	56-60
Rapport sur d'autres activités dans le domaine de la statistique (1982-1983), y compris le développement des statistiques sur l'environnement et l'examen du futur programme de travail (1984-1987), avec projections jusqu'en 1989.....	227-239	61-63
Association africaine de statistique.....	240-250	64-66
COMITE DE LA DEMOGRAPHIE.....	251-305	67-77
Election du bureau.....	251	67
Institutions régionales de la CEA pour la formation en matière de population.....	252-275	67-71

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Rapport sur les activités en matière de population en 1982-1983 et programme de travail pour 1984-1985....	276-301	71-76
Union africaine pour les études de population.....	302-305	76-77
COMITE DE LA DOCUMENTATION ET DE L'INFORMATIQUE.....	306-328	78-81
Election du bureau.....	306	78
Organisation des activités bibliographiques en Afrique.	307-310	78
Organisation et gestion des centres de traitement informatique des données.....	311	79
Transfer des technologies de l'information vers l'Afrique	312-317	79-80
Rapport sur les activités du PADIS 1982/1983 et examen du programme de travail 1984/1987 avec projections jusqu'en 1989.....	318-328	80-81
PLANIFICATION ET STATISTIQUE.....	329-349	82-88
Le rôle des petites et moyennes entreprises autochtones dans la transformation et le développement socio-économiques en Afrique.....	329-339	82-85
Productivité et développement des industries manufacturières en Afrique.....	340-349	85-88
STATISTIQUE ET DEMOGRAPHIE.....	350-372	88-93
Collecte et analyse des données démographiques dans la région africaine.....	350-372	88-93
PLANIFICATION ET DEMOGRAPHIE.....	373-383	93-95
L'évolution des théories et des politiques relatives à la population dans la planification du développement..	373-383	93-95
PLANIFICATION, INFORMATIQUE ET DOCUMENTATION.....	384-397	96-97
Priorités dans le développement des systèmes d'information en Afrique.....	384-397	96-97
STATISTIQUES, INFORMATIQUE ET DOCUMENTATION.....	398-422	98-102
Examen des dispositifs nationaux de traitement électronique des données.....	398-410	98-100
Le rôle des micro-ordinateurs en Afrique.....	411-422	101-102
DEMOGRAPHIE, INFORMATIQUE ET DOCUMENTATION.....	423-433	102-103
Le système d'information en matière de population pour l'Afrique (POPIN-AFRIQUE) rapport d'activités et orientations futures.....	423-433	102-103

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
REPRISE DES SEANCES PLENIERES.....	434-443	104-108
Questions diverses.....	434-440	
Examen du projet d'ordre du jour provisoire pour la quatrième session de la Conférence commune.....	441	105-108
Examen des débats des comités.....	442-443	108
D. PROJET DE RESOLUTIONS		
Prévisions à court terme en Afrique.....		109
Etudes prospectives en Afrique.....		110-111
Instituts de formation démographique.....		112-113
Postes permanents du secrétariat de la CEA dans le domaine de la population.....		114-115
Système panafricain de documentation et d'informatique...		116
ANNEXE : Propositions d'amendements aux status du RIPS et de l'IFORD.....		

A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

1. La troisième session de la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains s'est tenue au siège de la CEA, à Addis-Abeba, du 5 au 14 mars 1984. La session a été ouverte par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique. Un représentant du Secrétaire général par intérim de l'organisation de l'unité africaine (OUA) a également prononcé une allocution.
2. Des représentants des Etats membres suivants de la Commission ont participé à la session : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Congo, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée équatoriale, Jamahiriya arabe Libyenne, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Nigéria, Ouaganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tchad, Tunisie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.
3. Les Etats membres suivants de l'Organisation des Nations Unies y étaient représentés par des observateurs : Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni et Union des Républiques socialistes soviétiques.
4. Etaient également représentés les organisations suivantes : Département de la coopération technique pour le développement, Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU, Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO), Commission économique pour l'Europe (CEE), Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).
5. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) étaient représentés. Etaient également présents des représentants des institutions spécialisées ci-après : Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la santé (OMS) et Banque mondiale. Le Programme alimentaire mondial (PAM) était aussi représenté.
6. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées : Banque Africaine de Développement (BAD), Commonwealth Fund for Technical Cooperation, Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté économique européenne, Institut de développement économique et de la planification (IDEP), Institut de Formation et recherche démographiques (IFORD), Organisation de l'unité africaine (OUA) et Regional Institute for Population Studies.
7. Etaient présents des observateurs du Centre européen de formation des statisticiens économistes de pays en voie de développement (CESD), Paris, du Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est (EASTC) (Dar es-Salaam),

du Centre de Recherche pour le développement international (CRDI) (Canada), de l'Institut africain et mauricien de statistique et d'économie appliquée (IAMSEA), (Kigali), de l'Institut de statistique et d'économie appliquée (ISEA), (Kampala), de l'Institut de statistique, de planification et d'économie appliquée (ISPEA), du Centre de Munich, (Munich), de l'Université d'Ibadan, (Ibadan), de l'Institut international de statistique (Enquête mondiale sur la fécondité) et de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP).

8. M. I.K. Mutuku (Kenya) a été élu Président, M. Djoumessi (Cameroun), premier Vice-Président, M. Abdelaziz Ben Bahri (Tunisie), deuxième Vice-Président et M. Aiyegbovin A. Alabi, Rapporteur, (Nigéria).

B. ORDRE DU JOUR

9. Le 5 mars, la Conférence commune a adopté l'ordre du jour suivant :

Séance plénière

1. Allocution d'ouverture
2. Election du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Questions découlant des réunions antérieures des Nations Unies et de la CEA
5. Assistance technique et financière dans les domaines de la planification, de la statistique et de la démographie
6. Développement de l'Afrique, 1983-2008
 - a) Une étude prospective préliminaire
 - b) Etude des conditions économiques et sociales en Afrique
 - c) i) Le rôle des variables démographiques dans l'élaboration des politiques et plans de développement
ii) Les conclusions de la Conférence sur la population tenue à Arusha
 - d) Programme africain concernant la mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages : rapport d'activités et quelques questions importantes
 - e) Le rôle d'un système de documentation et d'information dans le développement de l'Afrique
 - i) PADIS : ses réalisations antérieures et ses orientations futures
 - ii) Le développement de la base de données statistiques de la CEA

- f) Organisation et besoins en personnel des services de planification
- g) Services statistiques africains
- h) Un aperçu de la formation de spécialistes en matière de planification, de statistique et de démographie
- i) Rapport du groupe de travail sur les indicateurs socio-économiques

Comité de la planification

- 7. Election du bureau
- 8. Examen de la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos, y compris une analyse critique des plans nationaux de développement en cours d'exécution
- 9. Etude des fuites de devises dans les pays africains
- 10. Etude relative à la coordination des activités de développement des secteurs public et privé dans les pays africains
- 11. Examen des progrès accomplis dans les prévisions à court-terme dans la région africaine
- 12. Institut africain de développement économique et de planification
- 13. Rapport sur les activités de la CEA en matière de planification (1982-1983) et examen du programme de travail (1984-1987), avec projections jusqu'en 1989
- 14. Adoption du rapport

Comité de la statistique

- 15. Election du bureau
- 16. Le Programme de formation statistique pour l'Afrique : quelques questions importantes et futur plan d'action
- 17. Examen des travaux relatifs aux statistiques économiques
- 18. Rapport sur d'autres activités dans le domaine de la statistique (1982-1983) y compris le développement des statistiques sur l'environnement et l'examen du futur programme de travail (1984-1987), avec projections jusqu'en 1989
- 19. Association africaine de statisticiens
- 20. Adoption du rapport

Comité de la démographie

- 21. Election du bureau
- 22. Institutions régionales de la CEA pour la formation en matière de population : rapport d'activités

23. Rapport sur les activités dans le domaine de la population au cours de la période 1982-1983 et examen du programme de travail 1984-1987, avec projections jusqu'en 1989
24. Union africaine pour les études de population
25. Adoption du rapport

Comité de l'informatique et de la documentation

26. Election du bureau
27. L'organisation du travail bibliographique en Afrique
28. Organisation et gestion des centres de traitement informatique des données
29. Transfert de technologies de l'information vers l'Afrique
30. Rapport sur les activités du PADIS (1982-1983) et examen du programme de travail (1984-1987), avec projections jusqu'en 1989
31. Quelques études méthodologiques et statistiques importantes
 - a) Le rôle des petites et moyennes entreprises dans le développement des pays africains
 - b) Productivité et développement des industries manufacturières en Afrique

Statistique et démographie (Réunion commune de ces deux comités)

34. L'évolution des théories et des politiques relatives à la population dans la planification du développement

Planification, Informatique et Documentation (réunion commune de ces deux comités)

35. Priorités dans le développement des systèmes d'information en Afrique

Statistique, Informatique et Documentation (réunion commune de ces deux comités)

36. Examen des dispositifs nationaux de traitement des données
37. Le rôle des micro-ordinateurs en Afrique

Démographie, Informatique et Documentation (réunion commune de ces deux comités)

38. Le système d'information en matière de population pour l'Afrique (POPIN-Afrique) - rapport d'activités et orientations futures

Reprise des séances plénières

39. Questions diverses
40. Examen du projet d'ordre du jour provisoire pour la quatrième session de la Conférence commune

41. Examen des débats des comités et résumé des principales conclusions
42. Rapport de la Conférence commune à la Conférence des ministres de la CEA

C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Séance plénière

Allocution d'ouverture (point 1 de l'ordre du jour)

10. Dans son allocution d'ouverture M. Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la CEA qui a souhaité la bienvenue aux participants et fait observer que, en application de la résolution 438(XVII) de la CEA, la Conférence avait été élargie aux documentalistes, aux spécialistes de l'information et aux informaticiens.

11. Le Secrétaire exécutif a appelé l'attention des participants sur certains aspects de la situation économique et sociale actuelle de la région, notamment sur l'accroissement de la crise économique et souligné qu'il était indispensable d'arrêter une nouvelle politique de développement économique comme le préconisaient la Stratégie de Monrovia et le Plan d'action de Lagos. Le Plan d'action de Lagos reposait certes sur le principe de l'autonomie collective mais il existait des domaines essentiels dans lesquels il fallait réaliser de gros investissements pour promouvoir aboutir à la solution des problèmes actuels et engendrer un véritable développement. Les pays africains n'étaient pas en mesure de financer eux-mêmes ne serait-ce que la moitié des investissements nécessaires et il était donc essentiel qu'ils reçoivent un appui extérieur appréciable.

12. Le secrétaire exécutif a ensuite appelé l'attention sur trois domaines d'un intérêt particulier, à savoir la crise alimentaire, l'industrie, et les transports et communications.

13. L'Afrique qui connaissait le taux d'accroissement de la population le plus élevé de la planète, devenait de plus en plus tributaire des importations de denrées alimentaires à cause de la faiblesse de la production par habitant, de la persistance de la sécheresse imputable sans doute à des changements climatiques, d'une amélioration négligeable des techniques culturales, de la productivité et, dans certains pays, des politiques de fixation de prix.

14. S'agissant de l'industrie, ce secteur représentait moins de 10 p. 100 du PIB de la région. La lenteur de sa croissance tenait à l'étroitesse des marchés nationaux qui empêchait les pays de tirer parti des économies d'échelle, aux techniques de production à forte intensité de capital ainsi qu'à une dépendance excessive à l'égard des importations de matières premières et de biens d'équipement.

15. Enfin, le secteur des transports et des communications devait être considérablement amélioré pour servir d'appui à l'agriculture, au commerce et à de nombreuses autres activités et pour permettre aux pays africains de collaborer plus étroitement entre eux.

16. Le Secrétaire exécutif a ensuite fait allusion aux problèmes de gestion qui entravaient non seulement les fonctions d'administration et de direction mais aussi la formation en général et l'adoption de politiques appropriées dans des domaines clés tels que la fiscalité, l'épargne, les politiques de prix, des devises et le commerce extérieur.

17. En ce qui concernait les activités futures de la Conférence commune, le Secrétaire exécutif a rappelé aux représentants que si cette dernière avait été instituée c'était parce que la Conférence des ministres de la CEA avait estimé qu'il fallait adopter une politique de développement plus harmonisée en regroupant les planificateurs, les statisticiens, les démographes et, récemment, les informaticiens.

18. La Conférence des ministres de la CEA avait, à sa neuvième session, conclu que dans la plupart des pays de la région, la planification devait reposer sur une base technique plus solide et, pour ce faire, les services de statistique devaient produire beaucoup plus de données utiles en temps opportun. Les ministres avaient clairement exprimé leur préoccupation dans la résolution 469(XVIII) que la Conférence commune était expressément invitée à examiner.

19. Pour conclure, le Secrétaire exécutif a invité les participants à examiner les activités futures de la Conférence et à étudier toutes les propositions susceptibles d'en améliorer le déroulement.

20. Après avoir souhaité la bienvenue aux représentants à la Conférence, le représentant du Secrétaire général par intérim de l'Organisation de l'unité africaine a évoqué les problèmes que posait la mise en oeuvre du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos pour les Etats membres de l'OUA eux-mêmes.

21. Il a fait remarquer que de 80 à 85 p. 100 des propositions contenues dans le Plan d'action de Lagos appelaient l'adoption de mesures par les Etats membres eux-mêmes, l'OUA, la CEA et d'autres organisations internationales n'étant appelées qu'à en exécuter de 15 à 25 p. 100. Les secrétariats de l'OUA et de la CEA avaient entrepris une série d'activités visant à mettre en oeuvre le Plan d'action et l'Acte final de Lagos, activités consignées dans le rapport d'évaluation du Secrétaire général de l'OUA et du Secrétaire exécutif de la CEA sur la mise en oeuvre du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos, qui avait été présenté à la Conférence des ministres de la CEA en avril 1983 et à la Conférence au sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA en juin 1983.

22. Les efforts faits par la CEA et l'OUA dans ce sens avaient consisté notamment dans la création de la ZEP et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, dans l'établissement de contacts réguliers avec la CEDEAO et dans les efforts consentis pour créer un groupement sous-régional en Afrique du Nord. Le représentant du Secrétaire général par intérim de l'OUA a informé les participants des projets en cours qui visaient à la création d'une communauté économique africaine et d'une Commission africaine de l'énergie.

23. Enfin, le représentant de l'OUA a souligné l'importance du Plan d'action de Lagos pour le développement de l'Afrique et déclaré qu'il constituait la seule option qui s'offrait aux pays africains: il a donc instamment invité les participants à contribuer à faire la publicité du Plan d'action de Lagos.

Questions découlant de sessions antérieures (point 4 de l'ordre du jour)

24. Un fonctionnaire du secrétariat a brièvement rappelé les principales questions que la deuxième session de la Conférence commune ainsi que d'autres réunions pertinentes avaient examinées. S'agissant de la planification, elles comprenaient notamment la mise à jour périodique de l'étude prospective intitulée "La CEA et le développement de l'Afrique, 1983-2008" qui permettait d'évaluer les progrès accomplis et de recenser les problèmes rencontrés dans la région dans ce domaine, les activités analogues menées à l'échelle mondiale par le Comité de la planification du développement et l'identification des pays les moins avancés (PMA). S'agissant des PMA, l'attention des participants a été appelée sur le nouveau Programme substantiel d'action et les mesures consécutives visant à en assurer l'exécution. Les résultats de la sixième session de la CNUCED ont aussi été examinés brièvement.

25. En ce qui concernait les statistiques, on s'était principalement penché sur la mise en place d'une base de données statistiques à l'échelle régionale, la formation des compétences nationales en matière de traitement de données, les progrès accomplis dans le cadre du Programme africain de mise en place de dispositif d'enquête sur les ménages (PADEM), le Programme de formation statistique pour l'Afrique (PFSA) et le nouveau Programme concernant la mise en place de services de comptabilité nationale, ainsi que sur l'institution d'un programme africain sur les statistiques de prix et leur lien avec le Projet de comparaisons internationales relatif aux parités des pouvoirs d'achat.

26. Les questions examinées dans le domaine de la démographie avaient porté notamment sur la mise en place de nouveaux dispositifs au profit des deux centres de formation et de recherche à savoir le RIPS et l'IFORD, sur les liens qui existaient entre la population et la croissance économique, sur les préparatifs de la Conférence mondiale sur la population (1984) et sur le financement de projets de population.

27. Enfin, le représentant du secrétariat a déclaré que les informaticiens avaient été admis en tant que quatrième groupe au sein de la Conférence commune à la demande de la Conférence des ministres de la CEA et il a fait observer qu'il avait été prévu d'examiner l'ensemble des questions susmentionnées au titre des autres points pertinents de l'ordre du jour. Le point 4 de l'ordre du jour n'a donc fait l'objet d'aucun débat.

Assistance technique et financière dans les domaines de la planification, de la statistique et de la démographie (point 5 de l'ordre du jour)

28. Le représentant du Département de la coopération technique pour le développement (DCTD) a présenté le rapport E/ECA/PSD.3/2) intitulé "Coopération technique de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la planification du

développement, des statistiques et de la population en Afrique, 1982-1983". Il a précisé les activités du DCTD qui sont orientées en priorité vers le groupe des pays désavantagés comprenant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits pays insulaires en développement et les pays en développement nouvellement indépendants. Ses activités incluent des activités de coopération technique dans les trois domaines d'intérêt majeur pour la Conférence commune, à savoir la planification du développement, les statistiques et la population.

29. Dans le domaine de la planification du développement, une attention grandissante est accordée au développement rural intégré et à la planification à court terme, ainsi qu'à la formation aussi bien à l'extérieur que sur place. La coopération technique du Département des affaires économiques et sociales internationales (DIESA) travaille en étroite collaboration avec la CEA. Les projets nationaux ont surtout visé des domaines spécialisés tels que les comptes nationaux, les statistiques du commerce, de la population et du logement, l'état civil, les enquêtes sur les ménages, les statistiques industrielles et des prix, ainsi que le traitement informatique des données. Les activités de coopération technique dans le domaine de la population ont été menées conjointement par le DCTD et le DIESA. Le Service des programmes et projets de population du DCTD a apporté un appui technique à 64 projets de population essentiellement financés par le FNUAP dans 38 pays africains dans les domaines de l'analyse de données issues des recensements et du renforcement des capacités des Etats à évaluer et analyser des données démographiques en utilisant des programmes de logiciel. Le représentant a souligné le fait que, malgré les contraintes budgétaires imposées par la manque de fonds, le DCTD a été en mesure d'entreprendre bon nombre de projets en Afrique dans les domaines précités.

30. Avant la discussion générale du rapport, les représentants du Bureau de statistique du Département des affaires économiques et sociales internationales, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Office de statistique des Communautés européennes ont précisé l'assistance technique accordée à l'Afrique par leurs différentes organisations. Dans les discussions qui ont suivi, certains représentants ont corrigé certaines remarques du rapport relatives à leurs pays.

31. Un représentant a fait remarquer que la baisse des ressources financières du FNUAP avait entraîné la suspension brutale de certains projets. Il a demandé si le Département de la coopération technique pour le développement pouvait offrir une solution de remplacement. Le représentant du Département a indiqué que ce dernier ne disposait pas de ressources propres et qu'il faudrait prendre contact avec les bailleurs de fonds. Il faudrait peut-être attendre que les moyens financiers du FNUAP soient renforcés.

32. Un représentant a fait état de l'appui que son pays apportait au projet d'enquête démographique en vue de la mise au point de logiciels démographiques, et insisté sur l'importance du volet formation dans ce projet. Il a demandé quel serait le futur programme du DCTD en matière de statistiques. Il lui a été précisé que le Département n'avait pas de programme à proprement parler mais qu'il répondait aux demandes des Etats, selon leurs priorités.

33. Un des participants a déploré que le rapport du DCTD n'ait pas fourni davantage d'indications sur l'efficacité des programmes de coopération technique. Le représentant du DCTD a indiqué qu'il était très difficile d'établir des critères permettant de juger de cette efficacité dans les domaines étudiés. Des efforts ont été faits dans ce sens dans le cadre du CAC et au sein du PNUD sans aboutir à des résultats vraiment opérationnels. Le représentant de l'OMS a indiqué que son Organisation avait établi certains critères d'évaluation dans le secteur sanitaire.

34. Interrogé sur l'amélioration des systèmes de planification en Afrique, le représentant du DCTD a fait remarquer que des progrès substantiels avaient été accumulés en vue de l'établissement d'un mécanisme de planification intégrée, encore que dans bien des pays certains maillons de ce mécanisme soient encore faibles. La capacité d'absorption de l'information dans les pays varie très sensiblement selon notamment qu'il s'agit ou non de pays appartenant au groupe des moins avancés.

35. Un représentant a signalé qu'une demande de coopération adressée au DCTD et jugée urgente par son gouvernement était restée sans suite. Le représentant du Département a déploré une telle situation et promis d'y remédier à son retour au Siège,

36. Enfin, un représentant a indiqué qu'il prenait bonne note des déclarations faites par les représentants des bailleurs de fonds sur la disponibilité effective de fonds pour la coopération technique en matière statistique et qu'il se proposait de s'assurer prochainement de la disponibilité de ces fonds.

La CEA et le développement de l'Afrique 1983 - 2008 : une étude prospective préliminaire (point 6 a) de l'ordre du jour)

37. Le représentant du secrétariat a présenté deux documents, l'un intitulé : La CEA et le développement de l'Afrique, 1983-2008, étude prospective préliminaire et l'autre Déclaration liminaire et questions à examiner (E/ECA/PSD.3/3). Il a informé les participants que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour de la troisième session de la Conférence conformément à la résolution 470(XVIII) de la Conférence des ministres de la CEA. Il a expliqué les raisons pour lesquelles l'an 2008 avait été choisi comme horizon pour cette étude prospective, deux scénarios avaient été étudiés, et, enfin, un certain nombre seulement de domaines majeurs et de variables avaient fait l'objet d'une analyse. Le représentant du secrétariat a fait une brève description du contenu de l'étude, qui comportait quatre grandes parties : a) les conditions actuelles en Afrique; b) le scénario fondé sur les tendances antérieures; c) le scénario du développement normatif; et d) les principales conclusions de l'étude. Il a souligné que la situation en Afrique n'avait cessé de s'aggraver, et ce, à un rythme accéléré, depuis la publication de l'étude. La situation alimentaire et énergétique s'était détériorée à la suite de la sécheresse qui avait frappé de nombreux pays africains; le déficit du commerce extérieur s'était accentué et les déficiences d'ordre structurel de plusieurs pays africains avaient empiré.

38. Décrivant le scénario fondé sur les tendances antérieures, le représentant a déclaré que ce scénario montrait que si l'on ne modifiait pas délibérément le processus de développement en Afrique, l'on s'acheminait, d'ici à l'an 2008, vers une situation absolument désastreuse. La population rurale connaîtrait des conditions de vie épouvantables et la population urbaine une misère totale. Le nombre élevé de chômeurs serait à l'origine de tensions sociales et l'Afrique près d'un demi-siècle après avoir accédé à l'indépendance, serait encore plus tributaire de sources d'approvisionnement étrangères dans presque tous les principaux domaines de développement. Le continent deviendrait encore davantage un importateur net de produits alimentaires; il importerait plus de 90 p. 100 de ses biens d'équipement et serait tributaire d'autres régions pour des facteurs de production indispensables, tels que les engrais et le ciment, et pour des biens de consommation tels que les médicaments et l'habillement. L'Afrique produirait des biens qu'elle ne consommerait pas et consommerait des biens qu'elle ne produirait pas. Ce paradoxe ne ferait que s'accroître d'ici l'an 2008.

39. S'agissant du scénario de développement normatif, le représentant a indiqué qu'il permettait d'envisager de meilleures perspectives en matière de production alimentaire, d'industrialisation, de développement du commerce et des transports et de solution aux questions financières. Il a fait observer que ce scénario supposait que les organisations régionales actuelles auraient fusionné pour former une communauté économique viable comme l'ont réclamé les signataires de l'Acte final de Lagos. A ce sujet, le représentant a exposé certains des enseignements à tirer du scénario du développement normatif ainsi que les mesures que le continent africain devrait adopter. Il a également appelé l'attention des participants sur l'importance de la coopération régionale et noté que, dans de nombreux domaines, les mesures nécessaires à l'application du scénario normatif exigeaient l'instauration d'une coopération sous-régionale et régionale étroite. Enfin, le représentant a lancé un appel aux participants pour qu'ils présentent des directives et des propositions en vue d'améliorer l'étude en question, étant donné qu'il avait été demandé au secrétariat de la mettre à jour tous les cinq ans. Il leur a, en particulier, demandé de se pencher sur un certain nombre de questions telles que le type de variables devant faire l'objet d'une analyse, le degré de réalisme des scénarios, la collecte de données adéquates et l'utilisation de méthodologies appropriées, et le niveau d'agrégation devant être utilisé.

40. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont remercié le secrétariat d'avoir envisagé l'avenir et reconnu que le document à l'étude servirait de guide aux planificateurs africains. Un certain nombre de questions majeures ont été soulevées. Certains participants ont soutenu que l'étude n'a pas tenu compte de la période 1980-1983 au cours de laquelle le monde entier a connu une récession économique et des incidences de cette récession sur le développement économique de l'Afrique. Les projections n'étaient pas étayées par des analyses profondes des stratégies sectorielles. D'autres participants ont estimé que les projections auraient dû être effectuées à l'échelle sous-régionale et ensuite au niveau mondial. Certains ont estimé qu'il était difficile de faire des projections, étant donné que l'Afrique pourrait ne pas réussir à mobiliser suffisamment de ressources intérieures pour financer les investissements requis par les taux de croissance fixés. L'expérience des dernières années montrait que l'Afrique risquait

de ne pas être en mesure de mobiliser une aide extérieure suffisamment importante pour servir d'appoint aux ressources intérieures. Tout semblait donc indiquer qu'il serait difficile de réaliser les objectifs définis dans le cadre du scénario du développement normatif. Certains représentants ont exprimé des doutes quant à l'existence d'une volonté politique de parvenir à la réalisation des objectifs généraux du scénario du développement normatif. Certains participants ont été d'avis que la période de 25 ans choisie était trop longue, l'économie africaine étant soumise à l'évolution constante de la conjoncture mondiale; ils ont par conséquent proposé que l'étude soit circonscrite à une période de 15 ou 20 ans.

41. Le représentant du secrétariat a rappelé qu'il s'agissait là d'une étude préliminaire et que le scénario du développement normatif visait à modifier la structure de l'économie africaine de façon que les secteurs extérieurs ne soient plus le moteur de la croissance, cette dernière devant résulter de la dynamique interne de l'économie. Il a souligné que le scénario du développement normatif était fondé sur les objectifs du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos. Le temps imparti à l'examen de ce point de l'ordre du jour n'étant pas suffisant, il a été décidé de renvoyer l'étude de cette question au Comité de la planification.

Etude des conditions économiques et sociales en Afrique (point 6 b) de l'ordre du jour)

42. Les participants étaient saisis au titre de ce point de l'ordre du jour de deux documents intitulés : "Etude des conditions économiques et sociales en Afrique, 1982-1983, évolution générale" (E/ECA/PSD.3/4/Add.1) d'une part, et "nouvelle présentation de l'étude des conditions économiques et sociales en Afrique" (E/ECA/PSD.3/4), d'autre part. En guise d'introduction, le représentant du secrétariat a exposé les raisons qui avaient entraîné l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence, de l'Etude des conditions économiques et sociales en Afrique, à savoir que la gestion actuelle de l'économie ne pouvait être dissociée de la planification, et que par conséquent, l'Etude était d'une importance capitale pour les planificateurs puisqu'elle constituait l'instrument de base pour la formulation de politiques à court terme. Par ailleurs, le secrétariat avait besoin du soutien et de l'aide des planificateurs dans les différents pays en vue d'améliorer la qualité de l'Etude et de la mettre à jour. Le représentant du secrétariat a ensuite fait un compte rendu sommaire des principales conclusions de l'Etude en ce qui concerne la situation économique actuelle de la région, en faisant remarquer que la production régionale avait accusé ces deux dernières années une stagnation qui venait après la diminution enregistrée en 1981, la production par tête baissant de 10 p. 100 par rapport à 1980. La situation de la balance des paiements s'était améliorée en 1983 grâce à une réduction considérable du déficit du compte des biens et services, amélioration qui n'en était en fait pas une car elle s'était faite au prix d'une diminution des importations et d'un recul de la croissance. L'application de politiques monétaires et budgétaires plus restrictives avait entraîné une baisse de l'inflation; cependant la baisse des estimations tant en valeur absolue qu'en

qu'en valeur relative constituait un phénomène inquiétant. Cet état de choses était imputable à la récession mondiale qui avait entraîné un fléchissement de la demande des exportations africaines, au coût élevé de l'énergie, à la sécheresse qui sévissait maintenant en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, aux politiques appliquées dans le passé récent dans le domaine de l'agriculture en particulier, aux distorsions observées au niveau de la rémunération des facteurs de production et à la mauvaise gestion du secteur public.

43. Le secrétariat prévoyait pour 1984 une relance modeste de 3,2 p. 100 si les conditions demeuraient défavorables pour un grand nombre de pays. Depuis 20 ans, la Commission publiait l'Etude des conditions économiques et sociales en Afrique, qui jusqu'à une époque récente se composait de trois parties : une analyse régionale, une analyse pays par pays et une étude spéciale. En vue de le rationaliser et de le rendre plus adapté aux besoins des pays, l'Etude avait été élaborée de manière à constituer un document détaillé décrivant les approches régionales et celles des pays ainsi que les perspectives à court terme des principales variables économiques. Le secrétariat avait pour objectif d'établir des relations de travail directes entre les groupes d'étude de chaque pays afin d'aider les Etats membres à améliorer la formulation de leurs politiques générales. Les données qui ont été utilisées pour l'étude provenaient de trois sources :

- les missions effectuées dans les pays, qui ont dû être limitées, faute de ressources suffisantes
- les réponses aux questionnaires envoyés chaque année au ministère du plan des pays
- les renseignements fournis au secrétariat par les pays eux-mêmes ou provenant d'autres sources.

44. Pour conclure, le représentant du secrétariat a lancé un appel aux planificateurs pour qu'ils appuient le secrétariat dans l'exécution de cet important projet.

45. Au cours des débats qui ont suivi, des questions ont été posées sur la nature du questionnaire envoyé aux Etats membres et le taux de réponse. Les participants ont voulu savoir si le modèle de questionnaire était le même pour tous les Etats membres et si le secrétariat avait envoyé des missions pour vérifier l'exactitude des réponses données. L'un d'entre eux a voulu savoir si le secrétariat suivait dans l'étude de la situation économique des pays, la même démarche que le FMI et la Banque mondiale ou si son but était tout simplement de donner des avis aux pays membres. La méthode adoptée par le secrétariat dans l'établissement de ses prévisions économiques pour l'année 1984 a donné lieu à d'autres questions suscitées par la récession actuelle dans le monde et les différents stades de développement des pays. Le représentant de l'IDEP

a fait le point des efforts faits par la CEA, la BAD, et l'IDEP en vue d'élaborer l'Etude des conditions économiques et sociales en Afrique. Un participant a voulu savoir quelle était la position du secrétariat sur la question de la dévaluation monétaire. A cet égard, il était trop tôt pour noter un jugement sur le bien-fondé des mesures de dévaluation prises par certains pays. Il s'agissait pour le secrétariat d'évaluer l'applicabilité de la solution globale proposée par la Banque mondiale et le FMI à la situation des pays africains.

46. En réponse aux questions et aux observations des participants, un fonctionnaire du secrétariat a indiqué que le questionnaire était d'un modèle courant et qu'il était envoyé aux pays depuis plusieurs années. Le taux de réponse était loin d'être satisfaisant, ce qui expliquait que le secrétariat ait demandé une assistance aux planificateurs dans ce domaine. Le délai était certes expiré, mais il fallait renvoyer le questionnaire accompagné d'observations sur ses lacunes et éventuellement les difficultés que les intéressés avaient éprouvées à le remplir. Des missions avaient été effectuées dans les pays même si le nombre de pays visités (25 à 30) avait été limité, faute de ressources. Le représentant a expliqué la méthode utilisée par le secrétariat pour établir les perspectives économiques concernant l'année 1984 : il s'agissait d'une étude de chaque pays fondée sur l'hypothèse générale que les conditions climatiques s'amélioreraient en 1984, que la reprise se préciserait dans les pays membres de l'OCDE et que les Etats membres de la CEA poursuivraient leurs politiques d'ajustement. S'agissant de la dévaluation, le secrétariat n'était pas en faveur d'une telle mesure car il s'agissait là d'une question fort complexe et il a informé les participants que cette question était traitée séparément et en détail dans l'Etude des conditions économiques et sociales, 1982-1983. Cette étude serait publiée dans un avenir proche.

47. Sur la proposition de certains représentants, les participants ont recommandé que dans cette étude soit examiné chaque année le problème du commerce intra-africain et intra-régional, deux éléments qui étaient essentiels dans le processus du développement. Les participants ont également admis que l'étude devait être un outil d'élaboration des politiques en Afrique et contenir des recommandations appropriées aux pays africains sur la façon d'appliquer leur politique économique.

Le rôle des variables démographiques dans l'élaboration des plans et politiques de développement (point 6 c) i) de l'ordre du jour)

48. En présentant ce point de l'ordre du jour, un fonctionnaire du secrétariat a fait l'historique des diverses réunions tenues en Afrique depuis 1962 sur les questions de population et de développement. Il a examiné certaines des relations réciproques entre la population et le développement, le rôle des modèles dans une meilleure compréhension des relations d'interdépendance entre la population et le développement, quelques principes directeurs pour l'élaboration des politiques afin d'atteindre les objectifs de développement socio-économique escomptés et l'utilisation des variables démographiques dans l'élaboration des politiques et plans de développement dans les pays africains.

49. Le fonctionnaire du secrétariat a ensuite fait observer que l'intégration des variables démographiques dans les politiques et plans de développement se faisait lentement dans les pays africains en raison de facteurs tels que la méconnaissance des relations d'interdépendance entre la population et le développement, le fait que certains pays ne reconnaissent pas dans la population une variable ayant de l'importance pour le développement, l'absence ou l'insuffisance des données, le manque de planificateurs compétents pour s'occuper des variables démographiques, l'absence de méthodologies bien conçues pour l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement ainsi que de solides cadres institutionnels dans le processus de planification.

50. Afin d'améliorer l'intégration des variables démographiques dans la planification, le fonctionnaire du secrétariat a avancé un certain nombre de mesures, notamment : i) la poursuite des efforts en vue d'amener, par des journées d'études et séminaires, les planificateurs, les décideurs et la population en général à comprendre et apprécier les relations réciproques entre les mouvements de la population et le processus de développement; ii) la formation des planificateurs à l'utilisation des facteurs démographiques dans la planification du développement socio-économique; iii) l'amélioration du cadre institutionnel pour l'intégration des variables démographiques grâce à la création de services chargés de la population au sein des organismes s'occupant de la planification; iv) la nécessité pour les gouvernements d'améliorer la planification au niveau local et d'encourager la participation des populations locales; v) la nécessité de mettre au point des méthodologies d'intégration des variables démographiques dans la planification et vi) la nécessité d'améliorer les données démographiques et socio-économiques connexes aux fins de la planification.

51. Au cours de la discussion sur ce point de l'ordre du jour, les participants ont signalé que les planificateurs n'utilisaient pas pleinement les données disponibles. Il a été suggéré que ceux qui s'occupaient de la collecte de données devaient être associés dès le départ à l'élaboration des plans et politiques de développement. Concernant le recours limité, dans la planification du développement, aux modèles relatifs à l'interaction de la population et du développement socio-économique, il a été indiqué qu'il faudrait poursuivre la recherche dans ce domaine afin d'accroître l'utilité de ces modèles. En réponse à une demande tendant à ce que le secrétariat élabore des principes directeurs pour l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement, les participants ont été informés que le système des Nations Unies envisageait d'élaborer un manuel sur ce sujet.

52. Les participants à la Conférence commune ont été également informés des activités que l'IDEP menait en coopération avec le secrétariat de la CEA pour faciliter l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement du point de vue de la gestion des ressources humaines. Le besoin s'était fait sentir pour i) des travaux sur la manière d'intégrer l'éducation en matière de population dans la planification compte tenu de la forte dépendance de l'économie des pays africains à l'égard de l'agriculture; et ii) l'utilisation des variables démographiques dans la planification à moyen terme.

53. Les participants ont également estimé que les politiques démographiques, les variables démographiques utilisées dans la planification du développement ainsi qu'une indication des effets du développement sur les variables démographiques auraient dû figurer dans le document. Il a été estimé que les cadres institutionnels mis au point pour l'intégration des variables démographiques dans les politiques et plans de développement étaient inadéquats.

54. En réponse à ces observations, un fonctionnaire du secrétariat a expliqué que l'objet du document n'était pas de couvrir les politiques démographiques étant donné qu'un autre document était soumis à la Conférence commune sur l'évolution des théories et politiques relatives à la population dans la planification du développement. Pour ce qui est de l'inadéquation de certains cadres institutionnels d'intégration des variables démographiques dans la planification du développement, le secrétariat a lancé un appel pour que les Etats membres les améliorent afin de leur permettre d'atteindre l'objectif visé. Concernant les variables démographiques utilisées dans la planification du développement, le fonctionnaire du secrétariat a expliqué qu'un document qui avait été présenté à la deuxième session de la Conférence commune en 1982 contenait des renseignements semblables et que se poursuivait l'élaboration d'une étude sur les expériences en matière d'intégration des variables démographiques dans la planification du développement. Cette étude indiquerait les données spécifiques que les Etats membres devraient rassembler et utiliser dans la planification du développement.

55. Enfin, le secrétariat a lancé un appel en vue de la poursuite de la coopération entre planificateurs, statisticiens et démographes au lendemain de la présente session afin de promouvoir davantage le rôle et l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement.

Rapport de la deuxième Conférence africaine sur la population (point 6 c) ii)
de l'ordre du jour)

56. Un fonctionnaire du secrétariat a présenté le rapport de la deuxième Conférence africaine sur la population (E/ECA/CM.10/14) et mis en relief les principales questions qui avaient particulièrement retenu l'attention des participants, il s'agissait notamment de l'examen des tendances démographiques en Afrique actuelles et futures et de l'évaluation des progrès accomplis jusque là dans la mise en oeuvre du Plan d'action mondial sur la population, adopté en 1974 à Bucarest. Les participants avaient noté que la population de l'ensemble des pays africains indépendants qui était alors de 500 millions d'habitants allait probablement doubler d'ici à l'an 2010 et ils s'étaient déclarés préoccupés quant à la capacité de la région à assurer l'équilibre entre les niveaux de vie déjà atteints et face à la grande disparité qui caractérisait la répartition de la population, et de l'accélération de l'urbanisation. Le fonctionnaire du secrétariat a signalé que la Conférence avait accordé une attention particulière aux relations d'interdépendance entre la population et le développement, examiné des monographies sur des stratégies et projets nationaux de santé familiale, de promotion sociale et de planification de la famille ainsi que sur l'évolution du rôle de la femme dans le processus de développement.

57. Le fonctionnaire du secrétariat a signalé qu'un des principaux résultats de la deuxième Conférence africaine sur la population avait été l'adoption du Programme d'action de Kilimandjaro concernant la population africaine et le développement autonome qui, tout en soulignant l'interdépendance entre la population et le développement ainsi que le devoir de chaque pays d'essayer de résoudre ses problèmes de population, avait formulé des recommandations à l'attention des Etats membres de la CEA, des organisations internationales et des gouvernements et organismes donateurs. Ces recommandations portaient sur des programmes relatifs aux domaines prioritaires suivants : stratégie et politique en matière de population et de développement; fécondité et planification de la famille; morbidité et mortalité; urbanisation et migrations; évolution du rôle de la femme dans le processus du développement; enfance et jeunesse; collecte et analyse des données en matière de population, formation et recherche; information de la population; participation de la collectivité et rôle des organisations privées et non gouvernementales; coopération technique et souplesse accrue pour ce qui est de l'assistance en matière de population.

58. Les participants à la Conférence ont été informés que le Programme d'action avait été présenté à la Commission de la population de l'ONU et au Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et qu'il serait soumis à la deuxième réunion de la Conférence des ministres, en avril 1984, à Conakry, pour adoption officielle. Le Programme d'action constituerait la contribution de l'Afrique à la Conférence internationale sur la population et servirait de référence aux Etats membres dans les préparatifs en vue de leur participation à la Conférence de Mexico prévue en août 1984. Les participants à la Conférence ont noté avec satisfaction l'accent mis dans le programme de Kilimandjaro sur la mise en valeur des ressources humaines et les choix politiques en matière de population, et ils ont pris acte du rapport de la deuxième Conférence africaine sur la population.

Programme africain concernant la mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages : rapport d'activités et quelques questions importantes (point 6 d) de l'ordre du jour)

59. Les documents de base présentés étaient intitulés : "Programme africain concernant la mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages : rapport d'activités et quelques questions importantes" (E/ECA/PSD.3/6) et "Bulletin d'information statistique n°16). S'agissant de ce point de l'ordre du jour, un fonctionnaire du secrétariat s'est référé à six grandes questions, à savoir les missions de formulation de propositions de projet, les missions de consultation technique et d'évaluation, la mise au point de méthodologies, la formation, les applications et l'analyse des données issues des enquêtes sur les ménages, et la coordination de l'assistance bilatérale et multilatérale fournie aux pays. Il a informé les participants qu'un consultant avait été désigné pour établir un document sur les applications et les analyses des données émanant des enquêtes sur les ménages. Ce document avait pour objet d'établir le cadre théorique de l'utilisation des données émanant de différentes sources telles que les recensements, les comptes nationaux et les enquêtes sur les ménages.

60. Abondant dans le même sens que le fonctionnaire du secrétariat, le Directeur du Bureau de statistique de l'ONU a souligné l'importance que revêtaient la nature et l'objet du programme national concernant la mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages, qui était la version mondiale du programme africain. Il a mis en relief les principales caractéristiques de ce programme, à savoir l'orientation par pays, le vaste choix de sujets, la souplesse, l'approche intégrée des activités statistiques, les avantages de la continuité, la rentabilité et l'obtention de données comparables à l'échelle internationale.

61. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs pays ont actualisé les données contenues dans les annexes I et II du document E/ECA/PSD.3/6. Tout en insistant sur quelques-uns des problèmes rencontrés dans l'exécution des programmes nationaux, les participants n'en ont pas moins qualifié le Programme en général de programme important qui méritait de recevoir l'attention prioritaire des gouvernements. En témoignait le paiement au titre des programmes nationaux des coûts locaux du personnel. Il a été signalé que les pays qui n'étaient pas disposés à supporter ces coûts ne devaient pas envisager de s'inscrire au Programme africain concernant la mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages (PADEM).

62. Un participant a demandé si pour s'inscrire à ce programme il était indispensable de présenter au préalable une demande d'aide financière extérieure. Le représentant du secrétariat a expliqué que les principaux critères régissant l'inscription au Programme étaient d'une part l'engagement des gouvernements d'entreprendre des enquêtes globales sur les ménages et leurs membres et, d'autre part, l'élaboration de programmes d'enquête appropriés.

63. Il a également été fait mention des missions de consultation technique et d'évaluation qu'effectuaient des membres du groupe régional du Programme. Ces missions avaient aidé plusieurs pays à mener à bien leurs activités de formation en cours d'emploi. Les groupes de travail constitués et les séminaires organisés par la CEA avaient aidé les personnes chargées d'exécuter les programmes de pays destinés à résoudre certains problèmes.

64. S'agissant du document sur les applications et les analyses des données issues des enquêtes sur les ménages, un participant s'est interrogé sur la nécessité d'un tel document, arguant qu'il existait déjà des ouvrages sur des domaines apparentés. Le fonctionnaire du secrétariat a expliqué que ces ouvrages ne faisaient pas double emploi avec le type de document que le secrétariat avait à l'esprit. Le document que devait établir le consultant serait consacré aux utilisations potentielles des données démographiques, économiques et sociales intégrées sur les ménages et chercherait à recommander l'adoption d'un cadre théorique pour l'analyse globale des données issues de différentes enquêtes.

65. Il a par ailleurs été souligné que le document proposé ne devait pas uniquement mettre l'accent sur les utilisations des données à l'intention des planificateurs mais qu'il devait également traiter d'autres applications telles que la surveillance et l'évaluation quotidiennes des projets de l'Etat. Les besoins de

données aux niveaux local et régional devaient aussi être pris en considération. A cet égard, le fonctionnaire du secrétariat a expliqué que la plupart des programmes d'enquête visaient initialement à exploiter les données au niveau national en raison des problèmes d'exactitude que poseraient les estimations qui seraient faites aux niveaux inférieurs de la désagrégation. Toutefois, quelques pays avaient décidé d'accroître leurs effectifs sur le terrain, ce qui rendait ainsi possible l'obtention d'estimations raisonnables au niveau des districts.

66. Le rôle du dialogue qui devrait s'instaurer entre utilisateurs et producteurs dans ce domaine des applications et analyses des données ne devait jamais être négligé. Ce dialogue ne devrait être ni officialisé ni limité aux pays.

67. En ce qui concerne l'assistance multilatérale et technique, le représentant de la France a donné un bref aperçu de l'assistance que son pays a fournie dans ce domaine à plusieurs pays, notamment le Rwanda et le Bénin. Après avoir dit que son pays avait également fourni une assistance à l'Institut du Sahel, il a souligné que très souvent des accords à caractère non officiel étaient conclus entre les pays donateurs et les services statistiques nationaux mais que ces accords n'étaient pas en général suivis de négociations officielles, vraisemblablement parce que les gouvernements n'accordaient pas à ces projets un rang de priorité élevé.

68. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a de son côté signalé que son Organisation pouvait elle aussi fournir une assistance par le truchement de ses statisticiens en poste dans quelques pays africains.

69. Les participants ont également soulevé la question de la prestation des services d'un conseiller en informatique que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne s'était engagé à fournir. Le secrétariat a expliqué que le long retard mis par le gouvernement de ce pays à fournir de tels services était imputable aux difficultés éprouvées à trouver un candidat remplissant les conditions requises. La question devait être examinée plus en détail pendant la session avec le représentant de ce gouvernement dans l'espoir de trouver une solution au problème.

70. En conclusion, les participants ont souligné l'importance de la rentabilité du Programme concernant la mise en place de dispositifs d'enquête et qu'il incombait aux gouvernements africains d'en assurer l'exécution. Ce n'était qu'une fois acceptée cette responsabilité qu'il serait possible de demander aux donateurs de compléter les ressources nationales.

Le rôle des services de documentation, d'information et d'informatique en Afrique
Le PADIS : ses réalisations passées et ses orientations futures : (point 6 e) i)
de l'ordre du jour)

71. Un fonctionnaire du secrétariat a indiqué que le PADIS avait pour mission principale la création d'une base de données qui favorise le développement économique de la région africaine. Cette responsabilité était rattachée à

L'objectif d'aider les pays membres à établir une base de données orientée vers l'utilisateur et des centres nationaux de documentation qui, en cas de besoin, seraient interconnectés au moyen des télécommunications afin de faciliter les échanges d'information mutuellement avantageux pour tous les intéressés, à la mise en oeuvre des projets aux niveaux national, sous-régional et continental. Des centres sous-régionaux de documentation devront également être créés dans chaque sous-région afin de rapprocher davantage le PADIS de ses utilisateurs.

72. Le Bureau central de coordination du PADIS a mené ses activités grâce à des opérations d'informatique, de documentation informatisée, les services de formation et d'entretien, les secteurs de reprographie et d'impression. Le représentant du secrétariat a souligné que les services effectués par les divers secteurs comprenaient l'entretien des logiciels existants ainsi que la mise au point de nouvelles applications: la collecte et l'analyse, l'indexation et la compilation d'extraits de documents relatifs au développement économique des pays membres; l'organisation de cours de brève durée sur la gestion de la documentation/base de données ainsi que les activités suivies pour l'établissement de microfiches déjà mis en système.

Le PADIS avait établi la première édition du Répertoire d'experts africains qui avait été publié et distribué. Le fonctionnaire de la CEA a, en outre, indiqué que les MULPOC d'Afrique du Centre, d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, et d'Afrique de l'Ouest avaient adopté des résolutions approuvant la création de centres sous-régionaux de documentation de PADIS tandis que celui de l'Afrique du Nord avait, avant de se prononcer définitivement, décidé de la création d'un comité technique.

73. Au cours des discussions qui ont suivi, les représentants ont remercié le secrétariat pour la manière dont le rapport avait été présenté et ont soulevé un certain nombre de questions importantes qui devraient être résolues avant la poursuite de l'exécution du projet et au nombre desquelles figuraient :

1. Le tableau particulièrement attrayant du projet
2. Le fait que le projet soit trop ambitieux
3. Le problème du choix de logiciels
4. Les incidences financières du projet pour les pays membres
5. La nécessité de former un personnel suffisant pour l'exécution du projet
6. Le caractère confidentiel des données collectées, traitées et stockées
7. Les principaux utilisateurs éventuels de ces données
8. Les problèmes techniques découlant de la mise en place du PADIS eu égard au fait que les systèmes africains de télécommunications sont assez peu développés

9. La nécessité de préparer davantage de logiciels afin de diversifier le matériel et éviter ainsi d'être à la merci d'un seul constructeur
 10. Le lien institutionnel entre le PADIS et la CEA et entre le PADIS et la Division de la statistique de la CEA
 11. La nécessité de disposer d'un organisme chargé de contrôler les activités du PADIS au niveau continental
 12. Les sources de financement du projet et l'obligation pour les principaux utilisateurs de payer pour les services rendus
 13. Le moyen d'établir un lien entre les données statistiques et numériques et les données bibliographiques aux fins de planification
 14. La formation des utilisateurs pour les amener à accenter les nouvelles techniques
 15. La nécessité de procéder à une évaluation continue du projet
 16. La nécessité de réduire la dimension du projet eu égard aux ressources dont disposent les Etats africains et à leur niveau de développement.
74. Le représentant du secrétariat a brièvement répondu aux questions posées :
- a) Le PADIS a été créé à la suite d'une série d'études de faisabilité dont les deux dernières ont été effectuées par le (CRDI) et le gouvernement français et les consultants s'étaient rendus dans 25 pays africains
 - b) Il existe une politique d'évaluation permanente et périodique (hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle et annuelle) des activités du PADIS
 - c) Les principaux donateurs sont le PNUD, le CPDI et la Banque africaine de développement (BAD)
 - d) A la demande du comité tripartite de suivi (PNUD-CEA-PADIS) on est en train de préparer une résolution prévoyant la création d'un comité technique de direction et d'un Conseil intergouvernemental chargé d'orienter et de contrôler les activités du PADIS, qui sera soumise aux réunions du comité technique préparatoire plénier et du Conseil. Les participants ont donc décidé de renvoyer cette question, pour examen approfondi, au Comité conjoint de la Statistique, de l'Informatique et de la Documentation.

Rapport sur le développement de la banque de données statistiques de la CEA (point 6 e) ii) de l'ordre du jour)

75. Un fonctionnaire du secrétariat a présenté le document E/ECA/PSD.3/8 qui traite principalement de l'état d'avancement actuel et des prévisions faites sur la base de données statistiques de la CEA.

76. Après avoir brièvement rappelé les objectifs et l'architecture du système envisagé, il a évoqué l'ensemble des activités menées et en cours, visant à sa mise en place.

77. Des contraintes d'ordre matériel et humain ont infléchi la stratégie de mise en place initialement prévue pour donner la priorité à la création du niveau III prévu dans le système en question. L'année 1983 a permis de définir la présentation générale de ce niveau et de ses trois composantes à savoir : le système d'alimentation, le système de gestion et le système de diffusion. Traités sur l'ordinateur de Padis, ces trois systèmes sont à l'heure actuelle implantés avec les logiciels que possède Padis et peuvent être considérés comme opérationnels pour l'utilisation interne. Les opérations en cours portent actuellement sur le chargement de la base. Ce chargement concerne toutes les séries statistiques à partir de 1970 de l'Annuaire statistique pour l'Afrique de la CEA.

78. Les travaux prévus dans l'avenir porteront sur trois principaux domaines à savoir :

i) L'amélioration progressive des procédures déjà mises en place afin de les rendre plus adaptées aux besoins;

ii) L'enrichissement du système par l'installation de modules spécifiques surtout en matière de calcul et d'analyse;

iii) L'établissement de la documentation requise sur le système afin de garantir aux informations une certaine qualité.

Concernant la construction du niveau I, les travaux préparatoires ont été axés sur la détermination du contenu de ce niveau et de son type de stockage. Par conséquent la mise en place du niveau II ne sera envisagée que lorsque la Division de la statistique de la CEA qui est le maître d'oeuvre du projet, disposera des moyens informatiques nécessaires.

79. La mise en place du système envisagé sera profondément déterminée par la résolution de deux problèmes de fond. Le premier problème concerne les ressources à mettre en oeuvre pour atteindre tous les objectifs prévus. Le second problème a trait à l'alimentation et à la documentation de la base par la récupération de la production statistique africaine.

80. Au cours des débats qui ont suivi, on a soulevé des questions sur les sujets suivants : configuration du matériel utilisé, contenu et alimentation de la base, stockage et diffusion de l'information, moyens à mettre en oeuvre, coopération.

81. Concernant les ressources matérielles disponibles au sein de Padis, on a exprimé le doute que le système en place puisse supporter sans risque de surcharge le nombre de terminaux existants. D'autre part, on a fait remarquer que le logiciel disponible n'était pas assez adapté à la création de banque

de données. On a également signalé l'existence du logiciel SPSS qui est très utile pour les analyses de données. Enfin, on s'est interrogé sur la possibilité, pour l'unique statisticien programmeur de la Division de la statistique de la CEA, d'assurer à lui tout seul la mise en place informatique de la base de données statistiques.

82. Pour répondre à ces questions, le fonctionnaire du secrétariat a indiqué que le logiciel de gestion utilisé pour la base de données est essentiellement Image-3000 parce que seul disponible au sein du Padis. MINISIS n'a été indiqué dans le document sous examen que pour mémoire. D'autre part, il a confirmé l'existence du logiciel SPSS à la CEA et indiqué qu'il serait interfacé avec la base de données, à des fins d'analyses. Enfin, il a été d'avis que le personnel informaticien dont disposait la Division de la statistique de la CEA est à l'évidence insuffisant, mais qu'il fallait bien démarrer avec ce dont on disposait.

83. Certains participants ont formulé des observations sur le contenu et l'alimentation de la base. En particulier, on a souligné la nécessité de n'introduire dans la base de données que des informations normalisées afin d'assurer une meilleure cohérence entre les données des différents pays. A ce sujet, le fonctionnaire du secrétariat a fait remarquer que les données qui seraient stockées seront celles élaborées et diffusées par la Division de la statistique de la CEA, qui étaient, en grande partie standardisées. Il a par ailleurs indiqué qu'une documentation serait incorporée dans la banque afin de permettre une meilleure utilisation des données. Concernant l'alimentation de la banque, des précisions ont été demandées sur ce qu'on attendait des pays. D'autre part, on s'est demandé s'il était réaliste de demander aux Etats d'assurer un investissement permettant de constituer le fonds d'information de la banque, compte tenu des ressources limitées dont ils disposaient. A ce propos, il a été suggéré d'organiser une consultation entre la CEA et les Etats membres pour déterminer comment ces derniers pourraient satisfaire aux exigences du projet. Le fonctionnaire du secrétariat a répondu que les procédures d'alimentation de la banque étaient de deux sortes qui consistaient dans :

i) L'utilisation des publications statistiques nationales et internationales avec saisie informatique sur clavier;

ii) L'utilisation de bandes magnétiques.

Il a fait remarquer que la première procédure conduisait à des opérations de saisie trop lourdes, d'où l'appel lancé aux pays pour qu'ils enregistrent leurs informations sur supports magnétiques facilement reproductibles et transmissibles. Il a admis que le choix de cette seconde procédure devait résulter d'une étude à entreprendre, cas par cas, en tenant compte des capacités réelles des pays.

84. En ce qui concerne le stockage et la diffusion des informations de la base, on a demandé comment étaient stockées les données et comment on pouvait modifier le système de stockage d'un pays pour l'adapter à celui prévu pour la base de données. Il a été suggéré, à ce propos, que la CEA apporte une assistance pour

former les responsables à la maîtrise de cette opération. On a également posé la question de savoir si la diffusion des informations de la banque allait être commercialisée et quelle serait la part qui reviendrait aux Etats. Enfin, les problèmes du caractère confidentiel de certaines données a été soulevé.

85. Concernant ces points, le fonctionnaire du secrétariat a d'abord indiqué que le système de stockage retenu pour la base de données s'inspirait de celui adopté par la CNUCED pour sa banque de données économiques chronologiques. Ensuite, il a fait remarquer qu'il n'était pas question pour le moment de commercialiser la diffusion de l'information de la base en direction des pays africains. Cette commercialisation pourrait se faire pour d'autres utilisateurs extérieurs. Le problème de la répartition des recettes entre pays serait ensuite examiné.

86. S'agissant des moyens à mettre en oeuvre, on a demandé si l'analyse de rentabilité du projet avait été effectuée. On a par ailleurs relevé la contradiction entre l'optimisme débordant affiché par le Directeur de Padis et les problèmes de moyens soulevés par la Division de la statistique de la CEA. En réponse, le secrétariat de la CEA a reconnu n'avoir pas fait procéder à une étude de rentabilité, car il s'agissait dans un premier temps de transférer les fichiers manuels et sur supports magnétiques de la Division de la statistique sur l'ordinateur de Padis. L'évaluation pourrait se faire a posteriori, lorsque la base de données serait complètement installée et commencerait à fonctionner.

87. Enfin, les participants à la Conférence commune ont pris note avec satisfaction des propositions de coopération formulées par les représentants de l'ISI et de l'OSCEE et tendant à mettre certains de leurs logiciels à la disposition de la CEA.

Organisation et besoins en personnel des services de planification (point 6 f) de l'ordre du jour)

88. Un fonctionnaire du secrétariat a présenté le document E/ECA/PSD.3/9 intitulé "Organisation et besoins en personnel des services de planification". Il a commencé par souligner la nécessité d'établir des organes et des dispositifs efficaces de planification qui seraient compatibles avec la formulation et l'exécution des plans nationaux de développement. Il a invité les pays membres à mettre un accent particulier sur ce sujet. Il a souligné que la nécessité préalable dans ce domaine était l'identification de manière appropriée du thème principal du développement et la voie qui devait être suivie par le développement, ce qui pourrait être établi grâce à la combinaison de diverses méthodes.

89. Il a ensuite fait un exposé sur les différents systèmes de planification économique ainsi que les caractéristiques essentielles du processus de planification qu'il a définies comme incluant les dimensions, les niveaux et les étapes de planification. Ceux-ci se rapportaient aux spécifications dans les objectifs à long, moyen et court termes, aux spécifications des fonctions et aux étapes dans la préparation et l'exécution du plan ainsi qu'au mécanisme de suivi. Il a également mis l'accent sur les éléments fondamentaux des structures d'organisation des services de planification aux niveaux national, régional, sectoriel et de projet.

90. Le fonctionnaire du secrétariat a démontré qu'une planification à différents niveaux n'était pas possible sans un personnel bien formé et expérimenté, les besoins en personnel variant d'un niveau à un autre. Il a souligné la nécessité pour ces spécialistes de trouver une base de travail commune afin d'assurer la cohésion interne du plan. Une telle base de travail commune peut être définie en donnant une formation commune en matière de planification aux spécialistes et fonctionnaires gouvernementaux grâce à l'organisation de cours de long et de moyenne durée, de programmes de spécialisation à court terme et de séminaires sur des thèmes spéciaux.

91. Plusieurs participants ont félicité le secrétariat de la CEA pour l'excellente qualité et le caractère complet des documents. Ils ont proposé que de tels types de travaux soient étendus afin de couvrir les différentes pratiques de planification existantes dans les pays africains. Un participant a souligné les difficultés d'atteindre des objectifs réalistes, qualitatifs et quantitatifs à long terme et a insisté sur la nécessité de mettre l'accent sur les liens structurels et de coordonner les plans sectoriels au niveau régional.

92. D'autres participants ont souligné le besoin (a) de revoir les anciens plans lors de l'élaboration des principes directeurs des nouveaux plans; (b) d'engager et de maintenir un dialogue entre planificateurs et non planificateurs à tous les niveaux de la formulation et de l'exécution des plans; (c) d'intégrer et d'incorporer les résultats des travaux de recherche entrepris par les universités et les établissements d'enseignement supérieur en vue de faciliter le travail des planificateurs qui étaient trop chargés pour effectuer de telles recherches; (d) d'examiner soigneusement l'utilité de la planification macro-économique et de renforcer la planification sectorielle et par projets au niveau micro-économique; (e) d'encourager le dialogue entre producteurs et utilisateurs de données et de s'attaquer aux problèmes de financement des activités statistiques dans le cadre de la planification globale; (f) d'évaluer convenablement l'effet de l'allocation des fonds aux secteurs lors de l'établissement des plans sectoriels. Les organes chargés de la planification devraient commencer par déterminer les besoins du pays, avant de formuler des objectifs et de définir des stratégies.

93. Certains participants ont mentionné la nécessité d'établir une distinction entre la planification indicative qui concernait le secteur privé et la planification impérative qui était instituée par le secteur public. Chaque pays africain devrait adopter une stratégie de planification appropriée en fonction de son système socio-politique. Toutefois, il était nécessaire de créer au secrétariat de la CEA un courant de pensée fondée sur l'expérience en matière de planification en Afrique, courant qui permettrait de formuler une théorie ou une méthodologie de la planification adaptée au contexte africain. Ce groupe d'experts pourrait aider les pays africains à consolider leurs expériences en planification et à traiter de problèmes bien déterminés tenant à l'incidence qu'ont sur la planification certains facteurs externes tels que : l'imposition de prix à l'exportation, l'aide extérieure liée, le changement de priorité dans les projets, l'imposition des mesures d'ajustement (dévaluation), etc.

94. En ce qui concerne les besoins en main-d'oeuvre des services de planification, plusieurs participants ont indiqué qu'il faudrait renforcer la formation continue au niveau national afin de compléter la formation à l'échelle régionale. Le rôle des universités nationales et d'autres établissements d'enseignement supérieur dans la formation de spécialistes de la planification a été souligné. Les participants ont mis l'accent sur le fait qu'il serait utile de classer les compétences des spécialistes de la planification en recourant à la nomenclature internationale des professions. Ces compétences devraient être orientées vers la solution des problèmes africains grâce à des stages de formation de courte durée. Un autre participant a réitéré le devoir des pays africains d'utiliser au mieux les instituts nationaux et régionaux existants et de promouvoir la recherche axée sur des problèmes spécifiques.

95. Ils devraient utiliser moins les facilités de formation offertes à l'extérieur qui sont coûteuses et ainsi, ils aideraient à affecter un montant substantiel de ressources financières et matérielles pour supporter les instituts nationaux et/ou régionaux de recherche et de formation en Afrique.

96. Le fonctionnaire du secrétariat a remercié les participants pour les commentaires constructifs qu'ils ont formulé notamment en ce qui concerne les recommandations faites en vue de l'amélioration du travail. S'agissant des problèmes relatifs aux objectifs à long terme, l'accent a été mis sur le fait qu'un plan perspectif à long terme pourrait faire ressortir les grandes lignes des actions nécessaires pour atteindre l'objectif. Il a aussi mentionné que le système de suivi serait nécessaire :

- a) pour s'assurer que le plan était mis en exécution
- b) pour prendre en considération les problèmes consécutifs à la mise en oeuvre du plan
- c) pour prendre les mesures nécessaires permettant de résoudre ces problèmes.

97. S'agissant de l'établissement d'une école de pensée, il a indiqué qu'une telle école était déjà établie dans le cadre du Plan d'action de Lagos. En ce qui concerne les objectifs de la planification, il a insisté sur le fait que les trois méthodes indiquées dans le document étaient complémentaires et pourraient être considérées soit séparément soit conjointement. Pour ce qui est de la promotion du dialogue entre les planificateurs et les non-planificateurs et entre les producteurs et les utilisateurs de données, le fonctionnaire du secrétariat a souligné le fait que la planification elle-même était une approche multidisciplinaire qui nécessitait le travail d'équipe de divers spécialistes et techniciens de plusieurs professions et que l'on ne saurait par conséquent insister assez sur la nécessité d'instaurer ce dialogue.

98. En réponse à une autre question, le fonctionnaire du secrétariat a souligné qu'il n'existait aucune dichotomie entre les plans impératif et indicatif. Car les plans indicatifs, qui étaient généralement élaborés pour le secteur privé, pourraient être considérés comme une composante des plans impératifs. Il a souligné que les mesures monétaires et fiscales aussi bien que d'autres stimulants ont été adoptés pour assurer la mise en oeuvre de mesures d'encouragement dans le secteur privé.

99. Enfin, le fonctionnaire du secrétariat a souligné que le document était destiné à susciter des discussions susceptibles d'aider à effectuer une étude pratique sur l'organisation et les besoins en matière de formation des services de planification. L'étude tiendrait compte de toutes les questions soulevées par les participants. Le travail se poursuivrait dans le but d'améliorer le fonctionnement des organismes de planification en Afrique.

Services africains de statistique (point 6 g) de l'ordre du jour)

100. Un fonctionnaire du secrétariat a présenté le document E/ECA/PSD.3/10 intitulé "Services africains de statistiques. Ce document faisait suite à la demande de la Conférence des ministres de la CEA, qui en adontant à sa neuvième réunion, en 1983, la résolution 469(XVIII) sur les services africains de statistique avait décidé de renvoyer la question à la Conférence commune afin que cette dernière étudie de façon plus approfondie le rôle des statistiques en Afrique et les moyens d'appliquer la dite résolution.

101. L'application de cette résolution à l'échelle nationale exigeait que l'on mette l'accent sur l'identification des applications des données afin de définir une base satisfaisante pour l'organisation de la collecte et de l'analyse des données; que l'on dispense aux statisticiens une formation adéquate et que l'on crée des conditions de travail propices; que l'on mette en place des infrastructures de traitement des données et d'autres services d'appui aux opérations statistiques; que l'on élabore un programme de développement statistique dans le cadre des plans nationaux de développement pour préciser les objectifs à atteindre et les moyens de les réaliser et suivre les résultats obtenus en ce domaine; et, enfin, que l'on adote une approche systématique et technique de la planification, ce qui aurait des effets sur la formation des planificateurs.

102. Parallèlement, les services de statistiques devaient neuvrer, en collaboration avec les comités nationaux de statistique responsables de la coordination entre producteurs et utilisateurs de données et de l'élaboration des programmes de développement statistique; veiller à l'obtention de résultats dans les délais voulus grâce à une meilleure gestion des ressources disponibles et à l'établissement de programmes de travail annuels dans le cadre du programme de développement statistique; et, faire en sorte que les statisticiens recourent plus souvent au traitement informatisé des données afin de réduire les délais.

103. Les institutions internationales devraient adopter une approche mieux intégrée en matière d'assistance aux divers pays, ce qui supposerait une amélioration de la coordination des activités interinstitutions, et étendre la portée des recommandations internationales dans le domaine de la statistique à l'analyse des données et à leurs applications.

104. Les participants se sont accordés à reconnaître que, malgré les progrès sensibles accomplis au cours des dernières années, il restait encore à répondre aux besoins en matière de formulation, de planification, d'administration, de suivi et d'évaluation de politiques. En outre, pour ce qui était du développement statistique, il existait de grandes disparités entre les différents pays

africains. C'était là une question fort complexe du fait que le développement de la planification et celui de la statistique étaient sérieusement influencés par des facteurs d'ordre politique et autres.

105. Tout en appuyant la création de comités nationaux de statistique et en notant qu'ils se réandaient en Afrique, les participants ont estimé que les utilisateurs représentés au sein de ces comités éprouveraient des difficultés à faire connaître de façon précise leurs besoins en données, ce qui risquait d'aboutir à une disparité entre les données fournies et les besoins réels. On a fait observer qu'il pouvait être remédié à cette situation en organisant des consultations préparatoires entre les services de statistique, les ministères et les autres utilisateurs. Ces derniers présenteraient une liste préliminaire de leurs besoins; à un stade ultérieur, les observations en retour des utilisateurs permettraient de préciser ces besoins. Les participants ont insisté sur la nécessité de compter parmi les utilisateurs aussi bien le secteur privé que les services gouvernementaux de planification.

106. Pour ce qui est du lien entre les producteurs et les utilisateurs de données, on a suggéré que les pays africains pourraient tirer parti d'un échange de données d'expérience ainsi que de renseignements sur les arrangements mis en place dans d'autres régions. Le secrétariat a informé les participants qu'il procédait périodiquement à des enquêtes sur les organisations s'occupant de la statistique en Afrique et que ces études, qui pouvaient être mises à la disposition de ceux qui feraient la demande, comportaient des renseignements sur les liens avec les instituts de planification et autres services. L'observateur de l'Union soviétique a donné à cet égard, un aperçu des arrangements en vigueur dans son pays.

107. Les débats ont également porté sur les relations entre les services de statistique et les systèmes d'information dans des domaines spécifiques tels que la main-d'oeuvre, le contrôle des disponibilités alimentaires, les transports routiers, les opérations extérieures etc. Ces systèmes étaient encore peu nombreux et il importait de définir le degré de participation souhaité des services de statistique à leur exploitation. De toute manière, l'utilisation de sources de données spécialisées exigerait, dans l'avenir, une coordination étroite qui pourrait éventuellement se faire dans le cadre d'un comité national.

108. Les participants ont estimé qu'il importait de décentraliser les services nationaux de statistique pour pouvoir améliorer la qualité des statistiques africaines. Le degré de décentralisation variait considérablement d'un pays à l'autre et pouvait entraîner non seulement de nouveaux problèmes de coordination mais encore la nécessité de définir des normes relatives à la classification et la qualité des données. On a fait observer, à cet égard, que les classifications internationales n'étaient pas toujours adaptées à la situation africaine et qu'en conséquence, les données pourraient ne pas se prêter à une analyse appropriée.

109. Les débats ont fait ressortir que l'acquisition de matériel nouveau et une plus grande participation des statisticiens au traitement des données avaient déjà permis de réduire les problèmes qui se posaient à ce niveau. La plupart des pays de la région n'avaient toutefois pas encore pris de mesures systématiques à cet égard.

110. On a avancé que les utilisateurs devraient avoir une meilleure connaissance des problèmes responsables du décalage chronologique entre la collecte des données et leur publication; il semblait que les délais accentués par les statisticiens étaient bien trop longs, et il incombait tout particulièrement à ces derniers d'améliorer cette situation.

111. L'amélioration des statistiques africaines a donné lieu à un certain nombre de suggestions, notamment : l'utilisation de comités spécialisés en plus des comités nationaux de statistique; l'organisation de séminaires nationaux pour faciliter la compréhension des statistiques; les rassemblement et l'utilisation plus systématiques des données qui étaient pour le moment sans application; et, chose plus importante, l'intensification de la recherche ayant pour objet précis d'adapter la méthodologie à la situation africaine.

112. L'aide de la CEA au développement statistique avait fait l'objet d'un certain nombre de questions, les participants faisant observer que des services consultatifs étaient fournis dans le contexte de programmes relativement importants mis en oeuvre dans des domaines très précis, parallèlement auxquels des activités étaient entreprises, à savoir l'exécution de nombreux travaux relatifs à la méthodologie; la mise en oeuvre d'un important programme de formation statistique et la fourniture d'une certaine aide aux gouvernements pour les mettre en rapport avec des donateurs disposés à financer certains projets. Tous ces travaux étaient coordonnés à l'intérieur du système des Nations Unies et avec des organismes bilatéraux.

113. D'une façon générale, la Conférence commune a accueilli favorablement la résolution 469(XVIII) de la CEA et toutes les conclusions y relatives découlant des réunions précédentes. Certains participants ont souligné le fait que le développement statistique était avant tout une responsabilité nationale et qu'il constituait une base indispensable à la solution des problèmes socio-économiques, mais qu'on ne pouvait espérer qu'il progresse à un rythme beaucoup plus rapide que celui des autres activités entreprises dans les différents pays.

114. Les participants ont vivement préconisé que l'on incorpore les programmes de développement statistique aux plans nationaux de développement, d'autant qu'ils faciliteraient le contrôle suivi des résultats obtenus dans le domaine de la statistique. D'autres ont également noté que les services nationaux de statistique devraient établir des programmes de travail annuels pour aider les gouvernements à mieux gérer les ressources disponibles ce qui, entre autres, garantirait une publication plus opportune des données. Pour conclure, un participant a donné à entendre que nombre de statistiques présenteraient une plus grande clarté et une plus grande utilité si leur présentation était simplifiée et mieux conçue par rapport à leur publication sous forme d'imprimés d'ordinateurs.

Un aperçu de la formation de spécialistes africains en matière de planification, de statistique et de démographie (point 6 h) de l'ordre du jour)

115. Un fonctionnaire du secrétariat a introduit ce point de l'ordre du jour en présentant le document E/ECA/PSD.3/11. Il a attiré l'attention des participants à la Conférence sur le fait que les problèmes relatifs à la formation des spécialistes en matière de planification, de statistique et de démographie devaient être examinés en détail par les comités spécialisés et qu'il s'agissait, dans le cadre de ce point, d'examiner quelques questions qui présentaient un intérêt commun aux trois disciplines. Le fonctionnaire du secrétariat a donné un aperçu général des facilités existantes en Afrique pour la formation de spécialistes de la planification, de la statistique et de la démographie et a soulevé certains problèmes rencontrés dans le développement de cette formation.

116. Les participants ont reconnu que l'insuffisance du nombre de bourses d'étude disponibles était l'une des principales contraintes dans la mise en oeuvre de programmes de formation de spécialistes de la planification, de la statistique et de la démographie. Certains participants ont suggéré que les organismes donateurs mettent des fonds à la disposition des centres de formation pour financer ces bourses. Le fonctionnaire du secrétariat a fait observer à ce sujet que, suite aux négociations préliminaires entreprises par la CEA auprès des bailleurs de fonds, ces derniers n'étaient pas favorables à un tel système. Ils recommandaient plutôt aux pays africains d'inclure les demandes de bourses dans les programmes pluri-annuels qu'ils établissaient avec chaque pays. Les participants ont toutefois noté que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population allouait depuis plusieurs années une dotation spéciale de bourses d'étude aux centres régionaux africains de formation démographique mais leur attention a été attirée sur le fait qu'une telle assistance spéciale ne pourrait pas être prêté indéfiniment.

117. Certains participants ont fait remarquer que le document à l'étude ne mettait l'accent que sur les centres régionaux et sous-régionaux et qu'il fallait inclure également les centres nationaux. Le fonctionnaire du secrétariat a répondu que l'objectif du document était de donner un aperçu général des centres régionaux ou nationaux qui offraient des services à d'autres pays africains. Il a cependant indiqué que les centres nationaux qui n'offraient pas de services régionaux étaient pris en compte dans le programme d'ensemble de formation de spécialistes de la planification, de la statistique et de la démographie. Les participants ont souhaité que la CEA procède au recensement de tous les centres africains de formation de spécialistes dans les trois disciplines précitées.

118. Quelques participants ont exprimé l'opinion selon laquelle il appartenait aux centres de formation de faire valoir la qualité de l'enseignement dispensé et qu'il ne s'agissait pas d'obtenir une reconnaissance des diplômes par les gouvernements africains. Il a été proposé à ce sujet, dans le document à l'étude, de conclure des arrangements institutionnels pour définir et mettre au point les modalités et la base du renforcement des relations entre les centres de formation de spécialistes et les universités africaines.

119. Les participants ont mis en évidence la nécessité d'intégrer la formation de spécialistes dans les divers domaines en vue de favoriser le dialogue et la compréhension entre eux. Il a été mentionné à ce sujet que les programmes d'enseignement de l'Institut pour le développement économique et la planification comportaient des cours sur les statistiques appliquées et sur la population et le développement. De même, les programmes d'enseignement de la plupart des centres participant au Programme de formation statistique pour l'Afrique (PFSA) incluaient des cours sur la planification, l'étude de projets, la démographie, la sociologie, etc... Certains participants ont suggéré l'organisation, sur une base régulière ou sous forme de séminaires, de rencontres des divers spécialistes pour essayer de combler le fossé de communications qui existaient entre eux.

120. Les participants ont souligné l'importance des besoins en cadres moyens du continent africain. L'une des raisons de cette situation provenait du fait que bon nombre de ces cadres cherchaient à passer au stade supérieur laissant ainsi des postes vacants. Il a été reconnu que la formation du personnel de niveau moyen pourrait être entreprise au niveau national en fonction des ressources disponibles. La CEA a été invitée à soutenir de telles actions au niveau national.

121. Plusieurs participants ont mis l'accent sur l'importance des séminaires de formation, des ateliers, des groupes de travail, etc... et ont suggéré la mise en place de matériels permettant de développer ce type de formation dans les pays.

122. Une proposition a été faite par un participant selon laquelle il faudrait former des spécialistes de planification et de gestion et non seulement de planification. Le fonctionnaire du secrétariat a fait remarquer à ce sujet que, le problème de la gestion revêtait certes une grande importance en Afrique, mais il fallait former tous les spécialistes afin qu'ils puissent contribuer à l'oeuvre commune de développement économique et social.

123. On a demandé pourquoi le document n'a pas traité des problèmes relatifs à la formation de spécialistes en informatique. Le fonctionnaire du secrétariat a répondu que ces spécialistes étaient les nouveaux membres de la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains et qu'il fallait du temps pour étudier plus en détail les problèmes les concernant.

124. La représentante du Cairo Demographic Centre a noté que son centre ne figurait pas dans le document à l'étude bien que le fonctionnaire du secrétariat en ait fait brièvement mention au cours de sa présentation. Elle a donné des informations complémentaires sur les activités de son centres et a promis de remettre au secrétariat une brochure contenant des renseignements plus détaillés.

125. L'un des représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) s'est félicité des progrès accomplis par la région africaine en matière de formation de spécialistes de la planification, de la statistique et de la

démographie. Il a indiqué que son pays y apportait également sa contribution car un millier d'étudiants africains étaient admis chaque année dans les différents instituts et collèges techniques en URSS. Des cours de trois mois sont aussi organisés à l'intention des statisticiens et démographes par certaines universités du pays, notamment les universités de Moscou et de Tachkent.

126. Le représentant de la Commission des communautés européennes (Office de statistique) a tenu à remercier les organismes qui ont aidé la Commission à la réalisation de l'étude conjointe CEE/ACP/CEA sur les besoins en formation statistique de l'Afrique dont il a été fait mention dans le document. Il a précisé que la gestion de l'intervention du Fonds européen de développement dans le cadre de la requête soumise à la Commission par le Conseil des Ministres des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en vue d'un appui à la formation statistique africaine, sera assurée conjointement avec les directeurs des centres participant au PFSA. Il a en outre indiqué que les travaux prévus dans le cadre de l'étude sur les besoins en informatique des centres se poursuivaient.

127. Enfin, le représentant de l'ONUDI a regretté la faiblesse de la part réservée à l'industrie dans les programmes de formation des spécialistes. Il a exprimé l'avis que, sans le développement industriel, il n'était pas possible d'engendrer un développement économique auto-centré et autonome et qu'il fallait former des planificateurs industriels.

Rapport du groupe de travail sur les indicateurs socio-économique (point 6 i) de l'ordre du jour)

128. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants à la Conférence étaient saisis du document E/ECA/PSD.3/12 intitulé : Rapport de la Consultation d'experts sur un système d'indicateurs socio-économiques à l'intention des planificateurs africains.

129. Présentant ce rapport, un fonctionnaire du secrétariat a rappelé la recommandation adoptée par la Conférence à sa deuxième session par laquelle il était demandé au secrétariat de convoquer un groupe d'experts chargé d'élaborer un système d'indicateurs socio-économiques à l'intention des planificateurs africains. Cette recommandation se fondait sur le document ST/ECA/PSD.2/9 intitulé : Conception et applicabilité des indicateurs socio-économiques dans le contexte africain, établi à la demande faite par la Conférence à sa première session. La Consultation d'experts avait été saisie, à titre principal, d'un document préparé par l'Institut national de la planification du Caire sur l'élaboration d'un système intégré d'indicateurs socio-économiques pour la planification. Les propositions présentées dans ce document ne constituaient pas en soi un système d'indicateurs associant des indicateurs sociaux et des indicateurs économiques sur la base des objectifs communs définis par les Etats africains dans le Plan d'action de Lagos et dans d'autres résolutions ou déclarations. Ces propositions s'adressaient au niveau le plus élevé de la planification, étant entendu que des sous-groupes d'indicateurs pour des secteurs bien déterminés ou pour des niveaux

moins élevés pouvaient venir s'y adjoindre. La Consultation d'experts avait examiné ces propositions en détail avant de les adonter avec certaines modifications et avait recommandé qu'elles servent de base à la publication d'indicateurs socio-économiques à l'échelle nationale. La Consultation avait également mis à profit l'expérience du Sénégal sur l'utilisation d'indicateurs socio-économiques pour l'élaboration de plans et le choix de projets.

130. Formulant des observations sur les recommandations de la Consultation d'experts, le fonctionnaire du secrétariat a souligné le fait que la série d'indicateurs présentés dans ce rapport n'avait pas force obligatoire mais devait plutôt servir de référence pour les programmes nationaux. Il importait que les Etats africains établissent et publient au plus tôt leur série d'indicateurs. Le fonctionnaire les a assurés du soutien du secrétariat pour faire face aux problèmes qu'ils pourraient rencontrer à ce sujet. Il a également souligné l'importance des efforts de coordination entre les organisations internationales.

131. Au cours des débats, les participants ont exprimé des doutes quant aux objectifs de ces indicateurs socio-économiques dans le contexte africain. Ils ont fait observer que certains indicateurs de la liste qui avait été proposée, faisaient double emploi, par exemple, les sous-catégories "sécurité alimentaire" et "santé, alimentation et nutrition". En outre, l'autosuffisance étant liée à l'ensemble du processus de développement, il n'était pas nécessaire d'en faire une sous-catégorie distincte. Certains participants auraient aimé que cette série d'indicateurs soit intégrée à d'autres indicateurs socio-économiques recommandés par les organisations internationales qui s'étaient penchées sur la question. En outre il serait souhaitable de tenir compte des travaux effectués au niveau sous-régional notamment dans le Sahel. A la question de savoir quelle pouvait être la portée des indicateurs à court terme, il a été répondu qu'il était signalé, au paragraphe 68 du rapport, que ces indicateurs seraient utiles pour la planification et la prise de décisions. Un autre participant a déclaré que le faible niveau des statistiques en Afrique rendrait difficile l'exécution de ce projet, et ce d'autant plus que le projet exigeait que l'on recueille des données nouvelles. Certains participants ont relevé l'absence d'indicateurs qualitatifs et la nécessité d'inclure des indicateurs de stabilité politique, l'absence de valeurs communes étant l'un des principaux problèmes des pays africains.

132. Certains participants ont estimé qu'il fallait que les indicateurs socio-économiques soient simples et tiennent dûment compte de l'état des données et du niveau des compétences en Afrique. Il n'était donc pas possible d'établir la pertinence de la distinction entre planification et indicateurs sociaux. En outre, il importait de disposer d'indicateurs sectoriels plutôt que d'indicateurs régionaux ou nationaux. Des participants ont jugé que ni les indicateurs qualitatifs ni les indicateurs quantitatifs n'avaient été suffisamment traités dans le rapport, la plupart des indicateurs proposés se ramenant à l'expression de simples proportions.

133. Pour répondre à ces observations, le fonctionnaire du secrétariat a admis que la série d'indicateurs proposée n'était pas parfaite mais qu'il s'était agi d'élaborer une liste détaillée d'indicateurs que chaque pays pourrait adapter aux ressources et données dont il disposait. Il a souligné que l'application des indicateurs sociaux était un objectif à long terme et que l'amélioration de la collecte et du traitement des données et le calcul des indicateurs sociaux pouvaient être menés de front. Le système d'indicateurs proposé n'était pas définitif et ne serait pas imposé aux pays africains. Il avait été conçu pour la planification nationale mais pourrait ultérieurement faire l'objet d'une désagrégation afin de tenir compte du développement à l'échelle régionale et locale. En ce qui concerne la composition du groupe d'experts, il a informé les participants à la Conférence que le nombre des experts dépendait des ressources disponibles et qu'il faudrait, à l'avenir, faire participer des Organisations régionales et sous-régionales.

COMITE DE LA PLANIFICATION

Election du bureau et ordre du jour (point 7 de l'ordre du jour)

134. Les participants ont élu le bureau suivant :

Président : M. Lutaya-Kamya (Ouganda)

Premier vice-Président : M. A. Alltchimi (Tchad)

Second vice-Président : M. Ali A. Farag (Egypte)

Rapporteur : M. Alieu M.M. N'Gum (Gambie)

135. Le Comité de la planification a décidé d'examiner les points 7 à 13 de l'ordre du jour tel qu'il avait été adopté par la troisième session de la Conférence commune en séance plénière, ainsi que le point 6 a) déjà examiné en séance plénière.

C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

La CEA et le développement de l'Afrique, 1983-2008 : Etude prospective préliminaire (point 6 a) de l'ordre du jour, examen entamé en séance plénière)

136. Un fonctionnaire du secrétariat a rappelé les remarques liminaires qu'il avait faites en présentant en séance plénière, le document intitulé "La CEA et le développement de l'Afrique, 1983-2008 : Etude prospective préliminaire" ainsi que la note y relative intitulée "Déclaration liminaire et questions à examiner (E/ECA/PSD.3/3) et appelé l'attention des membres du Comité sur les questions particulières soulevées dans la note relative aux questions à examiner, notamment a) les variables qui y étaient étudiées ou qui étaient censées l'être, en particulier les variables sociales et financières et celles liées au comportement

b) les outils qui devaient servir à cette étude, en particulier en raison des difficultés de rassemblement des données que connaissent les pays africains, ainsi que c) la viabilité des scénarios et stratégies à adopter.

137. De nombreux participants ont félicité le secrétariat d'avoir fait preuve d'esprit d'initiative et de courage en effectuant l'étude en question. Certains participants ont douté qu'il soit possible de réaliser certains taux de croissance macro-économique élevés en faisant remarquer que certains objectifs supposaient d'importants investissements et tout un ensemble de conditions financières que l'on ne pourrait peut-être pas réaliser. D'autres participants ont proposé que l'étude devrait adopter des approches à la fois sectorielle et sous-régionales. Les recommandations expresses formulées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique et de la Décennie du développement industriel de l'Afrique auraient dû être évoquées dans l'étude. D'autres participants ont fait valoir que l'étude reposait sur le Plan d'action de Lagos et que, par conséquent, le scénario normatif défini devait être conforme à l'approche globale du Plan d'Action, le scénario devait donc être considéré sous cet angle.

138. S'agissant de la méthodologie utilisée dans l'étude, certains participants ont formulé des observations sur a) les scénarios qui devraient être étudiés, b) le niveau de décomposition à adopter, c) les modèles à utiliser dans l'étude et les projections ainsi que d) les variables à envisager. En ce qui concerne les scénarios effectivement envisagés, certains participants ont estimé qu'il serait utile d'étudier plusieurs scénarios, notamment de procéder à des études de sensibilité de certaines contraintes bien déterminées telle que la balance des paiements et les besoins en capitaux. En ce qui concerne le niveau de décomposition à retenir, de nombreux participants ont souligné la nécessité d'envisager des ensembles constitués de sous-régions ou de groupes de pays et de tenir compte des facteurs issus de différents pays. A cet égard, de nombreux représentants ont insisté sur la nécessité, pour les différents pays, d'établir des projections de leur économie, puisqu'il s'agissait là de la seule façon qui permette de dresser un tableau utile et réaliste de chaque sous-région. Certains participants ont fait valoir que la période couverte par l'étude pourrait être réduite, les projections sur l'économie de nombreux pays ne portant que sur une période allant de 10 à 20 ans.

139. Certains participants ont également demandé des éclaircissements sur les modèles utilisés dans l'étude de façon à connaître la base sur laquelle reposaient tous les résultats quantifiés. Il a par ailleurs été suggéré qu'il serait utile de dresser un tableau d'ensemble des résultats obtenus, ce qui permettrait de vérifier facilement la cohérence des différents résultats. En outre, certains participants ont jugé que l'on gagnerait à publier les résultats correspondant à certaines périodes entre 1983 et 2008. S'agissant des domaines étudiés et des variables envisagées, certains représentants ont fait observer que le secteur du commerce extérieur était, d'une manière générale, négligé ou ignoré dans l'étude. On a également déploré que l'on n'ait pas traité de façon précise des besoins en capitaux. Enfin, il a été également dit qu'une étude à long terme aussi importante devrait également envisager les questions relatives à la science et à la technique. D'autres participants ont évoqué la nécessité d'assurer une large diffusion de l'étude.

140. De nombreux participants ont formulé des recommandations précises concernant la mise à jour quinquennale de l'étude tel que l'avait demandé la Conférence des ministres de la CEA. Les participants qui ont reconnu l'importance particulière des projections au niveau national ont proposé que la CEA cherche à présenter l'étude en question à la prochaine Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA afin de permettre à ces derniers de prendre connaissance de l'étude et, par conséquent, de demander à leurs services de planification respectifs d'entreprendre immédiatement l'établissement de projections sur l'économie de leur pays. En outre, vu l'importance que les participants ont attaché à l'établissement des projections à l'intérieur d'ensembles constitués de sous-régions ou de groupes de pays, certains participants ont proposé d'associer les MILPOC à cette tâche, en particulier au niveau du suivi dans les pays et à la collecte de données. Il a en outre été proposé l'instauration d'un dialogue entre la CEA et les différents pays afin de permettre l'évaluation conjointe des mesures nécessaires aux différents niveaux en vue d'atteindre les objectifs prévus dans le scénario normatif défini dans l'étude. Il a par ailleurs été proposé d'organiser dans les pays, des séminaires regroupant les établissements de recherche, les universités et les organisations non gouvernementales en coopération étroite avec la CEA en vue d'examiner l'étude et le scénario normatif qui y était proposé. Il a également été recommandé que la CEA établisse le calendrier des différentes évaluations auxquelles il devrait être procédé pour la mise à jour de l'étude. Il a par exemple été proposé que la CEA procède à des évaluations annuelles au cours de la période retenue pour la mise à jour de l'étude. On pourrait ainsi étudier chaque année des domaines ou des secteurs bien déterminés de façon à permettre l'étude approfondie ou l'établissement de projections sur l'ensemble des domaines essentiels au moment de procéder à la mise à jour globale de l'étude.

141. Répondant aux questions soulevées, un fonctionnaire du secrétariat a remercié les participants des observations pertinentes et des propositions très utiles qu'ils avaient formulées tout en soulignant que les questions ayant trait à la viabilité des solutions proposées et du scénario retenu étaient liées au point de vue selon lequel l'étude avait été envisagée. A cet égard, il a fait remarquer que le scénario normatif devrait être considéré comme un scénario s'efforçant de décrire la physionomie future du continent, dans le cas où l'on parviendrait à mettre en oeuvre le Plan d'action de Lagos et qu'en tant que tel, il ne visait pas à reproduire les mesures et solutions proposées dans le Plan d'action mais plutôt à donner une idée des ordres de grandeur qu'impliquaient les différents domaines critiques.

142. Le fonctionnaire du secrétariat a salué la proposition tendant à étudier davantage de scénarios tout en insistant sur l'importance de la coopération des pays sur les prospectives puisque seule une telle coopération permettrait de dégager les hypothèses nécessaires à l'étude de la sensibilité des variables. En ce qui concerne la proposition tendant à envisager des ensembles de sous-régions pour l'étude, le fonctionnaire a fait observer que le secrétariat souscrivait à cette idée. Il a fait observer que la CEA avait entamé en coopération avec le Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), l'établissement

d'une étude prospective sous-régionale en faveur des huit Etats membres du CILSS. Il a cependant souligné l'importance capitale qu'il y avait, pour les différents pays, d'établir leurs propres projections et il a rappelé à cet égard la résolution 470(XVIII) adoptée par la Conférence des ministres de la CEA. Il a fait observer que **puisque** les projections en question comportaient des incidences fondamentales d'ordre politique pour chaque pays, pour ce qui était de l'administration du développement et des domaines à privilégier, elles constituaient la seule base sur laquelle la CEA pourrait faire reposer des hypothèses solides et réalistes pour l'établissement des projections sous-régionales.

143. En ce qui concerne les questions liées aux modèles utilisés pour les différents objectifs quantitatifs, le fonctionnaire du secrétariat a fait observer que, comme indiqué dans l'étude, on avait combiné des méthodes d'approche économétriques et des relations techniques simples. Il a expliqué que l'on avait retenu une approche à deux étapes dans le cadre de laquelle on avait d'abord dressé un tableau global pour ensuite définir les domaines critiques à partir de la structure sectorielle des résultats macro-économiques. La méthode utilisée pour établir les projections à partir des élasticités du revenu, des niveaux de consommation par habitant ou d'autres méthodes ressortait clairement de l'étude. S'agissant des variables étudiées, le fonctionnaire du secrétariat a expliqué que les échanges n'avaient pas été négligés puisque l'étude accordait l'attention voulue aux projections des principales exportations des pays africains. En ce qui concerne les finances, il a fait remarquer qu'il était très difficile d'établir des projections des flux financiers sur une période de 25 ans. Toutefois, les aspects institutionnels des questions financières internationales avaient été envisagés dans l'étude, notamment les transformations et les restructurations nécessaires des institutions financières internationales actuelles. Le représentant de la CEA a par ailleurs salué la proposition selon laquelle la science et la technique devraient être envisagées dans les mises à jour futures de l'étude. Enfin, le fonctionnaire du secrétariat a évoqué les efforts qui avaient été faits pour diffuser l'étude aussi largement que possible en relevant, à cet égard, que la CEA avait organisé des conférences de presse dans certains pays. Il a donc insisté sur la nécessité pour les pays de faire en sorte que l'étude soit examinée de façon approfondie.

Examen de la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos, y compris une analyse critique des plans nationaux de développement en oeuvre (point 8 de l'ordre du jour)

144. En présentant le document E/ECA/PSD.3/13, un fonctionnaire du secrétariat a tout d'abord expliqué la raison d'être du document qui, dans ses grandes lignes, portait sur (a) les difficultés actuelles de la planification en Afrique face aux principes fondamentaux et aux recommandations du PAL; (b) les objectifs, politiques et stratégies des plans nationaux mis en oeuvre depuis le PAL; (c) quelques aspects sectoriels des plans. Il a souligné que les difficultés actuelles de la planification en Afrique découlaient notamment des

facteurs suivants : (a) la très lourde dépendance à l'égard de l'extérieur des économies africaines pour les biens d'équipement, les biens intermédiaires, la technologie, la main-d'œuvre qualifiée, le commerce extérieur et le financement des investissements; (b) le déséquilibre entre le potentiel en ressources naturelles et leur degré d'exploitation.

145. Il a aussi indiqué que l'analyse des stratégies globales définies dans certains plans nationaux étudiés et des objectifs fondamentaux du PAL pris en considération dans ces plans révélait que le concept de développement autocentré et auto-entretenu était adopté dans un nombre appréciable de plans. Toutefois, les exigences conjoncturelles et les rigidités structurelles n'avaient pas permis la réalisation intégrale des objectifs fondamentaux du PAL notamment (a) les prévisions de croissance globale et sectorielle des plans nationaux étaient généralement en deca de celles préconisées au chapitre XIII du paragraphe 330 du PAL; (b) l'autosuffisance individuelle se limitait à l'autosuffisance alimentaire qu'on cherchait rarement à réaliser dans un cadre régional et sous-régional; (c) les objectifs d'indépendance économique et d'autosuffisance collective n'avaient pas bénéficié dans les plans nationaux de l'importance qui leur est accordée dans le PAL.

146. Certains plans nationaux avaient toutefois mis l'accent sur la réduction de la dépendance à l'égard des produits primaires d'exportation et des conditions climatiques par le truchement de la mise en oeuvre de politiques de diversification de l'agriculture et d'aménagement des bassins fluviaux. Le représentant de la CEA a en outre indiqué que les objectifs, stratégies et politiques agricoles et industrielles contenues dans les plans nationaux étaient conformes aux recommandations du PAL. Toutefois, les investissements prévus restaient insuffisants pour atteindre ces objectifs. On n'avait pas accordé une importance suffisante à la mise en valeur et à la mobilisation optimale des ressources humaines dans le processus de développement industriel. Il a souligné la nécessité d'évaluer les programmes des groupements régionaux ou sous-régionaux en vue de les adapter aux objectifs du PAL, de définir de nouveaux programmes, voire d'élaborer des plans régionaux et sous-régionaux de développement conformément au PAL.

147. Plusieurs participants ont félicité le secrétariat pour le document utile qu'il avait établi. Ils ont souhaité que l'étude soit étendue à tous les pays africains pour permettre une évaluation exhaustive de la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos au niveau du continent tout entier. Certains participants ont souhaité que les organismes intéressés de la CEA et de l'OUA incitent les états à mettre en oeuvre le Plan d'action de Lagos. A cet effet, la CEA pourrait participer à la coordination de l'élaboration des plans nationaux pour mettre une plus grande cohérence entre eux. Plusieurs participants ont insisté sur la concertation nécessaire entre les pays lorsque ceux-ci établissent leurs plans. La coordination pourrait être assurée au niveau des groupements sous-régionaux existants. A ce sujet, un des représentants a insisté sur l'importance de l'élaboration de plans directeurs sous-régionaux pour les secteurs clés de l'économie en vue de coordonner les activités des organisations intergouvernementales et des pays de sous-régions dans ces domaines. Il a ensuite lancé un appel

aux pays africains leur demandant d'élaborer des plans industriels à long terme en vue de commencer la planification du développement des industries de base et des industries de biens d'équipement qui sont nécessaires pour le développement auto-centré et auto-entretenu. Plusieurs orateurs ont posé la question de savoir s'il n'était pas prématuré de procéder à une évaluation de la mise en oeuvre du PAL dans les plans nationaux. L'appréciation des objectifs et des résultats obtenus devrait se faire au niveau sous-régional et régional tout particulièrement en ce qui concerne la réalisation des objectifs autosuffisante et d'indépendance économique. Le Comité a recommandé que l'évaluation de la mise en oeuvre du PAL ne se fasse pas seulement à partir des plans nationaux en tant que tels mais aussi d'après les réalisations sur la base d'un questionnaire détaillé que la CEA enverrait aux Etats. Il a également été proposé que les résultats de l'étude soient utilisés dans l'étude sur les perspectives de l'Afrique d'ici l'an 2008.

148. Certains représentants se sont demandé s'il n'y avait pas une crise de la planification en Afrique qui serait due à l'insuffisance des moyens et les méthodologies de planification et aux difficultés d'exécution des plans notamment, celles causées par un environnement et un ordre économique internationaux particulièrement contraignants. Un représentant a estimé que le document aurait dû mentionner les difficultés de la mise en oeuvre du PAL résultant de problèmes propres aux Etats eux-mêmes et non seulement les difficultés provenant de contraintes extérieures.

149. Le fonctionnaire du secrétariat a répondu aux observations faites par les représentants et à propos de la diffusion du PAL. Il a dit que tous les pays avaient eu à leur disposition ce document. Il a ensuite fait observer qu'à ce stade, il était relativement prématuré de porter un jugement définitif sur la mise en oeuvre du PAL. Cette évaluation était nécessaire et répondait aux recommandations de la deuxième conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains. Le Plan d'action de Lagos ayant été adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement, il devait être le document de référence dans l'élaboration de tous les plans nationaux et la Conférence devait inviter tous les Etats membres à tenir compte des dispositions contenues dans le Plan. Par ailleurs, le secrétariat de la CEA tiendra compte des suggestions constructives et positives en ce qui concerne l'évaluation future du degré d'intégration du Plan d'action de Lagos dans les plans nationaux. L'évaluation globale régionale pourrait, toutefois, se heurter à des problèmes d'ordre pratique, comme l'existence effective de plans nationaux et les périodes qu'ils couvraient. Le fonctionnaire du secrétariat a lancé un appel aux pays pour qu'ils informent le secrétariat des plans déjà élaborés et répondent d'urgence aux questionnaires sur les plans nationaux que leur envoyait la CEA.

Etude des fuites de devises dans les pays africains (point 9 de l'ordre du jour)

150. En présentant le document E/ECA/PSD.3/14 - Rapport de la deuxième réunion de travail sur les fuites de ressources dans les économies africaines - un fonctionnaire du secrétariat a attiré l'attention du Comité sur les résultats préliminaires d'un projet de recherche sur les fuites de devises dans les pays africains

que le secrétariat de la CEA avait pendant l'année écoulée, entrepris conjointement avec un certain nombre d'instituts africains de recherche. Il a souligné qu'en mars 1982, le secrétariat avait convoqué une réunion regroupant les instituts africains de recherche en vue d'examiner les incidences du Plan d'action de Lagos sur les travaux de recherche et de définir les domaines éventuels de collaboration entre la CEA et les instituts. Les participants à cette réunion avaient décidé que cette collaboration débuterait par une étude des fuites de devises dans la mesure où il était estimé que l'économie africaine traversait une phase très critique. Les contraintes au niveau des ressources, notamment la pénurie de ressources en devises, avaient pris des proportions considérables. L'assistance extérieure était devenue d'autant plus nécessaire que l'aide et les ressources extérieures étaient difficiles à obtenir. Cette situation, selon le représentant du secrétariat, se produisait à un moment où, soupçonnait-on, l'économie africaine connaissait des fuites de ressources importantes. Il était impératif d'étudier les sources, les mécanismes et l'ampleur de ces fuites en vue de trouver les moyens de les supprimer. Il serait possible ainsi d'accroître les ressources disponibles pour les investissements, d'atténuer les pressions auxquelles étaient soumis les paiements et, en général, d'atteindre un plus grand degré d'indépendance économique.

151. Le fonctionnaire du secrétariat a informé le comité que deux groupes de travail avaient été consacrés à la question. Ceux-ci avaient permis de définir clairement le concept, les sources et les types de fuites. Chacun des instituts de recherche participants avait également fait une étude détaillée des fuites, en prenant le cas du pays où il se trouvait. Huit de ces études avaient trait au commerce de marchandises, à la parité des taux de change, à la technologie inappropriée, à la dépendance structurelle à l'égard d'autres économies, à l'enseignement dispensé à l'étranger, aux services de gestion, aux nélerinages et aux codes d'investissements. Ces études avaient fait l'objet d'une analyse critique lors de la deuxième réunion du groupe de travail et les observations et commentaires à ce sujet figuraient dans le rapport du groupe de travail.

152. Le fonctionnaire du secrétariat a dit qu'il était prévu d'établir et de publier un document de synthèse traitant des principaux aspects du problème des fuites de devises, tant sur le plan théorique qu'empirique des études de cas. Ce document serait établi à l'issue de la troisième réunion du groupe de travail qui serait organisée vers la fin de l'année. Le fonctionnaire a fait une distinction entre les fuites économiques et les fuites financières en définissant une fuite économique comme une dépense en devises ne débouchant pas sur la réalisation des objectifs économiques et sociaux nationaux fixés. Ici, une fuite résultait d'une répartition inappropriée de ressources, qu'il était difficile, en fait, de quantifier en valeur réelle. Inversement, une fuite financière pouvait être définie comme un décaissement effectué en paiement de projet valable mais dont le montant était supérieur à ce qu'il aurait été dans le cas où des ressources intérieures auraient été utilisées plus rationnellement. Dans la troisième définition, qui considérait la fuite comme un phénomène financier, la fuite de devises était un paiement effectué à l'extérieur mais supérieur à la valeur des biens, services et moyens de production à l'origine du décaissement. L'examen de ces définitions avait conduit le groupe de travail à définir la fuite comme une perte nette, directe ou indirecte, évitable des ressources touchant un pays.

153. La dernière définition, a-t-on estimé, était la plus pratique et pourrait constituer le cadre pour l'analyse du phénomène. Cependant, s'agissant de la disponibilité des renseignements, notamment des données statistiques, la balance des paiements paraissant être le cadre le plus pratique et le plus opérationnel pour des travaux de recherche dans l'immédiat. Le fonctionnaire du secrétariat a traité successivement des comptes marchandises, invisibles, et capital de la balance des paiements, identifiant les sources éventuelles des fuites au cours des diverses transactions. Il a mentionné diverses fuites qualitatives non financières telles que l'exode des compétences, la main-d'oeuvre migrante et le degré de traitement des produits d'exportation. Le cas particulier de la dépendance structurelle du Botswana, du Lesotho et du Swaziland à l'égard de l'économie de l'Afrique du Sud a également été mentionné. En conclusion, le fonctionnaire du secrétariat a exposé au Comité les recommandations de politique générale sur les fuites formulées par la deuxième réunion du groupe de travail sur ce sujet.

154. Au cours des débats qui ont suivi, le Comité a félicité le secrétariat de la CEA et les instituts de recherche d'avoir commencé l'étude sur les fuites dont l'importance était capitale dans les efforts actuellement déployés pour résoudre le problème des contraintes au niveau des ressources. Un certain nombre de participants ont souhaité disposer des études détaillées établies par les instituts de recherche. Il était à espérer que le document définitif qui serait publié serait amélioré grâce à des propositions concrètes. Un participant a noté que les recommandations de politique générale figurant dans le rapport de la deuxième réunion du groupe de travail étaient d'ordre trop général pour être vraiment utiles. En fait, il n'y avait aucun rapport entre ces recommandations et les questions examinées dans les études par pays. Il a également été estimé que les questions relatives aux fuites qualitatives non financières auraient dû faire l'objet d'études spéciales approfondies.

155. La fuite de devises est provoquée aussi par l'indiscipline de certains fonctionnaires. Il a été préconisé que des efforts soient faits pour identifier la cause principale de l'indiscipline et de la corruption de certains fonctionnaires et certains agents économiques. Très souvent ces deux maux découlaient de problèmes nationaux urgents qu'il fallait résoudre. Il a également été mentionné que souvent l'assistance technique constituait une source importante de fuites de devises. Les organismes donateurs devraient être priés instamment de faire davantage appel aux services d'experts nationaux.

156. La nature des fuites étant multiformes et complexe, il a été recommandé d'établir une liste des fuites les plus importantes qui pourraient être endiguées à court terme. Il a également été proposé que les mesures visent les groupes socio-économiques directement responsables des fuites, les étrangers et les fonctionnaires internationaux ont été cités. Un certain nombre de participants ont douté de l'opportunité d'analyser les incidences économiques et financières des pèlerinages. Le pèlerinage faisait partie intégrante de la culture et de la foi de certains peuples. Il a été proposé que cette question soit supprimée de l'étude.

157. Le fonctionnaire du secrétariat a remercié les participants de leurs interventions. Il a expliqué que les monographies détaillées ne pouvaient être communiquées au Comité car elles étaient en cours de révision par les instituts. Il a espéré que d'ici la fin de l'année ces études seraient disponibles, de même que l'étude globale sur les fuites. Il a dit que les planificateurs avaient devant eux les résultats préliminaires de l'étude. Des recommandations pratiques et précises en ce qui concerne les fuites de devises dans les pays africains figureraient certainement dans le document définitif.

Etude relative à la coordination des activités de développement des secteurs public et privé dans les pays africains. (point 10 de l'ordre du jour)

158. En présentant le document E/ECA/PSD.3/15, un fonctionnaire du secrétariat a informé les participants que l'étude en question soulevait un certain nombre de questions destinées à susciter des débats de nature à déboucher sur des observations et des recommandations concrètes permettant de mieux comprendre le processus nécessaire à l'intégration des activités des secteurs public et privé, compte tenu des conditions économiques et sociales particulières à l'Afrique. Le fonctionnaire du secrétariat a également passé en revue le développement de ces deux secteurs au cours de la période coloniale et depuis l'accession à l'indépendance. Il a défini le type d'entreprises devant être développées dans le cadre des divers systèmes économiques et idéologiques et examiné les différentes structures organisationnelles et institutionnelles en place du point de vue de la centralisation, des tâches qui leur sont assignées, des formes qu'elles peuvent prendre et de leur responsabilité vis-à-vis du public.

159. Le fonctionnaire du secrétariat a ensuite passé en revue les diverses fonctions de chacun des secteurs en matière de développement et a exposé les avantages et les inconvénients pour ce qui est de l'efficacité et de l'échelle des opérations des structures de gestion, des politiques des prix, des politiques de l'emploi et des salaires, de la concurrence des monopoles, du transfert de technologies et de la capacité à dégager un excédent économique. Il a également indiqué les mesures de politiques générale propres à garantir le bon fonctionnement des deux secteurs grâce à une perception claire du niveau de participation souhaitable; le mécanisme et les structures institutionnelles requises à cet effet; et, enfin, les mesures et politiques permettant d'exécuter les activités de ces institutions en matière de coordination.

160. Il a ensuite examiné les tâches assignées à ces deux secteurs, les problèmes auxquels ils doivent faire face et les nouvelles possibilités qui s'offrent à eux pour ce qui est du remplacement des anciennes structures de production et modèles de consommation par une économie africaine de type nouveau conduisant à un développement autonome et auto-entretenu ainsi qu'il est stipulé dans le Plan d'action de Lagos.

161. Un certain nombre de participants ont estimé qu'il s'agissait là d'une étude d'ordre général, ne reposant pas sur la pratique et ne répondant pas aux problèmes concrets des pays africains : elle ne reflétait donc pas la véritable structure de fonctionnement des deux secteurs. Plusieurs participants ont souligné l'importance du secteur public qui devait, dans les pays en développement, montrer la voie du développement économique. C'était là une nécessité

d'ordre structurel plutôt qu'idéologique, étant donné le niveau actuel de développement économique et la main mise du capital privé étranger. Le secteur public ne contribuait pas parfois suffisamment à accélérer l'ensemble du processus de développement économique et ce, en raison de diverses entraves, et notamment du fait que les pouvoirs publics avaient de plus en plus tendance à faire des organismes publics des outils de protection sociale.

162. Il a également été fait observer que les pouvoirs publics avaient les moyens de renforcer l'efficacité et la rentabilité du secteur public en assouplissant les restrictions et les limitations excessives qui faisaient obstacle à son bon fonctionnement. D'autres participants ont souligné la nécessité de traiter les organismes publics comme des entreprises commerciales et d'en améliorer la gestion. Un participant a noté que les entreprises privées souffraient d'un manque de cadres de gestion compétents et de moyens financiers; de même, le secteur privé n'était pas attiré par des entreprises et des projets comportant de grands risques et supposant de longues périodes de gestation. Il incombait donc au secteur public de pallier cette situation en accroissant le volume de ses investissements et le niveau de sa participation à ce type d'activités. De même, il importait de ne pas laisser la production de biens essentiels au secteur privé. Par ailleurs, l'Etat devait s'efforcer de réaménager le secteur public en vue de rationaliser ses obligations financières tout en encourageant la création et l'expansion des petites et moyennes entreprises.

163. On a également évoqué la participation avantageuse des deux secteurs à des entreprises communes. **Quelques** participants ont insisté sur la nécessité d'associer le capital privé aux entreprises publiques. Des participants ont également souligné qu'il fallait poursuivre et renforcer l'intégration des deux secteurs aux niveaux appropriés du processus de développement économique. De même, il fallait résoudre les problèmes de coordination entre le secteur public et le secteur privé dès l'étape de formulation et de préparation des plans nationaux de développement afin que les tâches soient assignées dès le départ et que les activités d'exécution soient menées de façon cohérente et systématique.

164. Un certain nombre de participants ont relevé l'absence d'une analyse du rôle du secteur bancaire dans le financement des projets d'investissement à long terme et des effets du secteur du commerce extérieur, particulièrement en ce qui concerne la normalisation et la rationalisation du commerce intra-africain. L'un des obstacles majeurs entravant l'utilisation à pleine capacité des industries manufacturières était dû au fait que les pays africains ne mettaient pas à profit l'excédent de matières premières des pays voisins; la plupart du temps ces matières premières étaient importées d'autres régions, ce qui grevait les réserves en devises de ces pays. Il a donc proposé que le secrétariat de la CEA effectue des études sur le taux d'utilisation de la capacité industrielle aux niveaux national et sous-régional afin d'éviter que des usines ne fassent double emploi.

165. De nombreux participants ont estimé que l'étude en question devait reposer sur des fondements empiriques et sur l'expérience de chaque pays afin de refléter la structure réelle des économies africaines. Il serait alors possible de

formuler des recommandations en vue de la mise en place de mécanismes permettant une véritable coordination des secteurs public et privé. Pour ce qui est de la corruption, un certain nombre de participants ont estimé qu'il n'était pas vrai que la corruption était plus répandue dans le secteur public et ont fait observer que les fuites de devises et d'autres formes de corruption étaient plus courantes dans le secteur privé. On a également rappelé que les changements de structures politiques n'entraînaient pas nécessairement de modifications quant à l'importance des opérations du secteur public, étant donné les conditions économiques particulières à l'Afrique.

166. Un participant a estimé qu'il importait d'établir une distinction entre le capital privé étranger et le secteur privé national étant donné que leurs intérêts seuls et leurs domaines d'activité étaient différents. On a également indiqué qu'il fallait que les secteurs public et privé puissent coexister et qu'il importait de définir clairement les domaines dans lesquels ils bénéficiaient d'avantages comparatifs. Les activités du secteur public devraient se limiter principalement à la promotion et au développement d'infrastructures comme, par exemple, la mise en place et le financement des institutions et la promotion du commerce, qui servaient d'appui et de complément aux activités du secteur privé.

167. Un autre participant a appelé l'attention sur le rôle primordial des coopératives de producteurs et de consommateurs en ce qu'elles associaient l'autogestion et la propriété collective du capital; les pouvoirs publics devaient donc encourager leur fonctionnement.

168. Le fonctionnaire du secrétariat a remercié les participants de leurs contributions positives. Il a rappelé que le document en question constituait une étude préliminaire sur la coordination effective des deux secteurs et visait principalement à soulever les problèmes en vue de la formulation de propositions concrètes quant à la méthodologie à employer dans l'avenir pour des études analogues.

Examen des progrès accomplis dans les prévisions à court terme dans la région africaine (point II de l'ordre du jour)

169. Un fonctionnaire du secrétariat a présenté le document E/ECA/PSD.3/16 intitulé "Examen des progrès accomplis dans les prévisions à court terme dans la région africaine", en précisant qu'il s'agissait d'un rapport des travaux réalisés par le secrétariat de la CEA dans la mise en oeuvre du projet sur les modèles de prévision à court terme fondés sur les MACs pour la région africaine, projet dont la mise en oeuvre faisait suite aux recommandations faites à la première et à la deuxième session de la Conférence commune des planificateurs, des statisticiens et des démographes africains qui avaient demandé au secrétariat de la CEA de compléter les modèles de prévisions à court terme. Ces modèles traiteraient des perspectives économiques à court terme au niveau des différents pays. Il a souligné que les modèles de prévision à court terme avaient pour objet d'aider les responsables politiques à examiner d'autres scénarios de simulation sur une période de planification à court ou moyen terme afin de pouvoir évaluer les différentes stratégies et politiques d'ajustement.

170. Le fonctionnaire du secrétariat a fait savoir aux participants que le travail de prévision à court terme avait été conçu à l'origine pour couvrir progressivement, dans un délai de 4 à 5 ans, la totalité des pays africains. Toutefois pendant la période pilote de deux ans en cours, 8 pays seulement avaient été choisis en fonction de la diversité de leurs structures économiques et de leur représentativité régionale, à savoir le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, l'Ethiopie, le Rwanda, le Soudan, le Zaïre et le Zimbabwe. Quatre de ces pays avaient accepté de recevoir une mission préliminaire et exploratoire organisée par le secrétariat; deux pays avaient demandé l'élaboration immédiate de modèles à court terme fondés sur les MAC, alors que les deux derniers, probablement parce que les travaux relatifs aux MAC se poursuivaient déjà avec d'autres organisations internationales, n'avaient pas donné suite aux premiers contacts établis par le secrétariat. Le fonctionnaire du secrétariat a exposé les enseignements à tirer des diverses missions. En voici les principaux : (a) les MACs nécessitent des données nombreuses et des ressources humaines et financières considérables pour la collecte, le traitement et la recherche de données, tout en demeurant un système relativement souple; (b) la nécessité de procéder à l'enquête sur les ménages et de recensement de la production pour la construction intégrale et l'application d'une MAC; et (c) la nécessité de disposer d'un mécanisme institutionnel pour coordonner, au niveau des pays, les activités de prévision à court terme. Finalement, il a insisté sur la nécessité d'instaurer une coopération entre la CEA et d'autres institutions internationales telles que la BAD, l'IDEP et la Banque mondiale, ainsi qu'avec les experts nationaux pour la mise en oeuvre du projet au niveau des pays.

171. Les participants ont félicité le secrétariat des efforts accomplis pour la mise en oeuvre d'un projet utile et important. Les interventions des délégués ont tourné autour de trois thèmes : (a) la faisabilité des matrices de comptabilité sociale (MACs), et des modèles basés sur ces matrices en Afrique; (b) la mise en oeuvre effective de ces modèles dans le contexte africain; (c) les expériences acquies en matière de prévision à court terme. Parmi les intervenants figuraient trois des pays faisant partie de l'échantillon pilote par le secrétariat, dans lesquels ce dernier avait envoyé les missions pour aider à la mise en oeuvre des systèmes de prévision à court terme MACs, à savoir le Cameroun, le Rwanda et le Zimbabwe.

172. En ce qui concerne la faisabilité des MACs en Afrique, les participants ont souligné que l'insuffisance des données, voire parfois, l'absence totale, de données ne permettaient pas, dans la plupart des cas, d'estimer des paramètres essentiels à la manipulation des modèles. Cette situation, qui entraînait souvent le recours à des paramètres estimés pour des économies à structure semblable à celles pour lesquelles on voudrait construire une MAC a amené un représentant à mettre l'accent sur les dangers de tels emprunts et les besoins en cadres qualifiés pour opérer de tels ajustements. Certains participants ont également souligné les difficultés de collecte des données en Afrique : personnel insuffisant qui risquerait d'être surchargé par l'élaboration des statistiques supplémentaires requises pour les MACs et ce qui risquait, à son tour de perturber et déformer le système de comptabilité nationale, difficultés de classification en raison de l'existence d'activités mixtes au sein des principaux secteurs de production et on a cité les cas de l'agriculture au Zimbabwe où les

agriculteurs pratiquaient plusieurs cultures sur une seule exploitation raison pour laquelle il n'était pas facile de ventiler les facteurs de production par produit. Un représentant a demandé quelles actions étaient envisagées par le secrétariat de la CEA pour une capacité nationale de mise en oeuvre des MACs et de suivi des modèles.

173. S'agissant des expériences acquises, un représentant a noté que, dans le cas de son pays, l'année de référence choisie pour les MACs serait peut-être reportée de 1983 à 1984 en raison des retards intervenus dans le démarrage des enquêtes sur les ménages qui avaient commencé à la fin de 1982 seulement et donc les résultats ne seraient vraisemblablement pas disponibles avant 1985. Un autre représentant a informé les participants de l'état d'avancement des travaux de construction de la matrice et d'un "modèle d'équilibre général calculable" dans son pays. Les travaux, qui avaient commencé avec l'assistance de la CEA se poursuivent actuellement avec la Banque mondiale qui assurait en outre la formation des cadres nationaux dans ce domaine. En point de vue général des moyens de prévision à court terme, un représentant a mentionné que s'était tenu, en juin 1983 dans son pays, un séminaire sur la création d'un modèle macro-économique. L'observateur de la France a également informé les participants de l'aide que son pays apportait aux pays africains dans le domaine de la construction de modèles économiques. Cette opération était jugée comme un moyen d'aider les pays africains à combler les lacunes nées de l'incapacité des économies africaines à prévoir et à atténuer les effets de chocs extérieurs telle qu'une forte chute des recettes d'exportation. La faible capacité de négociation constatée surtout lors de la signature des accords de confirmation avec le FMI et la sous-utilisation à des fins de prévision de la comptabilité nationale indiquaient clairement aussi la nécessité d'aider les pays à mettre en place des systèmes de prévision à court terme. Il a également précisé que les travaux seraient menés en collaboration avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), le Centre de Perfectionnement économique et financier (CEPEF) et la Communauté économique européenne. Il a informé les participants que le premier atelier de "Conjoncturistes" africains se tiendrait à Brazzaville (Congo) en novembre 1984; il permettrait entre autres, la définition des rapports productifs devant exister entre les principaux départements intéressés (ministères du plan, ministères des finances et banques centrales notamment).

174. Quant à la réalisation pratique des MACs, un représentant a demandé si les modèles traitaient de l'analyse de problèmes spécifiques tels que les problèmes de balance des paiements.

175. Répondant aux diverses observations faites par les participants, le fonctionnaire du secrétariat de la CEA s'est félicité des progrès accomplis dans certains pays au titre de la construction d'une MACs et la création d'une capacité nationale de gestion du "modèle d'équilibre générale calculable". Il s'est également réjoui des efforts faits par un autre pays pour mettre sur pied un comité regroupant producteurs et utilisateurs de statistiques qu'il serait souhaitable d'étendre à l'ensemble des pays. Il a en outre exprimé l'espoir que le secrétariat du Commonwealth apporterait son soutien au projet de prévision à court terme dans ce

pays. En ce qui concerne la création et le renforcement de la capacité nationale de prévision à court terme, il a souligné que le secrétariat avait une fois proposé de recevoir quelques fonctionnaires des services intéressés pour les initier à la construction des MACs et à la manipulation des modèles, ainsi qu'au traitement des données sur ordinateur. Il a insisté sur le fait que cette initiative appelait de la part des pays intéressés un effort d'identification des cadres qualifiés pour cette formation et l'engagement de ressources financière au titre notamment des frais de voyages, etc.

176. Le fonctionnaire du secrétariat de la CEA a également mentionné la complémentarité entre les MACs et les systèmes de comptabilité nationale en ce sens que les MACs font intervenir une désagrégation plus poussée aussi bien des secteurs de production que des secteurs institutionnels. La construction d'une MACs révélait souvent les lacunes qui existaient au niveau des données. Afin d'alléger le travail des producteurs de statistiques, il a proposé de procéder par étapes successives voire par sous-matrices successives, de même qu'il a noté le caractère provisoire des "substitutions de paramètres" en attendant l'élaboration de coefficients réels. L'élaboration de données et l'achèvement des enquêtes permettraient de substituer progressivement les paramètres réels aux paramètres empruntés. Le fonctionnaire du secrétariat a rappelé aux participants que dans tous les pays la procédure d'élaboration d'un MACs se fondait essentiellement sur les problèmes spécifiques des pays concernés : matrice construite en étroite collaboration avec les cadres nationaux, classification des branches, secteurs institutionnels et opérations avec le reste du monde, choix des variables de politique économique et définition des scénarios de simulation en fonction des caractéristiques socio-économiques des problèmes identifiés dans le pays. Tout en saluant l'initiative du Gouvernement français, il souhaitait que la CEA soit associée à l'exécution des différentes phases de planification et de prévision, notamment à l'atelier de Brazzaville et à l'envoi, à la CEA de la documentation pertinente.

Institut africain de développement économique et de la planification (point 12 de l'ordre du jour)

177. Le Directeur de l'IDEP a présenté le document E/ECA/PSD.3/17. Il a mis en relief les principales orientations nouvelles des activités de l'Institut, leur nouvelle portée et les nouveaux thèmes sur lesquels elles portaient. Il a indiqué que le Programme biennal de formation comportait maintenant deux nouveaux programmes de courte durée, l'un sur l'énergie, l'autre sur la gestion des ressources humaines et la planification de la main-d'oeuvre. A l'instar du programme en cours sur l'industrie, ces deux programmes étaient axés sur l'Afrique. L'introduction d'un troisième programme sur l'alimentation, l'agriculture et le développement rural était prévue pour 1985. Dans ces programmes, il avait été établi un équilibre judicieux entre l'étude des théories, stratégies, politiques et techniques de planification d'une part, et la planification sectorielle et la planification des projets d'autre part. Tous ces programmes avaient été élaborés compte dûment tenu des conditions, réalités et objectifs en Afrique.

178. Le Directeur de l'IDEP a également informé les participants du lancement d'un nouveau programme de recherche. Ce programme était axé sur a) les principaux secteurs et, en particulier, l'agriculture, l'énergie et les ressources humaines; b) la coopération et l'intégration économiques en Afrique aux niveaux régional et sous-régional. L'Institut devait publier deux rapports annuels, de caractère analytique et diagnostique, sur l'alimentation, l'agriculture et l'énergie en Afrique. L'intervenant a également précisé que la troisième activité principale de l'Institut qui était la prestation des services de consultants était bien menée. La collaboration étroite que l'Institut avait instaurée avec les trois principales organisations panafricaines, à savoir l'OUA, la CEA et la BAD, s'était renforcée et portait sur de nouveaux domaines. Ces organisations se servaient de l'Institut comme instrument de planification, de recherche et de formation. Certains pays africains en avaient fait de même mais pas dans la mesure souhaitable.

179. Le Directeur de l'IDEP a annoncé les résultats des élections des candidats aux postes vacants du Conseil d'administration de l'IDEP. Les pays de chaque sous-région avaient à l'unanimité désigné des candidats, qui avaient donc été élus.

Il s'agissait des membres ci-après :

A. Afrique du Nord

1. AIT EL Mahjoub Lhoucine (réélu)
Chef du Service de la Planification de
l'hydraulique et de l'habitat
Direction de la Planification
Ministère du plan
(Maroc)
2. Abdel-Aziz Ben Bahri (remplace le représentant algérien)
Ministère du plan
(Tunisie)

B. Afrique de l'Ouest

1. G.P.O. Chekelu (réélu)
Secrétaire permanent
Ministère de la planification nationale
(Nigéria)
2. George L. Cann (remplace le représentant béninois)
Planificateur en Chef, Service de la planification
économique
Ministère des finances et de la planification économique
(Ghana)
3. Ousmane Diallo (remplace le représentant mauritanien)
Directeur de Cabinet
Ministère du plan
(Mali)

C. Afrique du Centre

1. Jean Robert Ehoulia (remplace le représentant congolais)
Directeur du Service des ressources humaines
Ministère du Plan
(Gabon)
2. Edward Bihuhura (remplace le représentant camerounais)
Conseiller au Ministère à la Présidence
Chargé du plan
(Burundi)

D. Afrique de l'Est

1. Isaih Kitonga Mutuku (remplace représentant zambien)
Planificateur en Chef, Service du plan
Ministère des finances et du plan
(Kenya)

180. Le Directeur de l'IDEP a conclu que son Institut avait déjà contribué au renforcement des institutions africaines, notamment par le biais de la mise en place de nouvelles institutions et associations régionales. Il a ajouté que, à son avis, il était temps de prendre les mesures nécessaires pour créer une "association de planificateurs africains", en précisant que son Institut était disposé à lui servir, à ses débuts, de siège et de secrétariat technique. Cette association pourrait, a-t-il ajouté, servir de lieu de rencontre pour les planificateurs africains et leur permettre d'examiner les problèmes et les questions présentant un intérêt commun. Elle pourrait organiser des réunions annuelles, publier une revue, donner des directives, etc..

181. A l'issue de cet exposé les participants ont formulé des observations et posé des questions portant essentiellement sur : (a) la nécessité de reconnaître les diplômes délivrés par l'IDEP; b) les problèmes financiers et les contributions des Etats membres; c) la nécessité d'organiser des séminaires de courte durée portant sur des thèmes bien précis; d) la nécessité pour l'IDEP de renforcer ses effectifs permanents en ayant recours à des contractuels pour pouvoir mener à bien ses différentes activités. Ils ont également donné leur accord de principe en ce qui concerne la création d'une association de planificateurs africains, tout en précisant que la question devrait faire l'objet d'un examen préliminaire approfondi comme tenu des leçons tirées de l'expérience d'autres associations. On a insisté sur la nécessité de coordonner les activités de cette association avec celles des autres existantes : telles que les Associations des statisticiens, des démographes et des économistes. En conclusion, les planificateurs ont demandé à l'IDEP de faire une étude à ce sujet et de la présenter à leur conférence commune à sa quatrième session devant se tenir en 1986, pour examen et suite à donner.

182. En réponse, le Directeur de l'IDEP a précisé ce qui suit : 1) en ce qui concerne la reconnaissance des diplômes de l'IDEP, les programmes élargis de l'Institut devaient être présentés au Conseil académique et au Conseil d'administration de l'Institut, à la suite de quoi un catalogue complet serait publié et distribué notamment à tous les pays et établissements africains. Il serait fait par la suite une demande pour que les diplômes délivrés par l'Institut et leur équivalence avec ceux des établissements africains et internationaux, y compris les universités, soient reconnus; 2) pour ce qui est des questions financières, les contributions des gouvernements africains étaient irremplaçables. Celles-ci étaient nécessaires non seulement en tant que source de financement du programme d'activité élargi de l'Institut, mais également en tant que marque d'annuité; 3) en ce qui concerne l'expansion, aussi bien verticale qu'horizontale, des activités de l'Institut, tout avait été fait pour établir un équilibre judicieux entre (a) les programmes de longue durée (une année) d'une part et les programmes de courte durée (trois mois), les séminaires, conférences, etc. d'autre part; (b) l'étude des théories, stratégies et politiques d'une part et l'élaboration de projets d'autre part; (c) les questions théoriques d'une part et les techniques d'autre part, l'ensemble du programme étant axé sur l'Afrique et fonction des réalités africaines.

183. Pour ce qui est de l'Association des planificateurs africains, le Directeur de l'IDEP a accepté la demande du Comité concernant la réalisation, par l'Institut, d'une étude à ce sujet en vue de sa présentation à la Conférence à sa quatrième session devant se tenir en 1986.

Rapport sur les activités de la CEA en matière de planification (1982-1983) et examen du programme de travail (1984-1985) avec projections jusqu'en 1989 (point 13 de l'ordre du jour)

184. Un fonctionnaire du secrétariat a présenté le document E/ECA/PSO.3/18 et a donné un aperçu des activités menées, au cours de la période 1982-1983, en matière de développement et de politiques de développement, ainsi que du programme de travail (1984-1985) proposé et des projections jusqu'en 1989. Pour la période 1982-1983, le représentant du secrétariat a indiqué que le secrétariat avait fait a) une étude des conditions économiques et sociales en Afrique (1980-1981 et 1981-1982), b) une étude des conditions socio-économiques en Afrique (1958-1983), c) une étude sur la CEA et le développement de l'Afrique (1983-2008) : Etude prospective préliminaire, d) une étude des systèmes, e) des études de recherche portant sur les indicateurs socio-économiques, les fuites de capitaux, le rôle des petites et moyennes entreprises, les difficultés des balances des paiements en Afrique, la coordination des activités des secteurs public et privé, et l'examen du degré d'intégration des recommandations du Plan d'action de Lagos aux plans nationaux. Au cours de la période 1982-1983, le secrétariat a accordé une attention toute particulière aux pays africains les moins avancés, en effectuant des études spécifiques concernant a) les conditions économiques et sociales dans un certain nombre de pays africains les moins avancés, b) la mobilisation efficace des ressources intérieures, c) l'évaluation des progrès accomplis dans le cadre du nouveau programme substantiel d'action et, d) les structures et politiques des prix dans les pays africains les moins avancés. Par ailleurs la CEA avait participé activement aux tables rondes organisées par les pays africains les moins avancés.

185. Pour la période 1984-1985, le fonctionnaire de la CEA a précisé que ce programme ainsi que trois sous-programmes avaient été approuvés par la Conférence des ministres à sa neuvième réunion. Le premier sous-programme d'analyse, de planification et de projections socio-économiques comporterait au total sept éléments. Le deuxième comporterait deux études sur les questions monétaires, le troisième devant comporter, outre les éléments habituels, deux études, l'une portant sur la sous-utilisation de la capacité de production, l'autre sur la sécheresse et les stratégies alimentaires. Le fonctionnaire a également appelé l'attention des participants sur les projections jusqu'en 1989 en leur demandant de formuler des propositions précises à ce sujet. En conclusion, le fonctionnaire de la CEA a lancé un appel aux participants pour qu'ils répondent aux questionnaires que le secrétariat de la CEA leur avait envoyés. Il les a également priés de faire parvenir au secrétariat les documents nécessaires afin de lui faciliter la tâche. Il a souligné que, étant donné que le secrétariat ne disposait souvent pas de ressources financières suffisantes pour envoyer des missions d'évaluation aux pays intéressés, il serait utile si ces pays s'arrangeaient pour financer certaines missions au titre de leurs chiffres indicatifs de planification.

186. Les participants ont rendu hommage au secrétariat pour les travaux qu'il avait menés jusqu'ici. Il a été indiqué que, eu égard à l'importance accordée en Afrique à l'autonomie et à l'autosuffisance, le secrétariat de la CEA devrait faire une étude sur le financement intérieur afin d'indiquer aux pays africains les modalités à suivre pour assurer un financement efficace de leurs plans. Les participants étaient également d'avis que la CEA devrait accorder une grande importance au scénario normatif figurant dans l'étude sur l'Afrique à l'horizon 2008 en assignant un rang de priorité élevé à l'évaluation des complémentarités sous-régionales dans les différents domaines importants. Ils ont également indiqué que les documents devraient être directement envoyés au service de planification, l'obtention de ces documents auprès d'autres services s'étant révélée difficile.

187. Le fonctionnaire du secrétariat a félicité les participants de la qualité de leurs propositions et observations. Il a réitéré l'importance qu'il y avait pour les pays d'effectuer des études prospectives sur leurs économies, afin de faciliter les études analogues effectuées sur le plan sous-régional. Il a informé les participants que la CEA avait déjà entrepris des études sur la mobilisation des ressources financières dans les pays africains les moins avancés.

COMITE DE LA STATISTIQUE

Election du bureau (Point 15)

188. Le Comité a observé une minute de silence à la mémoire de feu M. B. Mbowe, ancien Directeur des Services de statistique de la Gambie qui avait été son Rapporteur à la dernière session. Il a ensuite élu le bureau suivant: M. Mouellé (Congo): Président, M. Belkouch Abdellatif (Maroc); Premier Vice-Président, M.J.T.M. Viso (République-Unie de Tanzanie) Second Vice-Président et M. S.W.K. Sosuh (Ghana): Rapporteur.

Le programme de formation statistique pour l'Afrique: Quelques questions importantes et futur plan d'action (Point 16)

189. Un fonctionnaire du secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour en utilisant les documents ci-après comme référence:

- Le Programme de formation statistique pour l'Afrique (PFSA): quelques questions importantes et futur plan d'action, E/ECA/PSD.3/19;
- Rapport de la troisième réunion des Directeurs des centres participants au Programme de formation statistique pour l'Afrique, E/ECA/PSD.3/20;
- Résolution de la 32ème session du Conseil des Ministres des pays ACP sur le Programme de formation statistique pour l'Afrique, E/ECA/PSD.3/20 Add.1;
- Rapport sur l'étude conjointe CEE/ACP/CEA relative aux besoins en formation statistique de l'Afrique, E/ECA/PSD.3/21 et E/ECA/PSD.3/21 Add.1.

190. Le fonctionnaire du secrétariat a soulevé un certain nombre de questions intéressant le développement de la formation statistique en Afrique, et concernant notamment les bourses d'étude, la formation des cadres moyens, la formation des cadres supérieurs, le renforcement du caractère régional des centres du PFSA, l'élaboration concertée des programmes d'enseignement et l'aide globale aux pays africains d'expression portugaise en matière de formation statistique.

191. Les participants ont félicité le secrétariat pour les progrès satisfaisants qui ont été enregistrés dans les activités du PFSA. Ils ont estimé que ces activités devraient être renforcées davantage afin que la région africaine puisse former un plus grand nombre de personnel statisticien compétent.

192. La question relative aux bourses pour les études aux centres a été considérée comme étant l'un des obstacles majeurs au développement de la formation statistique africaine. A ce sujet, les participants ont été d'avis que les gouvernements africains devraient veiller à ce qu'un nombre suffisant de bourses d'étude soit octroyé au titre de la formation des statisticiens, à partir soit de ressources nationales soit de fonds fournis par des organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux. Ils ont en outre demandé que les organismes donateurs facilitent et accélèrent dans toute la mesure du possible les procédures d'octroi des bourses. Afin que toutes les parties intéressées puissent contribuer à la solution du problème des bourses, les participants à la Conférence ont aussi recommandé aux directeurs des centres de formation statistique de communiquer rapidement aux pays les listes des candidats admis à ces centres.

Cela permettra aux pays d'engager à temps les formalités de demande de bourses auprès des bailleurs de fonds. Le Directeur du Centre européen de formation de statisticiens économistes des pays en développement (CESD) a indiqué que son centre serait prêt à envoyer ces listes par télécopie aux pays qui le demanderait expressément.

193. En réponse à une question relative à l'octroi des bourses PFSA, le fonctionnaire du secrétariat a indiqué qu'il existait au sein de la CEA un élément régional du programme, financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les fonds disponibles pour cet élément régional étaient limités et servaient au financement de bourses de formation de personnel enseignant et de missions de professeurs visiteurs pour les centres. Le fonctionnaire du secrétariat a en outre rappelé que les bourses pour les études aux centres étaient généralement financées dans le cadre des programmes pluri-annuels que les organismes donateurs établissaient avec chaque pays. Les bourses d'étude ainsi octroyées étaient considérées comme faisant partie du programme global du PFSA qui est une initiative concertée des gouvernements africains et les institutions nationales compétentes, d'une part, et des institutions et organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que des organisations internationales intéressés, d'autre part.

194. Les participants ont exprimé leur préoccupation face aux difficultés rencontrées par certains centres régionaux du PFSA en raison de retards fréquents dans le versement des contributions par les pays membres. Ils ont recommandé que ces pays s'acquittent dans toute la mesure du possible de leurs contributions financières et à temps et sur une base régulière afin de ne pas entraver le bon fonctionnement des centres concernés.

195. Les participants ont estimé que la situation en personnel enseignant de plusieurs centres de formation statistique n'était pas satisfaisante, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Ils ont demandé que des efforts soient déployés en vue de permettre aux centres d'acquérir du personnel qualifié et en nombre suffisant. Ils ont en outre proposé que la CEA facilite les échanges de personnel entre les différents centres. Les participants ont noté que de tels échanges étaient déjà une réalité car le Département de statistique de l'Université d'Ibadan, par exemple, avait détaché du personnel enseignant auprès des centres de Kampala (ISAE) et de Dar-es-Salaam (EASTC).

196. Certains participants ont posé la question de savoir pourquoi le secrétariat avait jugé utile de s'opposer à l'admission de nouveaux centres comme membres du PFSA. Il leur a été répondu que tous les centres africains de formation statistique participaient en principe au programme global du PFSA. Toutefois, dès la phase de conception du programme, il a été admis que les centres dits membres devraient offrir des services à d'autres pays de la région africaine et également, avoir une orientation pratique de leurs programmes d'enseignement. Ces centres, régionaux de droit ou de fait, pourraient recevoir une aide provenant des enveloppes régionales des organismes donateurs. En revanche, les centres de formation purement nationaux ne pourraient bénéficier que d'une assistance dans le cadre bilatéral. Il a été demandé au secrétariat de recenser tous les centres africains de formation statistique qui ne faisaient pas partie du PFSA, en incluant des renseignements tels que la nature des diplômes délivrés, le niveau de recrutement et la durée des études.

197. Plusieurs participants ont mis l'accent sur le fait que les conditions de vie des étudiants dans certains centres n'étaient pas de nature à favoriser l'envoi d'étudiants provenant d'autres pays africains dans ces centres. Tout en reconnaissant les difficultés que pouvaient rencontrer les pays d'accueil de ces centres en raison des conjonctures du moment, les participants ont recommandé que des efforts soient déployés dans la mesure du possible pour améliorer les conditions de vie des étudiants.

198. Les participants ont reconnu qu'il existait des problèmes de gestion de la documentation et de la bibliothèque dans les centres de formation statistique en Afrique et a lancé un appel pour que les organismes donateurs puissent aider ces centres en ce domaine.

199. En réponse à une question concernant la construction de nouveaux locaux pour le centre de Dar-es-Salaam, le fonctionnaire du secrétariat a indiqué que le principe du financement de ce projet par le Fonds européen de développement (FED) était acquis mais qu'il restait au Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie de choisir le terrain où cette construction aurait lieu.

200. En réponse à une autre question relative au projet de formation des ingénieurs statisticiens économistes (ISE) au centre d'Abidjan, le fonctionnaire du secrétariat a précisé que ce projet dépendait de l'achèvement de la construction des bâtiments définitifs du centre et qu'il était difficile, au stade actuel, d'estimer la date à laquelle cette formation pourrait démarrer.

201. Certains participants ont demandé si les chiffres relatifs aux besoins en formation statistique contenus dans l'étude conjointe CEE/ACP/CEA tenaient compte ou non de la capacité d'absorption des services nationaux de statistique. D'autres participants ont estimé qu'il fallait savoir si l'on voulait renforcer le personnel des services statistiques ou seulement assurer le remplacement de ce personnel. En réponse, le fonctionnaire du secrétariat a

déclaré que l'on tenait compte, dans ces estimations, à la fois des contraintes actuelles et des besoins futurs des différents services utilisateurs de statisticiens. Il a en outre rappelé que l'objectif du PFSA était de satisfaire les besoins nationaux des pays de la région en personnel statisticien qualifié, et non pas seulement les besoins des services nationaux de statistique.

202. Les participants ont exprimé l'avis que les programmes d'enseignement devraient tenir compte de plus en plus des besoins ressentis au niveau des pays africains, comme par exemple la formation à l'informatique et à l'analyse. Ils ont accueilli favorablement le projet d'élaboration d'un programme-type pour la formation statistique de niveau supérieur au cours de cette année et ont noté que le programme de travail de la CEA en matière de statistique devra être amendé pour inclure ce projet.

203. Les participants ont estimé que la proposition relative à la création de structures au niveau national pour la formation de cadres moyens en statistique était une approche réaliste en raison de l'importance des besoins pour cette catégorie de personnel. Ils ont souhaité qu'une assistance soit accordée aux pays pour leur permettre d'assurer cette formation et que les programmes de formation soient harmonisés. En réponse à une question sur l'assistance que la CEA pourrait offrir en ce domaine, le fonctionnaire du secrétariat a indiqué que la Commission pourrait aider les pays à mettre au point leurs programmes de formation compte tenu des conditions locales et des ressources humaines et financières disponibles et formuler des projets à soumettre à l'aide extérieure. La CEA pourrait également entreprendre, si les pays le désiraient des négociations préliminaires avec des bailleurs de fonds susceptibles d'être intéressés. Enfin, la Commission pourrait, dans le cadre de l'élaboration concertée des programmes d'enseignement au sein du PFSA, participer à la mise au point de programmes spécifiques à chaque pays et envoyer des experts en mission de courte durée pour dispenser des cours dans certains domaines. Le fonctionnaire du secrétariat a toutefois fait remarquer que toutes ces activités ne pourront être menées que dans la limite des ressources disponibles et qu'un soutien actif des organismes donateurs sera nécessaire pour la mise en exécution des programmes nationaux.

204. Les participants ont noté avec satisfaction la nouvelle orientation réaliste donnée par le secrétariat au projet d'aide spéciale aux pays africains d'expression portugaise en mettant l'accent sur les actions au niveau national. Ils ont été en outre informés que la réunion de coordination des directeurs de centres africains francophones, tenue en juin 1983 sous les auspices du CESD, avait proposé que les candidats de ces pays participent au concours commun d'admission au cycle des ingénieurs des travaux statistiques (ITS) en composant sur des épreuves en langue portugaise. Seul le Cap Vert avait répondu pour le moment à cette offre.

205. Au titre de l'assistance technique et financière dans le domaine de la formation statistique, le fonctionnaire du secrétariat a informé la Conférence de la Résolution No.4 (XXXII) 83 adoptée par le Conseil des Ministres ACP réuni à Bruxelles et à Luxembourg, du 3 au 8 octobre 1983, à sa 32ème session. Dans cette résolution le Conseil des Ministres ACP prie instamment la Commission des communautés européennes de donner dès que possible une réponse définitive à la demande de financement, sur le programme régional du FED, de la formation statistique en Afrique. Il soulignait en outre l'importance qu'il y avait de prévoir la formation d'enseignants africains de manière à répondre aux exigences des différents centres en Afrique. Enfin, il demandait instamment que les bourses d'étude soient planifiées longtemps à l'avance, que ces bourses soient prises en considération lors de l'élaboration des programmes nationaux et que la procédure d'octroi de bourses d'étude soit allégée.

206. Le représentant de la Commission des communautés européennes a rappelé que l'objectif de l'étude conjointe CEE/ACP/CEA sur les besoins en formation statistique de l'Afrique était de permettre une réponse efficace à la demande du Conseil des Ministres ACP. La voie est maintenant ouverte pour une action régionale du FED. Le représentant de la Commission a en outre informé la Conférence que les résultats de l'étude mentionnée ci-dessus seront diffusés largement auprès des pays et organismes intéressés dès que le travail de révision et de reproduction en cours serait terminé. Il a aussi indiqué qu'une étude complémentaire sur les besoins en informatique des centres était entreprise. Les résultats en seront connus sous peu.

207. Le Directeur du Bureau de statistique des Nations Unies a informé les participants que le Département de la coopération technique pour le développement des Nations Unies avait lancé en 1982-1983 un programme de formation en cours d'emploi de statisticiens et de programmeurs. Dix sept candidats venant de 12 pays en développement avaient reçu ce type de formation dans 9 pays en développement. Le Bureau de statistique participait également à ce programme. L'un des principaux problèmes rencontrés par ce programme concernait la nomination par certains pays de candidats qui étaient déjà bien formés alors que l'objectif était d'envoyer en formation de jeunes cadres inexpérimentés. Un autre problème tenait du fait que les pays étaient parfois réticents à envoyer des stagiaires même après l'octroi des bourses.

208. Le Département de la coopération technique pour le développement envisageait de poursuivre son assistance en 1984-1985. En plus des bourses individuelles, il était prévu d'organiser un atelier inter-régional sur la comptabilité nationale en 1985 dans le cadre de son programme d'assistance.

209. Le Directeur du Département de statistique de l'Université d'Ibadan, a indiqué que son Département était financé entièrement par le gouvernement nigérian. Toutefois, le centre avait bénéficié de l'assistance de la CEA et d'autres sources. Les programmes du centre s'étendaient depuis la formation des cadres moyens jusqu'au doctorat (Ph.D) et incluait une formation spécialisée. Le centre était proche du service national de statistique. Il avait introduit l'enseignement de l'informatique statistique à tous les niveaux. Le centre était toujours disposé à abriter des stages de courte durée qui pourraient être organisés par la CEA et par les centres associés du PFSA.

210. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne (RFA) a informé la Conférence que son Gouvernement accordait la plus haute importance au PFSA. La RFA octroyait environ 200 bourses chaque année à des candidats africains pour des études dans les domaines tels que l'économie et les mathématiques. Un nouveau projet concernant la participation au financement des locaux pour le centre de Kigali est à l'étude. Le gouvernement apportait également un appui substantiel au Centre de recyclage de Munich pour les statisticiens économistes des pays en développement, qui est un centre associé du PFSA.

211. Le représentant du Royaume Uni a déclaré que son Gouvernement appuyait le PFSA, et qu'il continuerait à dispenser une formation statistique et à prêter les services de personnel enseignant.

212. La représentante des Etats Unis d'Amérique a souligné le rôle important que les conseillers en provenance de l'étranger pouvaient jouer dans le développement du PFSA. Elle a fait état de la nécessité pour ces conseillers de connaître à l'avance la nature des services qui leur seraient demandés; Il faudrait également tenir compte des objectifs de formation. Enfin, elle a rappelé que l'International Statistical Programs Center, du Bureau de recensement des Etats Unis, était un membre associé du PFSA.

213. Pour terminer les participants à la Conférence ont adopté, après examen, le rapport de la troisième réunion des Directeurs des centres participant au Programme de formation statistique pour l'Afrique qui s'était tenue à Addis Abeba du 31 octobre au 4 novembre 1983.

Examen des activités dans le domaine des statistiques économiques
(Point 17 de l'ordre du jour)

214. En présentant le sujet, un fonctionnaire du secretariat a appelé l'attention des participants sur les deux documents d'information qui leur avaient été soumis pour examen à savoir, celui intitulé "Examen des activités dans le domaine des statistiques économiques E/ECA/PSD.3/23" et l'article sur la dette publique extérieure des pays africains en développement au cours de la période allant de 1971 à 1980, qui figure dans le Bulletin de renseignements statistiques pour l'Afrique E/ECA/SIB/16.

215. Le fonctionnaire du secrétariat a passé rapidement en revue les activités menées dans les domaines de la comptabilité nationale, des finances et des prix, des statistiques industrielles, de l'agriculture, des transports et des communications depuis la dernière réunion du Comité de la statistique. Il a appelé l'attention des membres du Comité sur le fait que les services consultatifs prêtés dans le domaine de la comptabilité nationale s'étaient poursuivis presque sans interruption en dépit du fait que le projet relatif à la comptabilité nationale n'avait pas été envisagée dans le troisième cycle de programmation du PNUD pour la période 1982-1986, à la suite de la réduction des ressources du PNUD. Cette continuité avait pu être assurée grâce à la décision prise par le PNUD de permettre l'utilisation continue du reste des ressources qu'il avait initialement affectées au programme (pour la période allant de 1979 à 1981) jusqu'à l'épuisement de ces dernières, et également grâce à l'appui budgétaire que la CEA avait apporté au programme.

216. Les membres du Comité ont été informés sur le programme concernant la mise en place de services de comptabilité nationale mis au point par la CEA qui visait à créer des services destinés à effectuer des travaux en matière de statistique économique de base et de comptabilité nationale pour remplacer les opérations d'assistance technique ponctuelle, ainsi qu'à donner à la comptabilité nationale la place qui lui revenait dans les systèmes de statistiques intégrées que les pays africains mettaient en place. Le Programme avait certes été lancé et les pays africains avaient commencé à en tirer avantage, mais l'intégralité des ressources financières et le personnel que nécessiterait son exécution complète n'étaient pas encore mobilisés. La France se proposait de prêter les services d'un consultant au titre du projet pour une courte période.

217. Le fonctionnaire du secrétariat a appelé l'attention des membres du Comité sur le fait que la révision du Système de comptabilité nationale de l'ONU était prévue pour 1990 et que les préparatifs en avaient été commencés. La révision tiendrait particulièrement compte des besoins et de la situation particulière des pays en développement et il serait dans l'intérêt des pays africains de prendre toutes les mesures possibles pour faire connaître au Comité chargé de la révision, les problèmes et la situation particuliers qu'ils connaissaient. A cet égard, les pays devraient consigner les problèmes qu'ils rencontraient en matière de comptabilité nationale et procéder à des études spéciales sur certains de ces problèmes.

218. Enfin, le fonctionnaire a appelé l'attention des membres du Comité sur la nécessité pour les pays de transmettre à la CEA des exemplaires de leurs publications statistiques et autres actuels, afin de tenir cette dernière informée de l'évolution dans ces pays et de lui permettre de les évoquer dans les publications du secrétariat.

219. Le représentant de l'Office de la statistique des Communautés européennes a présenté aux membres du Comité une communication émanant du Groupe de travail sur le projet des comparaisons internationales en Afrique, qui s'était réuni du 27 février au 2 mars 1984 à Addis-Abeba et précisé que l'objectif de cette réunion était de présenter aux pays africains les résultats des comparaisons de la valeur réelle des produits intérieurs bruts de 15 pays africains qui avaient pris part au programme de comparaison internationale de 1980 et d'examiner les modalités d'organisation de la cinquième phase, il ressortait des discussions au sein du Groupe de travail qu'il faudra dans l'avenir intégrer dans la mesure du possible, les besoins en comparaison internationale aux activités des services nationaux de statistique, puisque ces comparaisons internationales étaient susceptibles de permettre d'améliorer les statistiques nationales, notamment dans les domaines des indices de prix, des enquêtes sur la consommation et de la comptabilité nationale.

220. Lors du débat qui s'ensuivit, il a été fait remarquer que l'agriculture était un secteur vital pour l'économie des pays africains et on a déploré que l'on ait donné une place assez limitée aux activités relatives à l'agriculture dans le document ST/ECA/PSD.3/23. Un fonctionnaire du secrétariat a fait valoir que la place accordée à l'agriculture dans le document en question était loin de traduire l'importance que le secrétariat attachait à ce secteur et que les séries statistiques relatives à l'agriculture dans les données rassemblées par le secrétariat incluaient notamment des renseignements sur les indices de production de produits alimentaires ou non, les cultures, la production de céréales, de légumes, l'élevage, etc..

221. Les participants ont suggéré la constitution d'un groupe d'experts ayant une grande expérience des questions de comptabilité nationale en Afrique qui seraient chargés d'étudier la question de l'élaboration d'un système africain de comptabilité nationale. Un fonctionnaire du secrétariat a répondu que l'idée de mettre sur pied un groupe d'experts en vue d'étudier les problèmes et la situation particuliers des pays africains n'était pas nouvelle, des groupes similaires ayant été constitués dans le passé, notamment en prévision des révisions du système de comptabilité nationale de l'ONU auxquelles il avait été procédé auparavant et que la révision en cours qui allait déboucher sur la révision du Système de comptabilité nationale de l'ONU en 1990 prévoyait la constitution de tels groupes. Toutefois, les perspectives en ce qui concernait le financement de ces groupes d'experts en Afrique ne semblaient pas bonnes et l'une des possibilités qui s'offraient était pour les pays de déterminer et de consigner les problèmes particuliers qu'ils rencontraient dans le domaine de la comptabilité nationale et les solutions qu'ils proposaient pour résoudre ces problèmes, le secrétariat s'attachait pour sa part à rechercher les différents moyens de financer les réunions des groupes d'experts sur la question.

Le secrétariat a exprimé l'avis que les problèmes et les propositions émanant des pays africains gagneraient à être traités dans le cadre du Système de comptabilité nationale de l'ONU (Quatrième révision et qu'il vaudrait mieux que les pays en développement s'efforcent de mettre au point les comptes et tableaux de Système qu'ils étaient en mesure d'élaborer étant donné leur degré d'évolution dans le domaine de la statistique, au lieu de préconiser la conception et l'élaboration d'un système distinct pour les pays africains.

222. Le représentant de l'Office statistique des Communautés européennes a signalé que l'on envisageait sérieusement de développer la comptabilité nationale dans les pays ACP, grâce à l'appui des pays membres de la CEE. A cet égard, la France prévoyait de financer en 1984, un séminaire de formation sur les liens entre l'établissement et l'utilisation des comptes, nationaux, à l'intention du groupe d'experts européens travaillant à ce projet et d'experts africains (comptables nationaux, spécialistes en matière de prévisions et planificateurs). Il serait donc souhaitable de solliciter le concours des spécialistes de la CEA, dans ces domaines.

223. On a évoqué les problèmes rencontrés dans la publication de certaines revues statistiques et fait remarquer que l'on déplorait souvent des retards pouvant aller jusqu'à deux ans au niveau de l'impression. A cet égard, le secrétariat a suggéré qu'il pourrait lui être utile de disposer d'exemplaires miméographiés des principaux agrégats, résultats et conclusions dégagés dans ces publications, afin de pouvoir en assurer la publication dans le cas où il se produirait des goulets d'étranglement au niveau de l'impression.

224. S'agissant des travaux du secrétariat concernant les prix, les participants ont fait observer que, vu l'importance de la question, il était à déplorer que le secrétariat se soit borné à aider les pays à dégager des priorités en vue de l'élaboration d'un programme africain sur les statistiques de prix. En outre, le secrétariat devrait effectuer des missions dans les pays en vue de lancer les activités prévues au titre du programme et de fournir des orientations dans ce cadre. Un fonctionnaire du secrétariat a répondu que ce dernier était disposé à faire tout ce qui était en son pouvoir, tout en soulignant la nécessité pour les pays de s'attacher à jouer le rôle qui leur revenait dans l'exécution des activités prévues au titre du programme, puisqu'il s'agissait là du premier engagement pris par la conférence des statisticiens africains, à sa dixième session lorsqu'elle avait décidé de devenir plus opérationnelle. Les participants à la dixième Conférence avaient jugé que le développement des statistiques dans la région exigeait un munitieux travail de suivi et avaient retenu les statistiques de prix comme thème essentiel auquel les pays devaient accorder l'attention voulue en raison du rôle essentiel que jouaient les prix dans la politique économique et la prise de décision.

225. Le Directeur du Bureau de statistique de l'ONU a informé les participants de l'état d'avancement des activités concernant la révision du Système de comptabilité nationale et déclaré que le Groupe de travail inter-secrétariats qui se composait de représentants des Bureaux de statistique de l'ONU, de la CEE, de l'OCDE, du FMI et de la Banque mondiale et qui avait été constitué aux fins de la révision avait tenu plusieurs réunions et qu'il avait élaboré un programme de travail sur les comptes nationaux-programmes qui venait d'être examiné lors d'une réunion tenue à Washington et qui serait réexaminé au cours d'une prochaine réunion prévue pour mai 1984 à Paris. Le Directeur du Bureau de statistique de l'ONU a ajouté que la révision allait se dérouler en trois phases, à savoir une première phase au cours de laquelle les Commissions régionales et les organismes intéressés étaient censés jouer un rôle important dans la collecte des renseignements de base et encourager les pays appartenant à leurs régions respectives à formuler des opinions et des points de vue sur la révision, une deuxième phase qui commencerait vers 1986 et dont l'exécution serait confiée à environ huit groupes d'experts qui seraient chargés d'étudier les questions fondamentales liées à la révision, et enfin une troisième phase qui porterait sur l'examen du système intégré, et au cours de laquelle on attacherait l'importance voulue à la simplification du système et à son harmonisation avec les différents sous-systèmes. Il serait tenu compte, au cours de la révision, de la situation particulière des pays en développement: le Directeur a demandé aux spécialistes africains de la comptabilité nationale de faire preuve d'esprit de coopération dans le cadre du projet de révision.

226. L'observateur de l'ONUDI qui a formulé des observations sur le document ST/ECA/PSD.3/23 s'est demandé si, étant donné le caractère dérisoire des données officielles fournies, la CEA serait en mesure d'examiner attentivement ces données et de corriger les incohérences que l'on observait d'ordinaire dans certaines séries de données officielles telles que les statistiques industrielles fournies par les pays, et d'incorporer les données ainsi corrigées dans sa base de données. Un fonctionnaire du secrétariat a répondu que ce dernier étudierait la possibilité d'inclure ces données corrigées ainsi que leurs sources dans la base de données, notamment en ce qui concerne les renseignements qui seraient destinés à un usage interne ou aux différents secrétariats.

Rapport sur d'autres activités dans le domaine de la statistique (1982-1983), y compris le développement des statistiques sur l'environnement et l'examen du futur programme de travail (1984-1987), avec projections jusqu'en 1980 (Point 18 de l'ordre du jour)

227. Un fonctionnaire du secrétariat a présenté le rapport sur les activités de la CEA en matière de statistique 1982-1983 et le programme de travail 1984-1987 avec des projections jusqu'en 1989 (document E/ECA/PSD.3/24). Ce document contenant un résumé présentant une vue d'ensemble des activités au titre du programme de travail dans le domaine de la statistique.

228. D'une manière générale, les participants ont estimé que le programme de statistique était détaillé et ont noté qu'il était constamment remis à jour pour répondre aux nouveaux besoins en ce domaine. Les participants ont également constaté qu'il n'existait pas de solution simple aux problèmes d'ordre financier intéressant tous les aspects du programme. Il fallait donc poursuivre les efforts en vue de réduire au maximum les coûts des projets et en accroître autant que possible la rentabilité. Les débats se sont limités au programme de travail.

229. Les participants se sont demandé si l'on avait accordé à l'agriculture la place qui devait lui revenir dans le programme de travail eu égard à son importance primordiale dans les économies africaines. Le fonctionnaire du secrétariat a expliqué que le secteur agricole ne figurait en tant qu'élément distinct dans le programme que pour ce qui était du rassemblement des données destinées à la base de donnée, la FAO étant chargée des questions de méthodologie en matière de statistique agricoles. Le secteur agricole constituait toutefois l'élément central du Programme africain concernant la mise en place de dispositifs d'enquêtes sur les ménages, activité pluridisciplinaire interinstitutions menée en collaboration étroite avec la FAO. L'agriculture avait donc reçu toute l'attention requise dans le cadre du programme.

230. Le Représentant de l'Office statistique des Communautés européennes a signalé que, dans le cadre du programme de stratégie alimentaire de la Commission des communautés européennes, un projet d'enquête sur les statistiques alimentaires était en cours d'élaboration au niveau régional. Pour l'instant les sous-régions prises en considération étaient les pays du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et la Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe et du (SADCC). Dans chaque groupe de pays, on procédera à une expérience auprès de deux pays qui restent à choisir.

231. Des participants ont regretté la suppression, due au manque de ressources financières, des neuf réunions dont il était fait état au paragraphe 53 du rapport et particulièrement des deux réunions sur les progiciels. étant donné les besoins particuliers d'assistance en ce domaine. A cet égard, il a été signalé que le secrétariat avait collaboré avec l'Agency for International Development

des Etats-Unis à deux séminaires sur des logiciels statistiques donnés et qu'il avait fourni une assistance supplémentaire dans le cadre de la prestation de services consultatifs régionaux; il était à espérer que l'on pourrait recruter un autre conseiller en matière de traitement des données issues des enquêtes.

232. Etant donné les problèmes qui se posaient, il importait de convoquer la réunion du Groupe de travail sur la coordination et la gestion statistiques demandée pour 1984. Le fonctionnaire du secrétariat a expliqué que l'annulation de cette réunion n'avait été décidée qu'après examen munitieux. Un projet analogue avait été exécuté en 1981 et a produit des résultats concrets. En attendant, le secrétariat continuerait à rassembler des informations sur l'organisation statistique et les questions connexes dans la région et à fournir des avis aux pays, dans la limite de ses ressources.

233. De même, il est très peu probable que le Groupe de travail sur la comptabilité nationale soit reconstitué même s'il avait été noté que ce groupe pourrait aider considérablement à adapter davantage les systèmes de comptabilité à la situation des pays africains, compte tenu de la révision globale prochaine du SCN. En partant des débats qui avaient déjà eu lieu à ce sujet au titre des statistiques économiques, le secrétariat a abordé l'examen de cette question de façon plus détaillée. Le fonctionnaire du secrétariat a également mentionné la tenue éventuelle d'une réunion régionale ou inter-régionale sur la comptabilité nationale qui était à l'étude avec le Bureau de statistique de l'ONU.

234. Dans l'ensemble, les participants ont demandé s'il n'était pas possible de reporter plutôt que de supprimer les réunions énumérées au paragraphe 53. Une telle solution n'a pas été jugée viable mais il a été souligné que ces réunions pouvaient remplacer certaines des réunions déjà retenues dans le programme pour la période 1984-1989 si des propositions précises étaient faites dans ce sens. Aucune proposition n'a été faite.

235. En réponse à une question, il a été expliqué qu'il était loisible à chaque pays intéressé de faire des observations sur les estimations figurant dans les séries de données publiées par la CEA ou incluses dans la base de données et que ces estimations étaient données à titre indicatif. Cependant, ces chiffres remplaçant généralement des données qui ne pouvaient être obtenues au niveau national, il pourrait s'avérer difficile pour les pays concernés de se prononcer sur leur exactitude.

236. Le nouveau projet relatif aux statistiques de l'environnement et des ressources naturelles a suscité un vif intérêt parmi les participants qui ont posé des questions sur la prestation éventuelle d'une assistance aux pays et sur le rôle des services centraux de statistique dans l'intégration des statistiques en question dans les programmes globaux de statistiques. Le secrétariat a indiqué que les rapports des réunions de Nairobi et d'Abidjan avaient déjà été publiés. La CEA n'avait cependant pas été en mesure de créer un poste sur les statistiques de l'environnement. Les services

centraux de statistique jouaient certes un rôle important, mais l'environnement était une question pluridisciplinaire et certains pays disposaient d'un organisme distinct pour les questions d'environnement. Celui-ci pouvait se charger des statistiques connexes dans les pays où les systèmes statistiques étaient décentralisés mais il a été estimé que les services centraux de statistique pouvaient mieux s'occuper de cette tâche.

237. Des précisions ont été données sur le séminaire tenu en novembre 1983 à Abidjan sur les statistiques relatives aux ressources naturelles et à l'environnement. Celui-ci s'était tenu à la suite du séminaire organisé précédemment à Nairobi et il a été financé par la France et le Canada sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les participants à ce séminaire ont fait des recommandations sur le développement de ces statistiques au niveau national et ils ont également proposé de mettre en place un mécanisme régional de coordination.

238. Des informations ont également été données sur les travaux et la formation de base dans le domaine de l'environnement en URSS. Les mesures de protection de l'environnement étaient de grande portée et s'appuyaient sur des méthodes appropriées de collecte et d'analyse de données. La méthodologie élaborée à cet effet pouvait être mise à la disposition des pays.

239. Les participants ont convenu d'apporter au programme de travail les modifications suivantes:

- a) Il a été constaté que le projet 2.5(ii) (d) sur l'application des méthodes d'enquête par sondage du tourisme avait été inclus à tort dans le programme. Au titre du projet 1.3(iii) l'élaboration d'un programme type de formation de cadres supérieurs en statistique aurait dû être prévue dans les activités de la période 1984-1985.
- b) Les neuf projets énumérés au paragraphe 53 du rapport du secrétariat devraient être supprimés du programme de travail. Le secrétariat continuera toutefois d'examiner la possibilité d'organiser la réunion sur la comptabilité nationale;
- c) La CEA devrait mettre un terme à la publication de la série B relative aux échanges de produits au titre du projet 2.3(iv)(b);
- d) La publication Indicateurs économiques africains (projet 2.5 (iv)(b) devrait être rebaptisée "Indicateurs socio-économiques africains".

Association africaine de statistique (Point 19 de l'ordre du jour)

240. En présentant le document de base intitulé: "Association africaine de statistique, E/ECA/PD.3/25", un fonctionnaire du secrétariat a rappelé qu'à la deuxième session de la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes un comité restreint composé de M. Mitik Beyene, Directeur du Bureau central éthiopien de statistique, de M. R. Andrianasolo, Chef de la section des statistiques démographiques et sociales de la CEA et de M. K.T. de Graft-Johnson, Chef adjoint de la Division de la statistique de la CEA avait été chargé d'examiner la question de la redynamisation de l'Association africaine de statistique et de présenter un rapport à la troisième session de la Conférence commune. Dans ce rapport qui avait été joint au document de base, on avait examiné des questions telles que le projet de charte, la mise sur pied d'un secrétariat chargé de l'administration et des finances, le rôle des associations statistiques nationales au sein de l'Association, le montant et le mode de paiement des cotisations, ainsi que la désignation des membres du premier Conseil de l'Association.

241. Avant d'ouvrir les débats sur ce point de l'ordre du jour, le Président a invité M. L. Diop, Directeur du Centre européen de formation des statisticiens économistes des pays en voie de développement (CESD) et membre du Conseil de l'ASTEC (Association des statisticiens - économistes et des anciens étudiants de l'ENSAE et du CESD) à donner lecture d'un message de M. Christian Sautter, Président de l'ASTEC.

242. Après avoir souhaité plein succès à la Conférence, M. Sautter a, dans ce message, brièvement énoncé les objectifs de son Association qui regroupe environ 1 500 membres dont 20p.100 sont originaires d'Afrique. Il s'est dit satisfait de la création de l'Association africaine de statistique et annoncé l'entière disponibilité de l'ASTEC à coopérer avec l'Association africaine de statistique en vue de promouvoir les objectifs contenus dans sa charte.

243. Au cours des discussions qui ont suivi, des participants ont demandé des éclaircissements sur les rapports entre l'Union africaine pour les études en matière de population et l'Association africaine de statistique. Le fonctionnaire du secrétariat a répondu que la première regroupait des démographes et d'autres spécialistes des problèmes de population alors que la deuxième ne rassemblait que des statisticiens. Il se pourrait que certains spécialistes soient habilités à adhérer à l'une ou à l'autre association mais les deux associations ne regrouperaient pas les mêmes membres.

Les participants ont également posé les questions ci-après:

- S'agissant de la proposition de faire siéger temporairement le secrétariat chargé de l'administration des finances de l'Association à la CEA, ils ont voulu savoir quels étaient les rapports entre l'OUA et la CEA.

- Les différentes catégories de membres paieraient-elles la même cotisation?
- Pourquoi l'arabe n'était-il pas considéré comme l'une des langues officielles de l'Association?
- Pourquoi les statisticiens non africains étaient-ils membres de l'Association?

244. En réponse à ces différentes questions, le fonctionnaire du secrétariat a expliqué que l'Association était un organisme indépendant jouissant de la personnalité juridique et qu'elle ne pouvait être considérée comme faisant partie ni de l'OUA ni de la CEA. Son actif et son passif ne dépendaient pas de la CEA. La Division de la statistique se contenterait d'offrir un siège temporaire jusqu'à ce qu'un pays africain se propose d'abriter le siège définitif de l'Association. Il a également dit que la cotisation proposée de 5 dollars ne s'appliquait qu'aux membres ordinaires. Les cotisations des autres catégories de membres se seraient fixées par le Conseil après consultation des membres. L'arabe serait reconnu comme troisième langue officielle de l'Association. Il a été indiqué que des problèmes pourraient se poser en ce qui concerne.

245. La prestation des services d'interprétation et de traduction pour toutes les réunions de l'Association. Le secrétariat a expliqué qu'en principe les trois langues pouvaient être acceptées comme langues officielles, mais que le Comité devrait se rendre compte que dans certains cas il pouvait s'avérer nécessaire de se passer d'une ou de deux langues au cours d'une réunion donnée. Le Comité a considéré que ces difficultés ne devraient en aucun cas entraver le bon fonctionnement de l'Association.

246. En ce qui concerne l'admission de membres non africains au sein de l'Association, l'article 4 stipulait que, "Les statisticiens professionnels africains et non africains, qui travaillent ou qui ont travaillé comme statisticiens en Afrique peuvent être admis comme membres ordinaires". L'Admission de nouveaux membres serait laissée à la discrétion du Conseil. Jusqu'à présent, sur 450 statisticiens membres de l'Association, 25 seulement environ sont non africains. Ainsi le caractère essentiellement africain de l'Association avait été préservé.

247. Une autre question soulevée concernait les modalités de paiement des cotisations. Vu les restrictions draconiennes qui devaient être imposées dans un certain nombre de pays en matière de contrôle de changes, les membres devraient pouvoir payer leurs cotisations en monnaie locale à un bureau central dans leur pays. Le fonctionnaire du secrétariat a expliqué que le Comité avait étudié cette solution mais qu'elle l'avait rejetée car il n'était pas possible de transférer les fonds ainsi versés pour les mettre à la disposition du secrétariat de l'Association. Si les organisations à vocation économique telles que la CEDEAO et la ZEP pour les Etats de l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe adoptaient des monnaies communes il serait alors possible d'organiser le paiement des contributions par sous-région.

248. Deux autres questions avaient été soulevées, sur la modicité du montant des cotisations (5 dollars) et sur la nécessité d'assurer un équilibre géographique, sectoriel et linguistique dans la composition du Conseil. En ce qui concerne la première question, le fonctionnaire du secrétariat a expliqué qu'il était nécessaire de commencer par un montant modeste. Ce montant pourrait être relevé une fois que les membres se seraient rendus compte des avantages qu'ils pourraient tirer de l'Association.

249. La nécessité de définir judicieusement les critères présidant au choix des membres du Conseil a été reconnue, mais étant donné que l'élection de ces membres était un processus démocratique au titre duquel tout groupe de dix membres pourrait désigner son candidat, le principe ne pourrait donc pas être appliqué. Il serait cependant demandé aux comités des candidatures d'en tenir compte.

250. Finalement, le Comité a décidé:

- a) d'adopter l'Acte constitutif dont l'article 16 serait modifié comme suit: "l'anglais, le français et l'arabe seront les langues de travail de l'Association",
- b) d'établir provisoirement le secrétariat chargé de l'administration et des finances au sein de la Division de la statistique de la CEA;
- c) d'approuver en principe la désignation des membres du Conseil, tout en se rappelant que, conformément au projet d'Acte constitutif, tout groupe de dix membres ordinaires peut désigner ses propres candidats;
- d) d'inscrire un statisticien en poste à Addis-Abeba sur la liste des candidats au poste de vérificateur;
- e) de dispenser les membres du paiement de leurs cotisations en 1984 pour permettre au Conseil élu d'établir les modalités de paiement.

COMITE DE LA DEMOGRAPHIE

Election du bureau (Point 21)

251. La première réunion du Comité de la démographie s'est tenue le 8 mars pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour. Le bureau ci-après a été élu:

Président(e)	M. M.F. Morojele (Lesotho)
Premier Vice-président:	M. P.V. Proper (Congo)
Deuxième Vice-président:	M. A.S. Khallaf (Egypt)
Rapporteur:	M. E.F. Chinganda (Malawi)

Institutions régionales de la CEA pour la formation en matière de population (Point 22)d

252. Un fonctionnaire du secrétariat a fait allusion aux deux documents intitulés "Formation de spécialistes africains en matière de planification de statistique et de démographie E/ECA/PSD.3/11" et "Rapport sur les activités en matière de population en 1982-1983 et Programme de travail 1984-1985" qui traitaient de la formation et de la recherche démographiques au Regional Institute for Population Studies RIPS et à l'Institut de formation et de recherches démographiques. Il a indiqué que ces deux institutions continuaient de fournir des services de formation et de recherche aux Etats membres et s'efforçaient de promouvoir la diffusion de l'information relative à la population ainsi que les résultats des recherches entreprises en Afrique grâce à leurs publications. Ces instituts proposaient également des programmes de formation de cadres moyens dans les Etats membres et organisaient des séminaires réunissant les démographes travaillant dans les pays membres pour leur permettre de débattre de sujets d'intérêt commun. Les pays voulant bénéficier de ces programmes pourraient entrer en contact avec la division de la population de la CEA. Le programme de formation serait élaboré conjointement par les instituts et les pays intéressés, et des sources de financement seraient recherchées.

253. Il s'est ensuite penché sur les problèmes se posant aux instituts. Il a informé les participants que le FNUAP avait réduit de 19 p. 100 entre 1983 et 1984 les fonds qu'il apportait aux instituts, ce qui avait entraîné une compression du personnel, avec la régionalisation, les contributions des gouvernements africains devraient compenser la réduction de ces fonds.

254. Cependant, dans le cas de l'IFORD, seuls six pays sur 25 avaient payé leurs cotisations qui se chiffraient à 41 940 353 FCFA pour la période allant de juillet 1982 à décembre 1983. Ce paiement insuffisant des contributions était la cause de la situation financière actuellement précaire de l'IFORD. Il a été indiqué par ailleurs que conformément aux Statuts, la moitié des membres du Conseil d'administration de l'IFORD devait être renouvelée. Le représentant du Congo a proposé que le Gabon, Madagascar, le Mali le Rwanda, le Tchad et le Togo remplacent le Bénin, le Burundi, le Maroc, la Mauritanie, la République centrafricaine et le Zaïre au sein du Conseil d'administration. Les membres du Comité ont entériné la proposition. Le processus de régionalisation du RIPS avait été par contre plus lent et le Conseil d'administration élargi

s'était réuni pour la première fois en février 1984 seulement. Le Conseil d'administration avait cependant approuvé le projet visant à répartir les contributions des Etats membres, et la CEA enverrait sous peu des demandes officielles de contributions aux Etats membres.

255. Le représentant du secrétariat a indiqué en outre qu'en dépit des difficultés financières que connaissaient les instituts, ils ont continué à rendre d'énormes services aux Etats membres en formant de nombreux démographes africains.

256. Les directeurs de l'IFORD et du RIPS ont à leur tour informé les participants des activités de leurs instituts. Le programme de deux ans sanctionné par le Diplôme d'Etudes démographiques constituait la principale activité de formation de l'IFORD. Il existait aussi un programme d'un an d'initiation à la recherche. Un cours de recyclage à l'intention de 20 démographes avait été organisé en 1982 à Bordeaux (France) et un cours d'initiation démographique et statistique pour les cadres moyens avait été organisé aux Comores en 1984. L'IFORD avait entrepris dans le cadre de son programme de recherche, des études sur la mortalité infantile et juvénile dans cinq pays africains. Un séminaire national avait été organisé à Bamako (Mali) en 1983 sur les politiques en matière de population. En novembre 1982, l'IFORD avait organisé en collaboration avec l'UIESP des cours de perfectionnement pour 20 démographes venant de 18 pays francophones. Une mission d'évaluation composée de quatre experts indépendants avait visité l'IFORD en février 1984; les conclusions de cette mission seraient présentées à la quatrième session de la Conférence commune.

257. Le Directeur du RIPS a informé les participants de l'existence de trois programmes qui étaient: le programme d'un an sanctionné par un diplôme supérieur, le programme d'un an et demi, et le programme PH.D. Le RIPS avait participé à l'organisation d'un programme de formation en République-Unie de Tanzanie en 1983, et participerait à celui projeté sur le Zimbabwe en 1984. Des services consultatifs en matière de recensement avaient également été fournis à certains Etats membres. En 1983 avait été organisé un séminaire sur les techniques d'évaluation indirecte de la fécondité et de la mortalité. Les conclusions du séminaire devraient être publiées avant fin 1984. Un séminaire de formation à l'intention des documentalistes avait été organisé à Addis-Abeba en 1982. Des enquêtes étaient également menées sur des sujets tels que par exemple la perception qu'avaient les femmes de la menstruation, l'âge à la première naissance et ses incidences socio-économiques, ainsi que les systèmes d'enseignement de remplacement.

258. Une mission d'évaluation effectuée par le FNUAP en 1983 auprès de l'IFORD avait recommandé (i) le réaménagement du contenu des programmes et des stages de formation (ii) le perfectionnement du personnel et (iii) la rationalisation des autres activités de l'Institut de manière à les adapter aux besoins des Etats membres. La mission avait également recommandé que le programme d'enseignement du RIPS soit réaménagé afin de permettre aux étudiants de terminer leur formation dans les délais prévus au titre de chaque programme. Les membres du Comité ont été informés que la CEA avait envoyé en février 1984 une seconde mission d'évaluation composé de quatre experts indépendants auprès de l'IFORD et dont les recommandations seraient présentées à la quatrième session de la Conférence commune.

259. Le représentant du Centre démographique du Caire (CDC) a informé les participants de la formation qu'assurait le Centre. L'infrastructure, notamment les locaux et la bibliothèque, avaient été renforcés. Il continuait de se poser au CDC des problèmes financiers bien que le gouvernement égyptien ait doublé le montant de sa contribution au cours des deux dernières années. Mis à part les fonds qu'il recevait du FNUAP pour le paiement du personnel international et celui des bourses, le CDC a reçu des dons de l'USAID ainsi que 10 bourses du CRDI en 1984.

260. Au cours du débat qui a suivi, de nombreux représentants ont mis en relief la nécessité d'avoir dans leur pays des écoles de formation de cadres moyens afin de réduire de façon significative la dépendance vis-à-vis de l'expertise étrangère dans le domaine de la formation. La nécessité d'avoir de tels services dans le domaine de l'informatique avait été soulevée également. Certains représentants se sont enquis du contenu du programme spécial de cours organisé par les instituts pour les cadres moyens, et des critères d'admission.

261. Il a été proposé que les cours de formation, dispensés au RIPS, à l'IFORD et au CDC soient normalisés afin d'établir la reconnaissance des diplômes délivrés par ces instituts. Pour promouvoir une meilleure reconnaissance de la qualité de ces diplômes, la CEA et les instituts devraient entreprendre une campagne d'information du public.

262. Il a été proposé par ailleurs que l'enseignement de la démographie dans les Universités africaines soit encouragé afin que les études de population soient traitées comme n'importe quelle autre discipline enseignée dans les Universités. Pour promouvoir une meilleure compréhension des problèmes démographiques, les enseignants des différentes disciplines dans les universités pourraient être amenés à suivre des cours de démographie d'un an.

263. Il a été indiqué aussi que, dû à des conditions de vie difficiles au Ghana, de nombreux pays avaient du mal à persuader des candidats potentiels de suivre les cours de Graduate Diploma ou de MA dispensés par le RIPS, une fois terminé le programme Diploma. Les problèmes de renouvellement du personnel et la tendance à axer l'attention sur les bureaux de statistique des gouvernements en ce qui concerne le recrutement des candidats ont également été soulevés. Le temps que le RIPS retardait à délivrer les certificats à ses anciens étudiants a également été soulevé. Vu le temps que passaient les étudiants du RIPS et de l'IFORD à organiser et à mener des enquêtes sur le terrain, il a été suggéré que pour entreprendre cette tâche coûteuse et de longue haleine, les étudiants soient encouragés à travailler sur la base d'analyses de données secondaires.

264. La question relative à l'examen d'entrée à l'IFORD a été soulevée. Etant donné le pourcentage élevé de mathématiques qu'il contenait, il était difficile pour certains étudiants d'être admis. Il a été proposé d'introduire les sujets généraux dans les épreuves. On a pensé aussi qu'il n'y avait pas assez d'incitation pour les diplômés de l'IFORD ayant suivi le programme d'études de deux ans à continuer et à suivre pendant un an le cours d'initiation à la recherche.

265. En réponse aux opinions avancées lors du débat, le secrétariat a confirmé la nécessité d'assurer la formation de cadres moyens. Il a été souligné que le RIPS n'avait pas été créé pour fournir des programmes de formation de cadres moyens. Un programme d'études démographiques avait été organisé à l'Université

d'Ibadan. Dans le cas du Ghana, des programmes d'études sanctionnées par un certificat et un diplôme étaient proposés à l'Institute for Statistics and Socio-Economic Research. Des programmes semblables devraient être organisés dans d'autres pays.

266. En ce qui concerne la normalisation des programmes d'études dans les instituts démographiques, il a été expliqué que les trois instituts avaient été créés à des moments différents, avec des objectifs différents et dans des conditions démographiques différentes.

267. Il n'était pas nécessaire de faire valider les diplômes de l'IFORD par l'Université de Yaoundé étant donné que ces diplômes étaient reconnus par les Etats membres. Cependant, dans deux pays (Algérie et Madagascar), les diplômés de l'IFORD qui étaient employés par les gouvernements s'étaient heurtés à des problèmes de reconnaissance de diplômes. Il a été indiqué que la formation dispensée à l'IFORD était comparable à celle dispensée dans les instituts français et à l'Université de Louvain tant en ce qui concerne la durée que le niveau.

268. En ce qui concerne la formation démographique aux niveaux du premier et du deuxième cycle il a été indiqué que cette formation était déjà assurée. Il existait des départements de démographie dans les universités de Sierra Leone, du Libéria et du Kenya entre autres. Le RIPS était prêt à contribuer à la formation d'enseignants pour ces départements de démographie dans les autres Universités. Pour ce qui est des conditions de vie au Ghana, les participants ont reçu l'assurance qu'elles s'étaient améliorées.

269. Le représentant du Ghana a fait remarquer que les difficultés économiques que connaissait son pays n'avait jamais entravé le bon fonctionnement du RIPS. Le Gouvernement réservait un traitement préférentiel à l'Institut et lui fournissant une assistance en vue de l'achat de fournitures essentielles.

270. En ce qui concerne les retards accusés dans la délivrance de certificats par le RIPS, la question avait été débattue à la dernière réunion du Conseil d'administration et le Recteur par l'intérim de l'Université du Ghana avait promis d'examiner le problème et de le résoudre.

271. En ce qui concerne le temps que passaient les étudiants à mener les travaux sur le terrain il a été indiqué qu'il s'agissait d'une tâche utile et rentable. Elle permettait aux étudiants d'acquérir de l'expérience dans la conduite des enquêtes et de faire face à de telles situations une fois rentrés dans leur pays.

272. Pour ce qui est de l'examen d'entrée à l'IFORD, il a été indiqué que cette question relevait du Comité scientifique de l'IFORD. Il a été décidé au cours de nombreuses réunions du Comité, de maintenir les examens tels quels.

273. En ce qui concerne les programmes de formation, on a souligné la nécessité d'insister davantage sur l'enseignement démographique de base notamment dans le domaine de l'intégration des variables démographiques dans les plans de développement. A cet égard, il a été jugé souhaitable d'accorder la priorité au recrutement de formateurs hautement qualifiés en démographie.

274. Les nouveaux statuts du RIPS et de l'IFORD ont été distribués aux participants pour information. Le représentant du Ghana a proposé un amendement à l'article VI des statuts relatifs à la présidence du Conseil d'administration. L'amendement proposée prévoyait la tenue d'une réunion du Conseil d'administration que présiderait

le Secrétaire exécutif ou son représentant. Dans le cas où ils seraient tous deux absents, le Conseil d'administration désignerait un de ses membres pour présider la réunion.

275. En conclusion, le secrétariat a indiqué que l'avenir des instituts était incertain après 1987. Les pays membres avaient le devoir de les financer. Les Etats membres en leur qualité de membres du Conseil d'administration du FNUAP pourraient demander à ce dernier de continuer à maintenir leur contribution financière aux instituts au moins à leur niveau actuel. Des recommandations pourraient être formulées à cette fin afin que le fonctionnement future des instituts puisse être assuré.

Rapport sur les activités en matière de population en 1982-1983 et programme de travail pour 1984-85 (Point 23)

276. Présentant le document E/ECA/PSD.3/27, un fonctionnaire du secrétariat a signalé que la période considérée avait été caractérisée par une contradiction entre une demande croissante de la part des Etats membres pour des activités en matière de population et une diminution des ressources disponibles au titre du budget ordinaire et auprès de ressources extrabudgétaires. Deux postes permanents antérieurement financés par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) n'avaient pas été incorporés dans le budget ordinaire. Cela avait imposé de graves contraintes de personnel pour l'exécution du programme de travail de la période biennale. Le programme de travail portait sur les questions habituelles de la recherche et des études, des séminaires nationaux sur la population et le développement, de l'information, des services de consultants, de la formation et de la préparation de documents pour les réunions.

277. Le fonctionnaire du secrétariat a informé les participants à la réunion des recherches et des études menées durant la période 1982-1983 en matière de la mortalité, de la fécondité, de nuptialité, de planification de la famille, de migration, d'urbanisation pour les pays africains et de projections démographiques.

278. L'analyse comparative des données relatives à l'Enquête mondiale sur la fécondité avait été effectuée par le secrétariat sans ressources financières supplémentaires. En outre, le secrétariat avait préparé des documents destinés aux quatre réunions du groupe d'experts organisées par le Conseil économique et social dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur la population prévue à Mexico en août 1983 et auxquelles il avait pris part. Le secrétariat avait assuré la préparation et le service de la Conférence africaine sur la population qui s'était tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en janvier 1984.

279. Le fonctionnaire du secrétariat a brièvement rendu compte des séminaires nationaux tenus au Lesotho, en Zambie et en Côte d'Ivoire. Les rapports relatifs à ces séminaires avaient été publiés. Le rapport sur la Côte d'Ivoire avait servi de document de base à la mission d'évaluation organisée par le FNUAP dans ce pays et on était en train de publier les conclusions des travaux de ce séminaire.

280. Le fonctionnaire du secrétariat a informé les participants des progrès enregistrés dans la préparation du programme de travail pour 1984-1985 en utilisant les nouvelles techniques de budgétisation qui s'étaient révélées très utiles dans la définition des éléments, des produits et des dates limites du programme.

Le budget-programme reflétait mieux les besoins des Etats membres tels qu'ils avaient été exprimé par plusieurs organes législatifs et autres. Le secrétariat a cependant invité les participants à la réunion à faire part de leurs avis pour aider à la préparation du budget-programme pour 1986-1987.

281. Le secrétariat a alors donné des détails sur l'exécution du programme de travail au titre de chacune des trois sections de la Division au cours de la période biennale 1982-1983 ainsi que les prévisions pour 1984-1985.

282. Durant l'exercice biennal 1982-1983, les projets exécutés par la Section des études de fécondité et de mortalité avait notamment porté sur la fécondité, la mortalité et la planification de la famille, l'analyse des données découlant de l'étude sur les relations entre la mortalité infantile et les facteurs socio-économiques et la fécondité en Zambie. Les résultats de cette étude avaient été présentés lors du séminaire national de réflexion organisé à Kabwe (Zambie) en avril 1982. On était entrain de publier le rapport tiré de cette étude qui traitait de la fécondité, de la mortalité, du mariage, de l'allaitement naturel et de l'abstinence sexuelle, de la structure de la famille et des ménages et des changements en ce domaine du développement physique et de la nutrition des enfants zambiens âgés de moins de cinq ans, des modes et habitudes alimentaires et nutritionnels, des préférences en ce qui concerne la dimension de la famille et des schémas de l'espacement des naissances, de la disponibilité et de l'utilisation des services de santé et de la connaissance et de la pratique de la régulation des naissances chez les femmes zambiennes. Deux études comparatives sur les niveaux, les schémas et les tendances de la mortalité dans quatre pays d'Afrique de l'Est et quatre d'Afrique de l'Ouest et des tableaux de survie pour ces pays ainsi qu'une étude sur les incidences démographiques, sanitaires, économiques et sociales de la planification de la famille dans quelques pays africains avaient été menées à bien. Le fonctionnaire du secrétariat a, en outre, signalé que, dans le cadre des activités préparatoires à la Conférence internationale sur la population prévue à Mexico en août 1984, la section avait préparé deux études sur i) le mariage et la fécondité en Afrique et ii) l'effet des changements liés au développement sur la mortalité infantile et enfantine en Afrique, documents présentés aux réunions du groupe d'experts organisée respectivement à Delhi en janvier 1983 et à Rome en mai-juin 1983.

283. Les activités de la Section pour la période 1984-1985 porteront sur des études comparatives sur les effets des programmes de planification de la famille sur la fécondité, la mortalité maternelle et enfantine dans six pays africains, les niveaux, schémas, différences et tendances de la fécondité et leurs conséquences pour la politique générale, les facteurs socio-culturels et économiques déterminants de la structure et de la formation de la famille et leur influence sur la fécondité, l'infécondité et la sous-fécondité, la variation des taux de mortalité au niveau régional et au niveau des groupes socio-économiques ainsi que l'influence de l'allaitement au sein sur la fécondité et la mortalité infantile et enfantine. Un séminaire de formation sera organisé en vue d'analyser les données relatives à l'Enquête mondiale sur la fécondité (EMF) recueillies dans les pays africains participants. Ce projet sera exécuté en collaboration avec l'EMF et avec les ressources financières fournies par le FNUAP et les pays participants seront choisis parmi ceux ayant même des enquêtes de fécondité au titre du programme de l'EMF.

284. Au titre du programme des services consultatifs, la Section avait, pendant la période biennale 1982-1983, fourni une assistance en matière d'évaluation et d'analyse des données des recensements, de préparation des questionnaires et d'évaluation des projets pilotes d'état-civil et avait participé aux missions d'évaluation des besoins menées par le FNUAP. Les pays ayant bénéficié de cette assistance étaient les suivants: Botswana, Comoros, Côte d'Ivoire, Gabon, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Somalie, Soudan, Zaïre, Zambie et Zimbabwe. Des services consultatifs régionaux avaient également été fournis à un niveau intermédiaire et une assistance dans le domaine de la formation spéciale en matière démographique avait été octroyée au Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, à l'East African Statistical Training Centre et à l'Université d'Addis-Abeba. Pour la période biennale 1984-1985, ces services seront fournis sur demande et le secrétariat accordera une plus grande attention à la formation en cours d'emploi et à l'assistance en matière de formulation et d'exécution de politiques démographiques pertinentes dans le domaine de l'intégration de variables démographiques dans la planification du développement et l'évaluation de programmes de planification de la famille.

285. Les activités de la Section de la démographie générale ont été centrées sur i) la préparation d'estimations et de projections démographiques pour les Etats membres; et ii) l'exécution d'études sur la répartition, la migration de la population et l'urbanisation dans les Etats membres. Les participants ont été informés que l'exécution des activités de la section avait été sérieusement entravée par le gel de deux postes d'administrateurs par le FNUAP ayant pris effet le 31 décembre 1980.

286. Durant l'exercice 1982-1983, la section a préparé et publié i) des tableaux de données sur la démographie et les domaines apparentés à l'intention des Etats membres de la CEA; ii) l'annuaire démographique de l'Afrique (1980) iii) des estimations et projections démographiques pour les Etats membres de la CEA: 1970-2000; iv) les tendances et politiques démographiques dans les Etats membres de la CEA et v) la migration internationale en Afrique. Deux autres études effectuées durant cette période et qui seront publiées au cours de l'année 1984 portaient sur i) incidences des tendances démographiques sur les investissements dans le secteur de l'éducation dans les Etats membres de la CEA et ii) répartition de la population et urbanisation dans les Etats membres de la CEA. Dans le cadre de la préparation de la Conférence internationale sur la population, la Section a préparé un document intitulé "Migration, population, répartition et développement" pour la réunion du groupe d'experts tenue à Hammamet (Tunisie) en mars 1983.

287. Durant la période 1984-1985, la Section préparera et publiera i) l'annuaire démographique de l'Afrique (1982) ii) tendances et politiques démographiques dans les Etats membres de la CEA (évaluation pour 1984); et iii) rapport sur l'ajustement des erreurs dans les données par âge et par sexe recueillies lors des recensements dans les pays africains. Sous réserve d'obtenir le financement nécessaire, la Section organisera, également un séminaire de formation sur les projections démographiques à l'intention des pays africains. En raison des contraintes de personnel, la Section ne sera en mesure d'entreprendre aucune étude dans le domaine de la répartition de la population (tendance, politiques et programmes).

288. Les activités menées par la Section de la planification et des politiques durant la période biennale 1982-1983 portaient notamment sur l'assistance et la fourniture de services de consultants aux Etats membres dans le domaine de l'organisation de séminaires nationaux sur la population et le développement, la formulation et l'exécution de politiques et de programmes relatifs à la population et leur intégration dans la planification du développement socio-économique, l'étude sur l'examen des politiques et des programmes démographiques, l'établissement d'un document sur l'alimentation et la production par rapport à la croissance démographique, le Séminaire sur l'application des variables démographiques dans la planification organisé à l'intention des Etats membres en 1983, à Moscou, l'étude sur les politiques de main-d'oeuvre en rapport avec les tendances démographiques.
289. Le Comité a également été informé que certaines des publications du Centre d'échange d'informations démographiques de la Division comportaient l'Information sur la population africaine, la Série des études sur la population africaine, l'annuaire démographique de l'Afrique, les tableaux de données sur la démographie et les domaines apparentés, le Répertoire des démographes africains, etc. Le secrétariat a alors prié des Etats membres de communiquer les informations sur les activités et la recherche en matière de population pour qu'elles soient incorporées dans les publications de la CEA.
290. Pour la période biennale 1984-1985, la Section a noté que son programme de travail sera axé sur l'évaluation des politiques démographiques dans la planification du développement socio-économique et leur intégration ainsi que le développement des activités sur l'information démographique.
291. Au cours des discussions sur ce point de l'ordre du jour, les représentants ont soulevé des questions sur la diffusion des informations, le manque de coordination entre les institutions des Nations Unies, l'allocation des ressources, les invitations au séminaire de Moscou, l'accent à mettre sur certaines activités à mener durant la période biennale 1984-1985 (comme, par exemple, la planification de la famille, l'enseignement en matière de population, le rôle des femmes, la répartition de la population, la création de mécanismes d'établissement de rapports sur les recherches en cours et les mandats respectifs de la Division de la population et de la Division de la statistique.
292. Le représentant du secrétariat a répondu en donnant des informations sur les moyens de communiquer avec les Etats membres et sur l'organisation du séminaire de Moscou auquel avaient assisté peu de pays en dépit du fait que tous les gouvernements africains y avaient été invités. S'agissant de la diffusion des informations, le secrétariat a réaffirmé aux représentants que des efforts ont toujours été déployés pour veiller à ce que les publications soient envoyées aux Etats membres dès qu'elles étaient prêtes.
293. Les propositions en vue du lancement de nouvelles activités au titre du programme de travail 1984-1985 étaient acceptables. Cependant, eu égard à l'insuffisance de ressources financières, certaines des activités prévues dans les budgets antérieurs n'avaient pas été exécutées (par exemple, l'élément du programme portant sur une répartition de la population) en dépit de leur importance pour la région. Les participants ont estimé qu'on devrait mobiliser des ressources en vue de la mise en oeuvre de ces activités. On a pensé que le Programme d'action de Kilimanjaro était une nouvelle source d'inspiration pour l'établissement du programme de travail sur la population du secrétariat.

294. Les participants ont exprimé leur satisfaction à propos des efforts déployés par le secrétariat dans l'exécution des études prévues pour l'exercice 1982-1983 malgré des moyens financiers très limités et ont souligné la nécessité d'accorder une plus grande attention à la mise au point d'une méthodologie adaptée aux estimations et projections en matière de fécondité et de mortalité. Plusieurs représentants ont demandé une meilleure coordination entre les institutions des Nations Unies dans les activités en matière de population menées dans les pays de la région afin de réduire au minimum les possibilités de double emploi. Le comité a salué les efforts déployés en vue de l'organisation de missions conjointes par les divisions de la statistique et de la population dans les domaines du recensement et de l'état-civil.

295. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité de recourir aux experts nationaux pour l'analyse des données de l'Enquête mondiale sur la fécondité dans leurs pays respectifs. Le représentant de l'EMF a informé le Comité des progrès enregistrés dans la finalisation des bandes de données et des rapports nationaux relatifs aux 13 pays africains ayant participé au programme de l'EMF. Il a précisé qu'à l'heure actuelle toutes les bandes de données aussi bien brutes que recodées ont été produites et documentées en détail. Les bandes actuellement disponibles à la section des archives de l'EMF pouvaient être demandées et obtenues avec l'accord exprès du pays requis et l'accomplissement des conditions émises par le/les pays concernés. Les pays africains tout particulièrement étaient encouragés à demander et à utiliser ces bandes pour leurs travaux de recherches et d'analyse. Il a également ajouté que 8 des 13 pays participants avaient déjà publié leurs rapports et les 5 autres le feraient avant la fin du moins de juin 1984. Il a signalé que l'EMF collaborait avec la CEA pour veiller à ce que les séminaires de formation sur l'analyse des données africaines répondent aux besoins des planificateurs et des autorités politiques.

296. Le représentant du Cairo Demographic Centre a informé le Comité des activités menées dans le domaine de la planification de la famille et du développement en Egypte et prié le secrétariat de faire davantage dans ce domaine ainsi que dans celui de l'enseignement en matière de population et du rôle de la femme dans le processus de développement.

297. Plusieurs représentants ont souhaité qu'une plus grande attention soit accordée à la question de l'enregistrement de l'âge dans la région et recommandé que le secrétariat effectue une étude méthodologique sur cette très importante question.

298. Les représentants du Zimbabwe et de l'Egypte ont attiré l'attention du secrétariat sur les programmes de répartition de la population qui avaient été menés dans ces deux pays. Le secrétariat s'est réjoui de cette intervention et a promis d'incorporer des propositions concrètes relatives à cette question dans la version finale de l'étude sur la répartition de la population et l'urbanisation en Afrique préparée durant l'exercice 1982-1983.

299. Une question a également été soulevée à propos de la méthodologie des projections sur des échantillons de petite taille, la prolifération de projections démographiques et la tendance des Etats membres à préférer des projections préparés par les bureaux centraux nationaux de statistique. S'agissant des projections sur des échantillons de petite taille le secrétariat a expliqué

qu'il existait un manuel des Nations Unies pour le traitement des projections dans les zones urbaines. Pour ce qui est des zones rurales, il a recommandé d'utiliser la méthode des composantes pour des populations d'au moins 300 000 personnes; pour des zones d'une population inférieure, c'était la méthode du taux de croissance qui était généralement utilisée. Des détails sur ces méthodes et sur des questions similaires pourraient faire l'objet de discussions lors du séminaire de formation sur les projections dont l'organisation était envisagée. En ce qui concerne le nombre de projections, le secrétariat a expliqué qu'un planificateur devrait évaluer les hypothèses sous-tendant chaque projection avant de se prononcer sur les projections à tenir en fonction des besoins. Le secrétariat a promis que durant l'évaluation de la population de 1984, il échangerait des idées sur les hypothèses retenues avec les bureaux centraux nationaux de statistique avant de finaliser les estimations et les projections.

300. La nécessité de préparer des directives ou un manuel pour l'intégration de variables et de politiques démographiques dans le développement socio-économique a également été réaffirmée. Un appel a été lancé par les Etats membres au secrétariat pour que ce dernier améliore la diffusion des informations sur ses activités de recherche. Répondant à une question sur le type d'assistance fournie aux Etats membres à propos des séminaires nationaux sur la population et le développement, le secrétariat a fait remarquer qu'une telle assistance comportait la formulation de descriptifs de projet, l'aide à fournir aux pays dans la préparation de documents, l'organisation de séminaires, la préparation et la publication des rapports desdits séminaires.

301. On a également posé la question de savoir pourquoi la CEA n'organisait pas d'activités sur l'enseignement en matière de population dans les établissements scolaires et à l'intention des travailleurs. Le secrétariat a indiqué que cela était dû à des contraintes financières et au fait que l'UNESCO et le BIT menaient déjà des activités dans ces domaines. Le Comité a souligné la nécessité d'incorporer des études sur le rôle de la femme et la planification de la famille dans les activités futures de la Division et a précisé à cet égard que la planification de la famille n'était pas synonyme du contrôle des naissances.

Union africaine pour les études de population (Point 24)

302. Le fonctionnaire du secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour et expliqué que, depuis longtemps déjà, on avait ressenti la nécessité de disposer dans la région d'une association s'occupant de l'étude scientifique de la population africaine et que les efforts faits en 1974 à Ibadan (Nigéria) pour créer une telle association n'avaient pas abouti. Il a signalé qu'après des efforts répétés pour redynamiser le projet initial d'association africaine sur la population au cours de la deuxième session de la Conférence commune tenue à Addis-Abeba en 1982, certains représentants avaient prié le secrétariat de présenter un rapport sur cette question au cours de la troisième session. Un comité informel du secrétariat avait mené cette action, préparé un projet de charte et envoyé des formulaires d'adhésion à tous les pays de la région. Il a signalé que le projet de charte a été envoyé pour observation aux 300 personnes qui avaient déjà répondu. Les observations recueillies ont servi à la révision du projet de charte qui est présenté à la présente Conférence.

303. Il a en outre signalé qu'il avait fallu exclure le vérificateur de la composition du Conseil de l'Union proposé pour assurer l'indépendance du vérificateur. Il a également indiqué que, durant la période intermédiaire, il avait été recommandé que le siège et le secrétariat général de l'Union soient à la CEA (Addis-Abeba) jusqu'à ce que l'Union soit totalement opérationnelle et qu'on lui trouve un siège permanent. Au titre des mesures préparatoires le secrétariat a proposé des candidats pour divers postes du bureau et les membres du conseil. On avait invité la Conférence à modifier cette liste et à approuver la proposition visant à soumettre au vote la liste des membres ayant exprimé leur désir d'adhérer à la future Union.

304. Au cours des discussions qui ont suivi, des représentants ont manifesté le désir de savoir si la création de cette Union signifiait la fin de l'Association africaine sur la population. Le secrétariat a expliqué qu'il n'était pas en mesure de parler de la situation actuelle de cette Association étant donné qu'on ne disposait d'aucune nouvelle de cette dernière depuis tant d'années. Des représentants ont soulevé plusieurs questions relatives aux critères d'adhésion et aux paiements des contributions et il leur a été répondu qu'il serait préférable que ces questions soient abordées lors de la réunion inaugurale de l'Assemblée générale de l'Union. Plusieurs représentants ont vivement recommandé la prudence dans la création de cette Union afin d'éviter de répéter des erreurs du passé.

305. Les participants ont après avoir examiné le rapport adopté la charte et invité le secrétariat à prendre les mesures nécessaires pour rendre l'Union opérationnelle, dès que possible.

COMITE DE LA DOCUMENTATION ET DE L'INFORMATIQUE

306. M. Jean Marc Hie (Cameroun) a été élu président.

Organisation des activités bibliographiques en Afrique (point 22 de l'ordre du jour)

307. Un fonctionnaire de la CEA a présenté le document E/ECA/PSD.3/29 intitulé "l'Organisation des activités bibliographiques en Afrique". Lors du débat qui s'ensuivit, un participant a décrit les diverses activités bibliographiques en cours d'exécution dans son pays et fait observer qu'il en était fait aucune mention dans l'exposé. Il s'est également demandé si le secrétariat était conscient de l'énorme coût qu'impliquerait le fait d'assurer la diffusion sélective de l'information dans les domaines de la science et de la technique. En réponse, le secrétariat a indiqué que les problèmes de temps et de ressources avaient empêché l'exécution d'une étude afin de s'assurer de la situation actuelle dans chaque pays. Ce travail serait fait dans l'avenir. La diffusion sélective de l'information à laquelle il était fait allusion dans le document se rapportait à l'information bibliographique disponible dans la banque de données du PADIS.

308. Le secrétariat a été invité à expliquer le lien existant entre les spécialistes de la population, de la statistique et de la planification et du PADIS. Le représentant du Gabon a décrit les activités se déroulant dans son pays en ce qui concerne la création de centres de calcul et s'est également enquis de la possibilité de recevoir une assistance de la CEA pour cette entreprise. En réponse, un représentant du PADIS a déclaré qu'il avait l'intention de se rendre au Gabon à une date ultérieure pour étudier le genre d'assistance que le PADIS pourrait accorder au Gabon.

309. Il a en outre été suggéré que les articles de journaux soient indexés dans chaque pays. Un participant a souhaité également savoir si la CEA pourrait parrainer les réunions futures de l'ASCOBIC (African Standing Conference on Bibliographic Control) (Conférence permanente africaine sur le contrôle de la bibliographie) et aider à financer de façon continue la publication d'AFROBIBLIOS, revue bibliographique. En réponse à ces observations, le représentant du PADIS a demandé des précisions supplémentaires sur ASCOBIC et AFROBIBLIOS. Il a également expliqué que le PADIS n'était pas un organisme donateur mais était mandaté pour aider les gouvernements et organismes africains dans le domaine de l'information. Quant à l'indexation des articles de journaux, il a été estimé que ce serait souhaitable mais que l'indexation d'articles périodiques de revues spéciales serait plus appropriée.

310. Le représentant de l'OMS a exposé certains aspects du travail bibliographique dans le bureau régional de l'OMS en particulier l'élaboration d'un macrothésaurus africain. Les possibilités de coopération avec PADIS dans ce domaine seraient étudiées.

Organisation et gestion des centres de traitement informatique des données
(point 28 de l'ordre du jour)

311. Le document intitulé "Organisation et gestion des centres de traitement informatique des données" a été présenté par le secrétariat de la CEA. Il s'ensuivit une longue discussion sur le contenu du document. Le directeur du PADIS a donné les explications nécessaires aux participants; il a été recommandé :

- (1) qu'un guide soit élaboré pour favoriser le travail d'équipe entre spécialistes dans les domaines de la planification, de la démographie, de la statistique, de l'informatique et des sciences de l'information et de la documentation;
- (2) que soit rédigée une brochure détaillant le programme d'assistance que PADIS offre aux Etats membres;
- (3) que la CEA, compte tenu du fait que le TEI est depuis longtemps devenu un élément important du travail statistique, soit prié de satisfaire les besoins des services statistiques nationaux africains en établissant un programme de travail soigneusement structuré. Dans le même temps, il faudrait qu'elle soit appelée à mettre sur pieds des groupes d'experts ou de travail dans les domaines de la gestion, du traitement des données ainsi que pour les problèmes de logiciels. Ces groupes devraient être convoqués en réunions à intervalles réguliers afin de parvenir à un échange efficace de vues, d'informations et d'expérience.

Transfert des technologies de l'information vers l'Afrique (point 29 de l'ordre du jour)

312. Un fonctionnaire du secrétariat a présenté le document E/ECA/PSB.3/31 relatif au transfert des technologies de l'information vers l'Afrique dont l'introduction traitait essentiellement du transfert des technologies de l'information en faveur du PADIS. Au cours du débat qui s'ensuivit, un participant a notamment demandé ce que le PADIS envisageait de faire à propos de l'enregistrement et du traitement de documents rédigés en Arabe. Le représentant de PADIS a expliqué que l'absence de consensus concernant le système d'orthographe et de sémantique à adopter avait entravé les progrès en la matière. Aussitôt que les Etats arabes africains auraient abouti à un accord en la matière, des mesures seraient prises pour traiter les documents rédigés en arabe.

313. Pour répondre à une question posée par le représentant du CRDI il a été précisé que le système DEVIS était une notion bibliographique élaborée et adoptée par l'UNESCO, le CRDI et le PADIS. Il a également expliqué que le MINISIS était un logiciel élaboré par le CRDI pour les applications bibliographiques.

314. On a souligné la nécessité de formuler des directives relatives à l'assistance à fournir aux planificateurs, statisticiens et démographes. Il a suggéré que les efforts soient orientés vers l'organisation efficace et effective des données. En guise de réponse, le fonctionnaire du secrétariat a indiqué que la réunion visait à permettre à PADIS de profiter de l'apport positif des informaticiens qui devaient examiner les activités du PADIS et formuler des recommandations appropriées.

315. L'observateur de l'IBI décrit la technologie mise au point par son organisation concernant la technologie de transmission des données. Il a par ailleurs ajouté que son organisation continuerait en collaboration avec PADIS à aider les pays de la région à élaborer des outils informatiques.

316. Répondant à la question posée par l'un des participants sur les mesures prises par PADIS pour organiser le CNID, le fonctionnaire du secrétariat a présenté en détail les documents préparés sur la question ainsi que les missions effectuées dans ce cadre.

317. Enfin, certains participants ont demandé au secrétariat d'établir un document qui ne serait pas trop technique dans lequel figureraient les méthodologies disponibles dans la région en matière de systèmes informatiques.

Rapport sur les activités du PADIS 1982/1983 et examen du programme de travail 1984/1987 avec projections jusqu'en 1989 (point 30 de l'ordre du jour)

318. Un fonctionnaire du secrétariat a présenté le rapport sur les activités du PADIS 1982/1983 en son programme de travail pour 1984/1987 avec projections jusqu'en 1989, document E/ECA/PSD.3/32.

319. Les participants ont déclaré qu'ils appuyaient l'ensemble des activités contenues dans le rapport. Il est estimé que les pays africains avaient des chances réelles de tirer partie du programme. En réponse à une question concernant la fourniture au Soudan et au Bénin des équipements informatiques, le fonctionnaire du secrétariat a évoqué les problèmes sur lesquels il conviendrait de se pencher dans un très proche avenir, principalement, la nécessité d'assouplir les critères d'allocation et d'utilisation des ressources au profit des pays d'Afrique du Nord et d'Afrique au Sud du Sahara dans le cas précis du PADIS.

320. Le représentant de la Zambie a soulevé la question de la création du centre sous-régional de Lusaka et demandé des informations sur les procédures de recrutement et les critères de sélection du personnel devant y servir. Le fonctionnaire du secrétariat a expliqué que les centres sous-régionaux étaient partie intégrante du Bureau central de coordination. Les Etats membres seraient ultérieurement informés des vacances de postes ainsi que des critères de sélection et des procédures de recrutement du personnel de ces centres. S'agissant de la participation au séminaire organisé au Zimbabwe, le secrétariat a fait remarquer que tous les pays membres, sans exception aucune, avaient été invités. Les pays intéressés avaient toutefois le droit de choisir leur propre représentant. Il revenait également aux pays de décider ou non de leur participation.

321. On a fait remarquer qu'il était nécessaire d'établir une distinction entre les services de documentation (bibliothèque) et ceux de traitement de données. Le secrétariat a fait observer que l'intégration des activités de TEI à celles du PADIS s'était faite récemment au sein de la CEA et que des dispositions sont entrainé d'être prises afin de permettre au PADIS de desservir tout le continent dans ce domaine.

322. S'agissant de la formation, le secrétariat a informé les participants que le programme de formation du PADIS était ouvert à des candidats de tous les pays africains. Il a été également souligné que PADIS ne délivrait ni certificat ni diplôme. PADIS recherche les fonds nécessaires pour le programme de formation.

323. Le représentant du Nigéria a instamment prié les responsables de PADIS de créer un centre national d'information et de documentation (CNID) dans son pays. Le secrétariat a fait état des efforts qui avaient été déjà accomplis à ce propos dans le passé et que des facteurs sur lesquels il n'avait aucune prise avaient contrarié. Des dispositions sont prises pour y envoyer une nouvelle mission chargée de réactiver le processus de création du C.N.D. Nigéria. A cet égard, le secrétariat a souligné les difficultés rencontrées dans le recrutement du personnel technique et exprimé le souhait que les gouvernements détachent des fonctionnaires compétents pour servir aux niveaux sous-régional et régional.

324. Il a également été proposé que le PADIS inclut le traitement des données dans ses activités compte tenu des ressources dont il disposait actuellement afin d'aider à la création de centres nationaux. Le PADIS a également été conseillé de se mettre en rapport avec les institutions compétentes qui seraient chargées de la création des centres nationaux. Par exemple, au Nigéria seul le secrétariat permanent du Ministère du Plan était habilité à soumettre la question au Conseil exécutif pour examen et prise de décision.

325. L'observateur de l'IBI a déclaré que son organisation avait signé un accord de coopération avec le PADIS. Les participants ont pris note du fait que l'IBI et le PADIS étaient disposés à coopérer pour trouver les ressources financières nécessaires pour l'installation du système en Afrique.

326. On a souligné l'importance du rôle de catalyseur joué par les centres sous-régionaux dans la création de centres nationaux dans les pays intéressés. Le secrétariat a confirmé cela et ajouté que le programme du PADIS avait pour objectif final de mettre en place des infrastructures d'information au niveau national ainsi que des banques et des bases de données à l'intention des utilisateurs au sein des Etats membres.

327. Un certain nombre de représentants se sont posé la question de savoir si le caractère confidentiel des informations transmises par les pays serait respecté. Le fonctionnaire du secrétariat a déclaré qu'il pourrait s'avérer nécessaire d'élaborer une proposition globale relative aux modalités d'accès à l'information.

328. Il a été finalement décidé :

- 1) qu'une définition des informations à diffuser serait adoptée;
- 2) qu'une convention sur la diffusion et de l'échange de données entre pays africains, serait élaborée.

PLANIFICATION ET STATISTIQUE (réunion commune de ces deux comités)

Le rôle des petites et moyennes entreprises autochtones dans la transformation et le développement socio-économiques en Afrique (point 32 a))

329. En présentant le document E/ECA/PSD.3/33 sur le rôle des petites et moyennes entreprises autochtones dans le changement et le développement socio-économiques en Afrique, le fonctionnaire du secrétariat a informé les participants que l'étude avait été entreprise en application de la décision de la deuxième session de la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains. Il a indiqué que les monographies qui avaient été envisagées au départ n'avaient pas pu être réalisées à cause des problèmes budgétaires auxquels se heurtaient le secrétariat mais que dans un premier temps, des études théoriques avaient été jugées réalisables en vue de mettre en évidence de façon générale la contribution considérable que pourraient apporter les petites et moyennes entreprises au développement économique global des pays africains.

330. Le fonctionnaire du secrétariat a déclaré que les objectifs principaux de l'étude étaient d'amener les gouvernements à prendre davantage conscience de l'attention particulière qui devrait être accordée à ce secteur, à élaborer des stratégies et des politiques visant à développer et/ou à renforcer les petites et moyennes entreprises dans les pays africains, et à assurer surtout l'intégration de ces politiques et stratégies dans le cadre plus général des plans nationaux de développement industriel. Il a également indiqué que la création d'une base de données adéquates relatives aux activités des PME était une condition nécessaire pour mener des recherches systématiques dans ces domaines dans les pays africains.

331. Le fonctionnaire du secrétariat a rappelé les difficultés conceptuelles et les problèmes de définition qui avaient été identifiés pendant la réalisation de l'étude, et il a proposé aux participants des définitions qui pourraient être utilisées pour déterminer les petites et moyennes entreprises dans le contexte africain. Ces définitions se fondaient sur le niveau de l'emploi, le capital investi au départ, l'utilisation de l'énergie, et d'autres caractéristiques fonctionnelles. Il a déclaré que le secrétariat avait également identifié des domaines dans lesquels les petites et moyennes entreprises pourraient se concentrer en vue d'apporter une contribution significative au processus d'industrialisation endogène dans les pays africains. Ces

domaines comprenaient les industries alimentaires, les industries textiles, les industries forestières, les industries à base d'argile et les industries métallurgiques. Il a expliqué que l'identification de ces domaines était fonction du fait que les usines à établir pour ces industries nécessitaient des techniques simples et une main-d'oeuvre peu qualifiée et étaient par conséquent faciles à créer puisqu'elles nécessitaient au départ un équipement de faible coût.

332. Le fonctionnaire du secrétariat a ensuite mis en relief un certain nombre de facteurs qui entravaient le développement des petites et moyennes entreprises (PME) en Afrique, notamment la structure des marchés dans les économies africaines, la pénurie de devises, les problèmes de gestion interne et de production et les difficultés d'obtention de prêts des banques et d'autres institutions de financement. Il a ensuite évoqué les domaines dans lesquels les gouvernements africains pourraient contribuer au développement des petites et moyennes entreprises. Ces programmes d'assistance pourraient comprendre la création des zones industrielles, les incitations à l'investissement, le développement des infrastructures, la prestation de services de vulgarisation et la création de centres de formation, l'octroi d'une aide financière interne et externe, la création de centres nationaux de technologies et la création de conditions propices à l'investissement les services de formation et autres services techniques pour encourager la formation de chefs d'entreprise autochtones.

333. Au cours du débat qui a suivi la présentation du document, un certain nombre de participants ont indiqué que les petites et moyennes entreprises contribuaient de façon significative au développement économique global. Il a été indiqué qu'en dépit de la rareté des données statistiques relatives aux activités des PME dans les pays africains, la part dans la valeur ajoutée manufacturière totale dans le PIB était assez élevée et le secteur absorbait un pourcentage considérable de la main-d'oeuvre. A cet égard, les participants ont mis en relief la nécessité pour les gouvernements d'accorder une attention prioritaire aux PME en élaborant un programme d'assistance bien coordonné en vue du développement et/ou du renforcement de ces entreprises dans les pays africains.

334. Un participant a constaté que le modèle de développement industriel dans les pays africains avait favorisé la concentration des grandes entreprises dans les zones urbaines au détriment des zones rurales. Il a ensuite été proposé que, pour assurer un processus d'industrialisation endogène, dont les effets positifs se feraient sentir

dans tout le pays, les gouvernements devraient créer les conditions propices nécessaires à l'investissement, et développer les infrastructures de base en vue d'encourager la création de petites et moyennes entreprises dans les zones rurales. Ce facteur encouragerait de façon considérable le processus d'intégration du secteur de subsistance dans les économies africaines étant donné que la production serait de plus en plus tributaire de la transformation accrue des matières premières locales.

335. De nombreux participants ont reconnu que les difficultés conceptuelles étaient liées à la définition des petites et moyennes entreprises. Il a été indiqué que toute définition classique qui se fonderait sur le niveau de l'emploi serait erronée en ce sens qu'il était difficile de déterminer le nombre de personnes travaillant dans les PME et le type de personnel employé qui pourrait comprendre des travailleurs temporaires ou des femmes assurant des services sans pour autant recevoir directement un salaire.

336. Il a, toutefois, été indiqué que la formulation d'une définition des petites et moyennes entreprises était d'une importance cruciale puisqu'elle fournissait un instrument de travail permettant de mieux comprendre les types d'entreprises concernés et par conséquent de concevoir un programme d'assistance approprié pour ce secteur. En ce qui concerne les expériences des pays dans ce domaine, un participant a déclaré que son Gouvernement classait dans la catégorie des petites entreprises celles qui disposaient d'un investissement initial de 15 000 dollars ou de 18 000 dollars au maximum.

337. S'agissant des principaux facteurs qui entravaient le développement des petites et moyennes entreprises dans les pays africains, plusieurs participants en ont identifié un certain nombre, notamment l'incapacité d'obtenir des prêts des banques et autres institutions financières en raison de l'application de conditions draconiennes telles que les garanties exigées et les études de faisabilité, conditions que ne pouvaient remplir les petits entrepreneurs, l'absence d'une formation appropriée en matière de gestion, l'absence de documents et d'informations expressement destinées aux exploitants de ces entreprises.

338. Un certain nombre de participants ont fait remarquer que l'étude ne décrivait pas dans le détail l'expérience et les succès des pays africains qui avaient formulé des politiques et adopté des mesures destinées à assurer le développement des petites et moyennes entreprises. Ils ont, par conséquent, recommandé que les activités de recherche

qu'effectuait le secrétariat de la CEA sur les petites et moyennes entreprises soient intensifiées et que des études soient entreprises dans chaque pays africain de sorte que les différents gouvernements puissent prendre des mesures pratiques en vue d'élaborer un programme d'assistance concret au profit des entrepreneurs autochtones.

339. En réponse aux diverses interventions, le fonctionnaire du secrétariat a remercié les participants pour leurs propositions et recommandations positives et les a assuré que la CEA tiendrait compte des questions débattues en élaborant ses programmes d'assistance technique aux Etats membres pour le développement de leurs petites et moyennes entreprises. A cet égard, il a indiqué que la définition des petites et moyennes entreprises serait formulée en tenant compte du niveau de développement statistique de chaque pays africain et qu'on examinerait également la possibilité de formuler une définition type pour l'ensemble de la région. Il a, par ailleurs, fait observer que les gouvernements devraient prouver leur intérêt pour le programme en vue d'en accroître la viabilité et la crédibilité auprès des donateurs bilatéraux et multilatéraux disposés à appuyer les activités de recherche de la CEA dans ce domaine.

Productivité et développement des industries manufacturières en Afrique (point 32 b)

340. En présentant le document E/ECA/PSD.3/34 et Add.1 sur la productivité et le développement des industries manufacturières en Afrique, un fonctionnaire du secrétariat a soumis aux participants une étude de la CEA qui visait, d'une part, à dresser un bilan statistique du développement du secteur manufacturier dans la région, et, d'autre part, à mettre en évidence et analyser les lacunes en matière de données afin de suggérer des mesures techniques appropriées pour surmonter les difficultés actuelles.

341. Il ressortait notamment du bilan statistique, qu'au cours de la période 1970-1980, un grand nombre de pays africains ont enregistré un accroissement sensible du volume de la production et des investissements dans le secteur manufacturier, et que plus d'un tiers des échanges extérieurs de l'Afrique était concentré dans ce secteur dont le taux de contribution au produit intérieur brut a fluctué le plus souvent entre 7 et 24 p.100. Toutefois, l'étude a mis en évidence quelques points d'ombre parmi lesquels figuraient au premier plan la chute de la production de certains produits de base dans un nombre limité de pays, des niveaux de productivité généralement bas, ainsi qu'une progression plutôt lente de la part de l'Afrique dans la valeur ajoutée mondiale du secteur manufacturier. Au cours de la période considérée, celle-ci est passée de 0,83 à 0,97 p.100 seulement, contre 0,59 à 0,73 p.100 pour l'Asie de l'Ouest, 2,18 à 3,14 p.100 pour l'Asie du Sud et de l'Est, et 5,15 à 6,14 p.100 pour l'Amérique latine.

342. Le fonctionnaire du secrétariat a également souligné avec insistance la mauvaise qualité générale des données disponibles, l'absence totale d'informations chiffrées sur les industries artisanales et familiales et, le caractère souvent lacunaire et divergent des méthodologies nationales en matière d'enquêtes, facteurs qui selon lui limitent considérablement la comparabilité des données à l'échelon régional ainsi que leur utilisation dans le cadre des travaux de planification et de comptabilité nationale. Il a indiqué, s'agissant du meilleur moyen de remédier à la situation, que le Programme mondiale de statistiques industrielles de 1983 demeurerait à ses yeux le cadre idéal, non seulement pour obtenir un tableau détaillé et complet des activités et de la structure du secteur industriel dans son ensemble, mais aussi pour asseoir graduellement des systèmes nationaux intégrés de statistiques industrielles. Parallèlement aux efforts entrepris dans ce cadre, les pays de la région doivent mettre au point des déflateurs sectoriels et des taux de conversion appropriés des pouvoirs d'achat afin de parvenir à des mesures de la productivité qui soient à la fois significatives et comparables sur le plan international.

343. Plusieurs représentants ont remercié le secrétariat de son étude qui, selon eux, a touché du doigt les nombreux problèmes auxquels se trouvent confrontés les pays de la région dans le domaine des statistiques industrielles. Cependant, d'aucuns ont estimé que l'étude n'a pas suffisamment mis l'accent sur les remèdes techniques appropriés pour redresser la situation, notamment sur le meilleur moyen de parvenir à mettre graduellement en place des systèmes intégrés de statistiques industrielles.

344. Pour répondre à cette dernière observation, le fonctionnaire du secrétariat a indiqué que la référence faite dans l'étude au Programme mondial de statistiques industrielles de 1983 en tant que cadre idéal pour l'amélioration des données lui semblait suffisante, dans la mesure où la Conférence avait amplement débattu, au cours de ses sessions antérieures, du contenu du Programme mondial ainsi que d'une série de propositions détaillées du secrétariat relatives à la mise en place de systèmes nationaux intégrés de statistiques industrielles. Les propositions du secrétariat portaient, entre autres, sur le recours au système de comptabilité nationale des Nations Unies comme cadre pour l'intégration des données, la création d'organismes centraux responsables des enquêtes industrielles au niveau national, l'établissement d'un répertoire central des unités industrielles par la fusion des répertoires mis au point par les différents ministères et départements techniques, la normalisation des concepts de base et des systèmes de classification, l'uniformisation de la couverture et de la portée des enquêtes ayant des objectifs et une périodicité identiques et, enfin, la centralisation des résultats des différentes enquêtes dans une banque de données accessible à tous les utilisateurs.

345. Des questions ont été soulevées concernant la définition de la productivité. A cet égard, le fonctionnaire du secrétariat a précisé que le concept de productivité générale impliquait la prise en compte de la production et de l'ensemble des facteurs qui y concourent, mais que ce concept n'était guère appliqué à l'heure actuelle en raison des problèmes théoriques et pratiques que pose la sommation des facteurs de production. C'est pourquoi, le secrétariat a préféré limiter son étude à la mesure de la productivité du travail en se contentant de chiffres globaux des personnes occupées en ce qui concerne le facteur travail, car il n'a pu disposer des données supplémentaires qui auraient permis d'affiner les calculs. Parmi celles-ci figuraient la ventilation des effectifs occupés par catégorie socio-professionnelle et les journées ou heures de travail fournies par le personnel technique participant directement au processus de production. Le Représentant du secrétariat a indiqué qu'on pourrait aussi envisager la mesure de la productivité du capital, mais que la mauvaise qualité des données disponibles dans la région sur la consommation de capital fixe ne permettait pas d'entreprendre des travaux satisfaisants en la matière.

346. Certains représentants ont estimé que l'étude était trop ambitieuse, tandis que d'autres ont indiqué qu'il eut été intéressant d'en approfondir davantage certains aspects. Le Comité a pris bonne note d'une proposition du Représentant du BIT relative à une collaboration étroite entre cette institution spécialisée des Nations Unies et la CEA, au cas où celle-ci envisagerait d'approfondir davantage le volet de l'étude ayant trait à la productivité du travail.

347. L'importance primordiale du répertoire des établissements industriels en tant qu'outil de base pour la conduite des enquêtes a été soulignée par certains représentants. A ce sujet, le secrétariat a signalé à l'attention du Comité que les pays membres de l'union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) ont mis en place, au sein de leurs directions nationales de la statistique, des services centraux d'immatriculation des entreprises et des établissements. Dans ces pays, l'immatriculation des unités de production est obligatoire et l'attribution des licences export-import est subordonnée à l'obtention préalable d'un numéro d'immatriculation au fichier des entreprises et des établissements.

348. Des éclaircissements ont été demandés concernant le contenu et la cohérence des tableaux statistiques. Le secrétariat a fourni des réponses assez brèves, en soulignant les difficultés rencontrées pour redresser les séries. Par ailleurs, il a été suggéré que des études de ce genre contiennent, à l'avenir, des indications sur les utilisations possibles des données. Un délégué a également insisté sur la nécessité de faire en sorte que la base de données statistiques de la CEA soit suffisamment documentée pour permettre de déceler et redresser les incohérences des données sur le secteur industriel. Dans ce contexte, on devrait s'efforcer d'étendre les séries au secteur informel en recourant notamment à des monographies et en assurant une mise en oeuvre adéquate du PADEM.

349. En conclusion, les membres du Comité ont exprimé l'avis que la situation des statistiques industrielles dans la région était déprimante, et qu'il y avait là une responsabilité commune des services nationaux de statistique et de planification. Il a été admis que les services nationaux de planification, qui participent aux prises de décisions concernant l'allocation des ressources, devraient à l'avenir prêter une oreille plus attentive aux requêtes émanant des services de statistique.

STATISTIQUE ET DEMOGRAPHIE (réunion commune de ces deux comités)

Collecte et analyse des données démographiques dans la région africaine (point 33)

- a) Rapport d'activités;
- b) Evaluation de la qualité des données;
- c) Quelques concepts, définitions et classifications relatifs à l'étude de la fécondité, de la mortalité et des migrations.

350. Les documents de base établis au titre de ce point de l'ordre du jour et qui ont été présentés ensemble étaient les suivants : Collecte et analyse des données démographiques dans la région africaine : rapport d'activités, E/ECA/PSD.3/35; Collecte et analyse des données démographiques dans la région africaine : évaluation de la qualité des données E/ECA/PSD.3/36; concepts définitions et classifications relatifs à l'étude de la fécondité, de la mortalité et des migrations, E/ECA/PSD.3/37; Bulletin d'information statistique Nos. 15, E/ECA/SIB/15 et 16; E/ECA/SIB/16.

351. En présentant la première question intitulée "Rapport d'activités", un fonctionnaire du secrétariat a souligné que les recensements de la population, les enquêtes démographiques et les systèmes d'enregistrement des données d'état-civil constituaient les principales sources de données démographiques.

352. Il a été noté que les activités menées dans la région en ce qui concerne les trois principales sources de données démographiques depuis la tenue de la deuxième Conférence commune avaient principalement porté sur les recensements de la population bien que les pays ayant déjà achevé la phase de dénombrement sur le terrain de leurs programmes de recensement aient été encouragés à élaborer des programmes en vue d'améliorer leurs systèmes d'enregistrement des données d'état-civil et à mettre au point des programmes intégrés d'enquêtes sur les ménages comportant un élément démographique.

353. On a fait le point de la situation de la série de recensements de 1980 dans la région et signalé que des améliorations importantes dans la collecte des données démographiques dans la région avaient été enregistrées mais que les analyses de ces données n'avaient pas suivi le rythme d'exécution des programmes de collecte des données.

354. Il a été indiqué qu'en dépit des améliorations constatées dans le domaine des données tirées des recensements, un examen des recensements de la série de 1980 faisait apparaître la nécessité de redoubler d'efforts pour améliorer les activités post-censitaires, en particulier l'évaluation, la diffusion et le développement de l'utilisation des résultats des recensements. Il a été mentionné que quelques pays seulement avaient effectué des études post-censitaires pour évaluer le taux de couverture de leur recensement. La tendance consistant à ajuster les chiffres de recensements sans une base scientifique solide a alors été mentionnée et on a souligné que cette pratique devrait être évitée. A cet égard, on a souligné qu'en l'absence d'un programme d'évaluation, il faudrait tirer profit de la préparation des cartes pré-censitaires afin d'obtenir un ensemble de données qui pourraient être comparées aux totaux du dénombrement pour obtenir une certaine base pour les ajustements nécessaires, mais qu'une telle procédure ne devrait pas remplacer une étude post-censitaire.

355. L'attention des participants a également été attirée sur les objectifs à long terme des recensements de la population qui comportaient la fourniture de séries chronologiques de données démographiques, sociales et économiques et le renforcement des services statistiques ainsi que la fourniture d'une base de sondage pour d'autres programmes de collecte des données.

356. Il a été souligné que si les recensements devaient fournir des séries chronologiques de données démographiques, sociales et économiques, il appartiendrait aux pays de donner la preuve de leur engagement à effectuer des recensements à intervalles réguliers en accordant à ces derniers l'importance requise dans les programmes gouvernementaux. Cela assurerait le lancement, en temps opportun des activités préparatoires de recensements.

357. Il a également été indiqué que si l'on devait renforcer les services statistiques grâce aux recensements, il faudrait alors tirer avantage des programmes de préparation des cartes de recensement en vue d'obtenir une base de sondage aréolaire dans les zones de dénombrement.

358. Enfin, l'attention des participants a été appelée sur l'appui technique aux programmes de pays qui serait assuré par l'équipe des conseils régionaux de la CEA.

359. En présentant la question intitulée, "Quelques concepts, définitions et classifications relatifs à l'étude de la fécondité, de la mortalité et des migrations en Afrique", un fonctionnaire du secrétariat a mis l'accent sur les concepts, définitions et classifications qui, au cours des enquêtes avaient posé aux statisticiens des problèmes du point de vue de l'environnement socio-économique africain. L'utilisation et l'adaptation de ces concepts, classifications et définitions avaient également été évalués et examinés de façon critique. S'agissant de la fécondité, de la mortalité et des migrations, les concepts, classifications et définitions ci-après ont été examinés :

- Fécondité :
 - Nombre d'enfants nés vivants
 - Naissances survenues pendant les 12 ou 24 mois précédant le recensement
 - Date de naissance du dernier enfant vivant
- Mortalité :
 - Nombre total d'enfants nés vivants (survivants et décédés)
 - Décès survenus au cours des 12 mois précédant le dernier recensement
 - Date de naissance du dernier enfant vivant
 - Orphelins de père et de la mère
- Migration interne:
 - La notion de migration
 - Lieu de naissance
 - Durée de résidence
 - Lieu de résidence à une date antérieure déterminée.

360. L'accent a été mis sur les problèmes relatifs aux concepts, classifications et définitions en raison de leur nouveauté et il a été souligné qu'on devrait s'efforcer de traduire les questionnaires dans les principales langues du pays afin de minimiser les risques d'erreur.

361. En présentant la question intitulée "Evaluation de la qualité", un fonctionnaire du secrétariat a mis en relief l'importance et la nécessité d'évaluer la qualité des données et a identifié plusieurs sources pouvant être à l'origine de certaines erreurs, distorsions et imperfections. A partir de l'analyse des données recueillies dans la conception et la présentation des questionnaires, l'énoncé des questions, les procédés de tirage et de sélection, la formation des recenseurs et les autres aspects de la formation, la préparation des cartes, la logistique, la publicité, le traitement des données sur le terrain et dans les bureaux et la mise en tableaux. L'avantage d'associer l'analyste dès les premières phases de la collecte des données a été souligné afin d'assurer non seulement la qualité mais également une utilisation plus complète de l'information.

362. Deux principaux types d'erreurs avaient été identifiés : les erreurs de couverture et de contenu. On a souligné la nécessité d'assurer une couverture complète non seulement en vue de déterminer la taille d'une population donnée, mais aussi en vue de veiller à ce que les caractéristiques de la population recensée ne soient pas erronées. Les méthodes directes et indirectes d'évaluation de la couverture ont été mentionnées, mais on a fait observer que fort rares étaient les pays de la région dans lesquels l'utilisation de la méthode directe avait été couronnée de succès. Il a été fait remarquer que les méthodes indirectes étaient subjectives et ne pouvaient être considérées comme irréfutables, alors que l'on a jugé que la méthode d'évaluation directe de la couverture était utile et on a prié instamment les pays de planifier à l'avance cette méthode et de l'appliquer avec toute l'attention voulue pour obtenir des résultats positifs.

363. Les erreurs de contenu étaient principalement liées à l'âge et au sexe. Même si ces erreurs persistaient, des analyses avaient montré qu'il existait des signes et des possibilités d'améliorations. L'utilisation de calendriers concernant les événements démographiques (en particulier les événements locaux), les documents et autres matériels avaient montré que les déclarations faites dans le cadre des enquêtes concernant l'âge s'étaient améliorées et qu'il n'y avait aucun risque d'erreur supplémentaire. La publicité, l'éducation et d'autres moyens pouvaient améliorer la qualité du recensement d'une population, étant donné que dans la plupart des cas les problèmes semblaient revêtir un caractère plus sociologique, culturel ou psychologique.

364. Les participants ont souligné les types d'erreurs et de distorsions liées à d'autres caractéristiques démographiques et socio-économiques et ont indiqué certaines solutions afin d'améliorer la qualité de ces caractéristiques. Toutefois, l'analyse des caractéristiques autres que démographiques ne semblait pas suffisamment exhaustive et les participants ont préconisé une évaluation, des analyses et une utilisation plus poussées.

365. Les participants ont loué les organismes de collecte de données de la région pour le sérieux qu'il mettaient dans l'évaluation de la qualité de leurs données et la présentation des rapports, et, comme l'a suggéré un représentant de l'Institut international de statistique (IIS), ils ont approuvé la publication des rapports sur les problèmes et les difficultés rencontrés sur le terrain ainsi que les solutions préconisées pour les résoudre comme cela s'était fait dans le cas des rapports sur les questions administratives et de méthodologie. Cela serait non seulement utile pour les pays en ce qui concerne leurs efforts futurs de collecte de données, mais cela aiderait également les autres pays africains à planifier leurs activités de collecte de données.

366. Au cours du débat qui a suivi, on a fait observer que le document sur l'examen des activités aurait dû présenter en détail les méthodes adoptées et les problèmes rencontrés au cours des diverses phases des recensements de la population, des enquêtes démographiques et des systèmes de l'enregistrement des données d'état civil. Les participants ont souligné que ces méthodes et problèmes seraient examinés dans le document sur les méthodes et problèmes de la série de recensements de la population africaine de 1980 dont serait saisie la quatrième session de la Conférence commune. Les techniques et pratiques de dénombrement de groupes spécifiques de la population seraient également abordées dans ce document.

367. Les participants ont par ailleurs contesté le bien-fondé de la déclaration contenue dans le document de base selon laquelle le recensement de l'Ouganda "ne pouvait être réalisé avec succès". En réponse à cette objection, on a souligné qu'un recensement ne pouvait être considéré comme effectué que lorsque toutes les phases du programme de recensement (le traitement et la diffusion des résultats) avaient été réalisées avec succès.

368. Les participants ont posé des questions sur les problèmes liés aux concepts, définitions et classifications à savoir, les décès survenant aux cours des 12 derniers mois précédant le recensement, l'âge et la situation matrimoniale. Ils ont souligné les inconvénients de la question relative au lieu de naissance lorsque l'on utilise une définition de fait pour certaines localités urbaines où il existe de nombreux services sanitaires. En ce qui concerne les mariages, les participants ont demandé que davantage d'informations y relatives soient fournies.

369. En réponse à l'observation faite par un participant selon laquelle le document sur l'évaluation des données était plutôt descriptif qu'analytique, on a mentionné que le but était de mettre en relief l'aspect qualitatif des données démographiques et connexes dans la région. Une évaluation et une analyse poussées des données avaient été entreprises à la CEA et avaient été signalées. Elles constituaient les documents de base utilisées pour l'élaboration du document en question.

370. Le représentant de l'IIS a fait profiter le Comité de l'expérience acquise dans le cadre de l'enquête mondiale sur la fécondité en matière de traduction des questionnaires dans les diverses langues ethniques, et a recommandé l'utilisation de cette pratique pour toute étude approfondie. Il a également estimé qu'il était possible d'améliorer les déclarations portant sur l'âge si les questions relatives à la date de naissance et à l'âge en années révolues figuraient dans les questionnaires.

371. Certains délégués ont souligné la nécessité d'examiner les facteurs culturels et psychologiques qui entraînaient des erreurs de déclarations concernant certains événements démographiques (l'âge, les enfants nés vivants, le mariage, etc.) devant être envisagés dans toute élaboration des techniques de collecte des données. Dans sa réponse, le représentant du secrétariat a souligné la nécessité de poursuivre les expérimentations en la matière de façon à ce qu'à long terme de meilleures données soient rassemblées.

372. Certains participants ont mentionné l'absence de documents sur les méthodes et les données d'expérience en matière de collecte de données. En outre, le représentant du Nigéria a souligné la nécessité de mettre au point d'autres méthodes de collecte de données démographiques (cartes d'identité nationales, état civil).

PLANIFICATION ET DEMOGRAPHIE (réunion commune de ces deux comités)

L'évolution des théories et des politiques relatives à la population dans la planification du développement (point 34)

373. Un représentant du secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour et indiqué que le débat sur les conséquences économiques d'une croissance démographique rapide était axé sur deux grandes théories : l'une se fondait sur celle de Malthus qui soutenait qu'une croissance démographique continue déboucherait inévitablement sur une catastrophe et l'autre se fondait sur les positions marxistes qui attribuaient les problèmes démographiques actuels à une distribution inégale des revenus et des ressources. Il a ajouté que ces deux positions avaient, au fil des ans, subi l'influence des croyances religieuses, politiques et culturelles dont on pouvait mesurer l'importance relative dans les politiques démographiques et stratégies économiques adoptées par les différents pays. Il a déploré le fait que l'accent mis sur les corrélations entre le développement économique et la croissance démographique ait entraîné la formulation de théories analytiques qui avaient tendance à trop porter sur les facteurs de fécondité et de mortalité au détriment des autres facteurs démographiques.

374. Il a ensuite mis l'accent sur les orientations des théoriciens de la transition démographique qui, au premier stade de leur analyse, avaient considéré la fécondité comme une variable qui dépendait d'un autre facteur et qui évoluait au gré de changements structurels appelés "processus de modernisation". Il a expliqué comment certains théoriciens avaient, dans leur analyse de la dynamique de la population dans les pays non industrialisés, inversé la théorie et fait de la fécondité une variable indépendante qu'ils considéraient comme un obstacle au développement économique et une cause de sous-développement continu. Il a indiqué qu'à la suite de cette évolution deux

politiques avaient été préconisées pour les pays africains lorsqu'ils avaient entamé leur processus de planification du développement au cours des années 60. La première préconisait une croissance économique rapide qui susciterait le désir d'avoir moins d'enfants. La seconde préconisait l'élaboration de programmes de planification de la famille dont l'absence était considérée comme l'une des principales causes du niveau élevé de la fécondité. Cette dernière approche avait été rejetée par la plupart des pays africains.

375. En raison de ces positions divergentes, on en était arrivé à considérer la politique démographique comme synonyme de régulation des naissances; alors que les pays africains identifiaient la morbidité et la mortalité élevées ainsi que la répartition inégale de la population comme étant des domaines prioritaires, les pays donateurs accordaient leur aide principalement pour la mise en oeuvre de stratégies de régulation des naissances. Néanmoins, dans certains pays africains ayant adopté des programmes de planification de la famille pour réduire la fécondité, l'absence de changements structurels en matière de développement socio-économique et culturel avait maintenu la fécondité à un niveau élevé.

376. Le représentant du secrétariat a fait remarquer qu'une meilleure connaissance de la situation démographique dans les pays africains avait entraîné des changements considérables dans la perception qu'avaient les pays de leurs problèmes démographiques et avait entraîné également des changements en ce qui concerne les politiques nationales et les opinions sur le rôle de la planification de la famille en tant qu'instrument de politique dans les domaines de la fécondité, de la mortalité, de la production et du progrès culturel. Il a toutefois identifié plusieurs déclarations de politique générale dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de la protection de la famille et de la mortalité qui n'étaient pas soutenues par des programmes appropriés visant à permettre aux pays d'atteindre leurs objectifs.

377. Le représentant du secrétariat a attribué cette situation à un mauvais usage des données démographiques disponibles pour transformer les politiques de développement en un schéma cohérent d'instruments et d'objectifs quantifiables. Il a préconisé l'utilisation de modèles mentaux et mathématiques pour évaluer les coûts et avantages des programmes démographiques, l'incidence des politiques de développement sur la population et les conséquences socio-économiques des décisions stratégiques en matière de politiques démographiques. Il a, pour terminer, préconisé l'instauration d'un dialogue plus poussé entre les planificateurs, statisticiens et démographes au niveau national et les a invité à discuter de la question de savoir dans quelle mesure l'absence d'un cadre théorique précis d'intégration des variables démographiques et des variables de développement entravait les efforts globaux de développement des pays africains.

378. Au cours des débats qui ont suivi, un certain nombre de participants ont souligné la nécessité d'accorder une plus grande attention, dans le contexte africain, à la population rurale, à l'alimentation et aux problèmes agricoles ainsi qu'aux facteurs religieux et culturels ayant une influence tant sur la perception des problèmes que sur l'orientation de la politique démographique.

379. Plusieurs délégués ont demandé que l'analyse porte essentiellement à la fois sur l'incidence de la population sur le développement et vice-versa. Certains délégués ont estimé que les efforts déployés par les pays pour intégrer la population à la planification du développement étaient plus importants que ne l'indiquait le document. D'autres ont pensé qu'on aurait dû mentionner le Plan d'action de Lagos dans le document présenté par le secrétariat au titre de ce point de l'ordre du jour puisque le Plan indiquait les principes directeurs pour la planification dans le domaine de la population dans la région.

380. Le représentant du Cameroun a souligné que son pays préconisait la procréation responsable et n'avait exprimé aucune préoccupation quant à son taux de croissance démographique contrairement à ce qui était indiqué dans le document.

381. Plusieurs délégués ont souligné la nécessité, pour les gouvernements, de manifester leur volonté politique d'élaborer des politiques démographiques endogènes et d'aborder clairement les questions démographiques. Ils ont également souligné qu'à moins que les planificateurs ne prennent au sérieux les questions démographiques, l'essentiel des efforts déployés pour améliorer la connaissance démographique de la région ne contribuerait pas à l'amélioration de la planification du développement national. Etant donné que les différentes stratégies dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'enseignement et de l'emploi entraîneraient des niveaux différents de fécondité dans des situations différentes, il était nécessaire de formuler une sorte de modèle qui définirait les relations fondamentales entre les moyens et les objectifs dans chacun de ces domaines.

382. Certains participants ont estimé qu'il ne fallait pas confondre la planification de la famille qui était reconnue par les pays de la région comme un droit fondamental avec les politiques de régulation des naissances. Les pays reconnaissaient de plus en plus l'importance de la planification de la famille dans des domaines tels que la santé maternelle et infantile, la mortalité, et l'amélioration de la condition de la femme. Ils étaient priés instamment de faire prendre conscience à leurs populations, des problèmes et politiques démographiques actuels et d'adopter la législation sociale appropriée pour appuyer leurs politiques nationales.

383. Le secrétariat a pris acte des problèmes posés et a souligné qu'il était de plus en plus urgent pour les pays d'adopter une méthode empirique pour identifier les problèmes, formuler les politiques, suivre et évaluer les programmes. A cet égard, quelles que soient les politiques élaborées par les gouvernements en matière de population/développement, celles-ci devaient s'appuyer sur une analyse judicieuse des réalités actuelles et sur un examen critique des moyens disponibles pour atteindre les objectifs.

PLANIFICATION, INFORMATIQUE ET DOCUMENTATION (réunion commune de ces deux comités)Priorité dans le développement des systèmes d'information en Afrique (Point 35)

384. Un fonctionnaire du secrétariat de la CEA a présenté le document intitulé "La mise en place de systèmes d'information en Afrique: priorités" E/ECA/PSD.3/39.

385. Il a été proposé que les planificateurs présentent aux spécialistes du traitement des données des objectifs bien précis, des informations concernant leurs besoins et leurs priorités pour permettre d'élaborer leur plan opérationnel, le plan d'action pourraient ainsi être soumis au PADIS pour être exécuté.

386. Certains participants ont voulu savoir le type d'assistance que la CEA pouvait apporter à la création des centres nationaux d'information et de documentation, et ont manifesté un intérêt particulier pour les services de formation. Certains représentants ont également demandé que l'on fasse un inventaire détaillé du matériel coûteux qui pourrait être utilisé en commun comme il avait été indiqué dans le document.

387. Il a été fait remarquer qu'un centre de documentation fonctionnait au Maroc depuis 14 ans. Plus de 200 000 documents étaient stockés. Toutefois, les planificateurs étaient souvent peu disposés à consulter les données disponibles. On a fait observer qu'il n'était pas facile de former des spécialistes de l'information au stade actuel de développement du continent, et qu'il était plutôt prématuré de créer des centres sous-régionaux. On a laissé entendre qu'il faudrait avant tout aider à créer des centres nationaux dans les pays qui n'en avaient pas et à renforcer les centres qui en avaient besoin.

388. On a souligné l'importance des systèmes d'information; mais il a été déclaré que le document présenté était axé davantage sur les systèmes de documentation que sur les systèmes d'information. Il fallait faire une distinction entre les informations statistiques et les autres types d'information afin d'éviter la confusion et les conflits de compétence.

389. Il a, par ailleurs, suggéré de créer des comités nationaux de coordination qui seraient chargés de coordonner les activités de tous les groupes intéressés. On a également mentionné la nécessité d'affecter des fonds à la formation du personnel d'information et d'avoir accès aux banques de données internationales situées aux Etats-Unis et en Europe. Certains pays africains créaient déjà leurs propres banques de données et il était à espérer qu'on disposerait de plus d'informations sur leurs activités lors de la prochaine conférence. Il a également été souligné la nécessité de disposer de services de publication et d'impression et proposé que l'anglais, le français et l'arabe constituent les langues de diffusion des informations des systèmes de documentation.

390. Il a été fait observé que le PADIS n'avait pas manifesté suffisamment d'intérêt pour la planification des services de bibliothèques et d'information et proposé à cet égard que les efforts déployés par le NATIS, le Maroc et l'Algérie fassent l'objet d'un examen.

391. On a exprimé l'avis que les planificateurs avaient plutôt besoin d'informations statistiques que d'informations bibliographiques qui constituaient l'essentiel des informations fournies par le PADIS et que les informations bibliographiques ne répondaient pas aux besoins des planificateurs. On a également proposé de créer des centres nationaux avant les centres régionaux. Les participants ont estimé que l'élaboration de données devait précéder la gestion de celles-ci.

392. Le fonctionnaire du secrétariat a, en réponse à ces observations décrit les activités du PADIS au cours des trois dernières années. Il a été dit que le PADIS était en mesure d'apporter aux Etats membres une assistance dans les domaines suivants en vue de la mise en place de centres nationaux d'information et de documentation.

1. Services consultatifs d'ordre juridique
2. Services consultatifs dans les domaines législatif et exécutif
3. Fourniture de matériel et de logiciels
4. Assistance dans la création des centres
5. Identification des utilisateurs potentiels
6. Gestion financière

393. En outre le fonctionnaire du secrétariat de la CEA a fait remarquer qu'il revenait aux Etats membres de choisir les types de données qui les intéressaient - données statistiques ou données bibliographiques - bien que le PADIS s'intéresse davantage aux données bibliographiques non classiques, qu'aux données statistiques technologiques et scientifiques numériques. Quant aux documentalistes employés par le PADIS, ils recevaient une formation multidisciplinaire.

394. La gestion des informations bibliographiques et numériques constituait le principal objectif de PADIS qui avait adopté toutes les langues officielles de la CEA. DEVINDEX était publié en anglais et en français mais l'arabe n'était pas encore adopté en raison des difficultés déjà expliquées. On a expliqué comment le système PADIS était compatible avec le système NATIS et d'autres systèmes et que tous les documents intéressant les activités du PADIS avaient été distribués aux Etats membres. Il était certainement possible et pratique de prendre des dispositions pour assurer la télétransmission de données entre l'Afrique et les autres régions du monde.

395. On a soulevé la question de savoir si l'OUA avait approuvé la création du PADIS. En réponse, on a mis l'accent sur l'importance de l'information pour le développement de l'économie, de l'éducation et de l'agriculture qui était un document conjoint de la CEA et de l'OUA. Par ailleurs, il s'était instauré une coopération entre les deux organisations en matière de collecte et de traitement de données, comme en témoignaient le terminal et l'imprimante par ligne reliant l'OUA à PADIS par modem.

396. Quant à l'insuffisance des services d'impression du PADIS, il a été expliqué que DEVINDEX et le répertoire des experts africains étaient produits à l'étranger en raison de l'absence de matériel de photocomposition. Il n'y avait pas en Ethiopie de services d'entretien pour ce matériel.

397. Nonobstant toutes les explications données par le secrétariat, certains représentants ont estimé qu'il serait souhaitable d'adopter une résolution dans laquelle on demanderait l'évaluation des activités du PADIS.

STATISTIQUES, INFORMATIQUE ET DOCUMENTATION
(réunion commune de ces deux comités)

Examen des dispositifs nationaux de traitement électronique des données
(point 36 de l'ordre du jour)

398. En présentant les documents intitulés : Examen des dispositifs nationaux de traitement électronique des données, E/ECA/PSD.3/40, Répertoire des spécialistes de l'informatique en Afrique, E/ECA/PSD.3/41 et Répertoire provisoire des centres africains du traitement de l'information, E/ECA/PSD.3/42, un fonctionnaire du secrétariat a fait savoir que les résultats obtenus lors de la sixième enquête régionale biennale sur les dispositifs de traitement électronique des données confirmaient ceux des précédentes enquêtes, notamment en ce qui concerne la tendance à acquérir de l'équipement de traitement électronique de l'information (TEI) plus puissants, les besoins énormes en personnel de système et de programmation, les préoccupations majeures en matière de temps de panne et des services de maintenance pour les équipements. Il a attiré l'attention sur la persistance de la faiblesse des taux de réponse à l'enquête malgré les efforts déployés et les contenus peu satisfaisants des documents tirés de l'enquête. Le secrétariat a invité le Comité à répondre de manière précise aux questions suivantes :

- a) le champ de l'enquête doit-il couvrir tous les centres disposant d'un ordinateur ou être limité aux seuls centres de TEI dont les activités intéressent la Conférence commune ?
- b) quel doit être le contenu du répertoire des spécialistes de TEI ?
quel informaticien doit-on considérer comme expert de TEI ?
- c) comment améliorer le champ de l'enquête et établir un répertoire réaliste d'experts de TEI qui puisse être utile aux pays de la région ?

399. Au cours des discussions, les membres du Comité ont été d'avis que le champ de l'enquête soit restreint aux seuls centres dont les activités intéressaient la Conférence commune, c'est-à-dire les activités qui associaient particulièrement l'informatique aux travaux de planification, de statistique et de démographie pour l'Etat.

400. On a demandé que l'enquête dépasse le cadre du simple inventaire d'équipement et de personnel et qu'elle se focalise sur les problèmes rencontrés dans la région par les planificateurs, les statisticiens et les démographes africains en matière de TEI en tentant d'y apporter des solutions.

401. Un participant a été d'avis que l'enquête sur les dispositifs de traitement électronique de l'information n'avait d'utilité qu'au niveau de chaque pays. Il a en outre estimé que la faiblesse du taux de réponse était le fait du trop grand nombre de détails contenus dans le questionnaire. Pour un autre participant cette faiblesse s'expliquerait par le caractère confidentiel de certaines informations.

402. On a attiré l'attention sur les déboires que les pays rencontraient dans le choix des progiciels en ce qui concerne la performance. On a donc souhaité que le secrétariat inventorie, évalue, classe selon les performances, les progiciels existants qui présentaient un intérêt pour la Conférence commune, et qu'il diffuse

Les résultats des études dans les pays membres. On a, de manière générale, suggéré que le secrétariat fournisse des conseils aux pays membres pour le choix des logiciels et des matériels de TEI.

403. Le problème de communication entre informaticiens et utilisateurs de l'informatique a été mentionné. On a estimé que la question importante était de savoir comment les planificateurs, les statisticiens et les démographes pouvaient utiliser l'informatique pour parvenir à des résultats meilleurs dans leurs travaux. On a suggéré que des réunions périodiques systématiques se tiennent entre planificateurs, statisticiens, démographes et informaticiens dans les pays membres pour discuter des problèmes d'intérêt commun. Un autre participant a estimé que le statisticien devait avoir une connaissance parfaite de l'outil qu'il utilisait pour les traitements des données, et que de plus en plus celui-ci devra être un technicien polyvalent et qu'il ne faudra plus qu'il continue à faire appel systématiquement à l'informaticien pour tout traitement des données. Il a été demandé que l'accent soit mis sur une formation adéquate de l'informatique dans les écoles de statistique.

404. Pour un autre participant, il fallait d'abord s'interroger sur l'existence des données à traiter par l'informatique d'autant plus que les facilités offertes par l'informatique pouvaient conduire à la génération artificielle des données statistiques.

405. On a estimé que PADIS aurait dû au préalable réunir les informaticiens africains avant qu'ils ne fussent invités à participer à la Conférence.

406. En ce qui concerne les logiciels, le fonctionnaire du secrétariat a indiqué qu'un séminaire de formation à l'utilisation de logiciels statistiques avait été programmé mais qu'il n'a pu malheureusement se dérouler faute de fonds. Ce séminaire est réinscrit au programme et le secrétariat est en train de prospecter des sources de financement. Il a indiqué cependant qu'un atelier de formation à l'utilisation du logiciel d'apurement de données COBOL - CONCOR financé par l'USAID, a été organisé à l'intention de pays africains anglophones en janvier 1982 à la CEA par une agence contractante (NTS Research corporation) avec la collaboration de PADIS et de la Division de la statistique. Un atelier similaire également financé par l'USAID a été organisé pour des représentants de pays africains francophones en juillet 1983, à Yaoundé (République du Cameroun), à la demande de la CEA.

407. Un autre atelier consacré à la formation du logiciel COXTALLY mis au point dans le cadre d'un projet des Nations Unies de développement de logiciels s'est déroulé à Tunis (Tunisie) en décembre 1983. Des représentants de six pays africains francophones ont participé à cet atelier organisé avec la participation du Centre national d'informatique de Tunisie et financé par le projet (INT/80/P04).

408. Le directeur de PADIS a répondu qu'à l'avenir, une réunion d'informaticiens aura lieu avant la Conférence commune si ceux-ci la demandent. Il a ensuite fait remarquer que la couverture initiale de l'enquête sur les dispositifs de traitement

électronique des données n'intéressaient que les statisticiens mais qu'il fallait maintenant élargir cette couverture pour tenir compte de la situation qui a évolué en matière d'informatique. S'agissant de l'inventaire de l'évaluation des progiciels existants, de la diffusion des résultats des études sur ces progiciels dans les pays membres ainsi que de l'organisation de séminaires de formation à l'utilisation des progiciels, le Directeur de PADIS a informé le Comité que le financement était du ressort de PADIS qui était prêt à fournir les fonds nécessaires.

409. Un représentant du Bureau intergouvernemental pour l'informatique (IBI) a convenu qu'il était nécessaire pour l'utilisateur de l'informatique de bien connaître l'outil informatique dont il se servait pour le traitement des données. Il a estimé légitime que le secrétariat de la CEA entreprenne l'évaluation des dispositifs de traitement électronique des données et qu'il communique les résultats aux pays membres afin de leur permettre de se situer par rapport aux tendances observées en matière de dispositifs de TEI dans la région et donc de pouvoir obtenir de leurs gouvernements les réajustements nécessaires. Le représentant de l'IBI a toutefois trouvé que les résultats de l'enquête étaient fragmentaires car l'informatique était un phénomène économique important qu'on qualifiait déjà de secteur "quaternaire". Des études avaient montré que le pourcentage de la population active dans le secteur de l'information croissait avec le produit national brut per capita. Ce secteur mérite donc d'être observé par la statistique afin d'être incorporé aux plans de développement économique et social de la région. L'IBI a en chantier l'élaboration d'une nomenclature à cet effet, et souhaite la collaboration du secrétariat de la CEA afin d'arriver à une nomenclature utile pour les pays africains. Afin d'optimiser l'utilisation des ressources qui sont rares dans la région, l'IBI a souhaité aussi que le secrétariat de la CEA collabore avec son département technologique dans le domaine d'évaluation des progiciels.

410. Le fonctionnaire du secrétariat a fait le point des débats en rappelant notamment les services d'assistance technique qu'il fournissait déjà aux pays en matière de TEI, bien qu'il ne dispose à la Division de la statistique que d'un seul conseiller régional en la matière dont les activités sont limitées aux projets ayant une composante population (recensement et enquêtes démographiques). Il a rappelé qu'un autre conseiller régional en informatique était en voie de recrutement dans le cadre du Programme africain de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages PADEM avec le concours du gouvernement de la RFA. Il a rappelé toutefois la possibilité d'obtenir sur demande des services d'assistance de conseillers techniques inter-régionaux en matière de TEI du Siège des Nations Unies. Il a informé le Comité de l'existence de documents d'inventaire et d'évaluation de progiciels mis au point par l'Association internationale de statistique. Il a pris bonne note de l'offre de PADIS concernant le financement du séminaire de formation à l'utilisation de progiciels que doit mettre en oeuvre la Division de la statistique. Il a regretté que le Comité n'ait pas abordé dans la discussion la question de la définition d'experts en informatique à inclure dans un répertoire pouvant être utile aux pays de la région. Il a estimé qu'il convenait d'être prudent en matière de conseil aux pays membres dans le choix de leur équipement de TEI à cause des implications que cela pourrait comporter.

Le rôle des micro-ordinateurs en Afrique (point 37 de l'ordre du jour)

411. Plutôt que de présenter une étude à ce sujet, le secrétariat a préféré lancer une discussion d'ordre général afin que les participants puissent échanger des données d'expérience eu égard à l'évolution rapide de la technologie des micro-ordinateurs.
412. Au cours des discussions, il a été fait remarquer que les centres de recherche régionaux relevant du ministère de l'agriculture et de la mise en valeur des ressources en eau d'un pays prévoient de les utiliser pour le traitement primaire des données.
413. Dans un autre pays, le traitement des données était, dominé par une seule société d'informatique et les participants souhaitaient savoir quel genre d'assistance la CEA pourrait prêter en matière d'acquisition de micro-ordinateurs.
414. Pour le représentant de l'OMS, la discussion devrait permettre aux statisticiens, planificateurs et démographes de tirer le meilleur parti possible des micro-ordinateurs. Il a souligné l'insuffisance des infrastructures de télécommunications en Afrique et a fait observer qu'il ne serait pas réaliste d'espérer pouvoir étudier tous les aspects de cette question lors de la réunion en cours.
415. L'observateur du Royaume-Uni a appelé l'attention des participants sur un progiciel dénommé UKSP, mis au point par l'université de Kent, et particulièrement utile pour le traitement des données statistiques sur micro-ordinateur.
416. L'observateur du Bureau intergouvernemental pour l'informatique (BII) a décrit les activités de cette organisation en matière de micro-ordinateurs et a évoqué la coopération avec Madagascar dans le cadre des programmes de conseil et d'assistance du Bureau en faveur des pays africains. Des projets analogues étaient en cours d'exécution au Congo, au Bénin et au Sénégal. Le transfert de savoir-faire pourrait, selon les pays, se faire en une période allant de deux à cinq ans.
417. Un fonctionnaire du secrétariat a appelé l'attention des participants sur une étude récente du Bureau of Census des Etats-Unis d'Amérique sur l'utilisation des micro-ordinateurs en statistique. Les micro-ordinateurs pouvaient fort bien remplacer des systèmes d'informatique de plus grande capacité à condition que l'on puisse disposer de logiciels adéquats. Il a informé les participants qu'une étude sur les micro-méga ordinateurs était en cours de réalisation.
418. Il a ajouté que la nouvelle génération de micro-méga ordinateurs était d'ailleurs parfaitement compatible (en matériel et logiciel) avec ce qui existait déjà.
419. L'observatrice du Bureau of Census des Etats-Unis d'Amérique s'est déclarée prête à faire parvenir des exemplaires de l'étude mentionnée à tous ceux qui en feraient la demande. Elle a recommandé l'usage d'un micro-ordinateur supplémentaire

pouvant être utilisé en cas d'urgence. Elle a annoncé la tenue prochaine à Washington, États-Unis d'Amérique) d'un séminaire sur les micro-ordinateurs auquel elle a invité les représentants. Pour ce qui est de la possibilité de financer la participation des représentants à ce séminaire par l'intermédiaire du PADIS, le secrétariat s'efforcera de trouver des sources de financement aux États-Unis d'Amérique.

420. Le secrétariat a recommandé que le PADIS, et d'une manière générale, la CEA, prêtent une assistance aux États africains pour l'élaboration de politiques en vue de la coordination des activités à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale dans le domaine de l'utilisation des nouveaux systèmes d'information en Afrique.

421. En conclusion, le fonctionnaire du secrétariat a dit qu'il était impossible d'élaborer une brochure d'information à ce sujet étant donné la nature du problème. Cependant, il était possible de fournir des services consultatifs sur des questions précises.

422. Il a été proposé que l'on établisse un rapport sur les dernières trouvailles dans le domaine des micro-ordinateurs à l'intention des pays membres.

DEMOGRAPHIE, INFORMATIQUE ET DOCUMENTATION (réunion commune de ces deux comités)

Le système d'information en matière de population pour l'Afrique (POPIN-AFRIQUE) rapport d'activités et orientations futures (point 38 de l'ordre du jour)

423. Un fonctionnaire de la CEA a présenté le document E/ECA/PSD.3/45 intitulé "Le système d'information en matière de population pour l'Afrique (POPIN-AFRIQUE) rapport d'activités et orientations futures" et le document E/ECA/PSD.3/Add.1 sur le système d'information en matière de population pour l'Afrique (POPIN-AFRIQUE) en rappelant les conditions de démarrage de ce projet. L'idée de POPIN-AFRIQUE est née à la suite de la Conférence mondiale du Bucarest, de 1974 et de la 5ème Conférence des Ministres de la CEA tenue à Rabat en 1979. Cette dernière avait dans sa résolution 366(XIV) demandé au Secrétaire exécutif de la CEA d'étendre et d'améliorer les activités de la CEA en matière d'information et de documentation sur la population.

424. La 2ème Conférence africaine sur la population, tenue à Arusha en janvier 1984 avait également fait des recommandations aux États membres sur cette question.

425. La CEA avait organisé avec le concours du Fond des Nations Unies pour les activités en matière de population et du Centre de recherche pour le développement international, deux réunions consultatives, la première à Addis Ababa en juin 1982, la seconde à New York en novembre 1983, en vue d'étudier les modalités de démarrage du projet POPIN-AFRIQUE, y compris les orientations générales, les objectifs, le rôle et la participation des autres centres, les besoins des utilisateurs et les services qui leur sont nécessaires, ainsi que les types d'information à collecter, à traiter et à diffuser.

426. Il a été décidé de créer un groupe qui serait chargé de "coopération de POPIN-AFRIQUE à la Division de la population de la CEA. Ce groupe est chargé de la mise en route et du suivi du projet, qui a officiellement débuté le 1er janvier 1984.

427. Il est prévu de mettre à la disposition des Etats membres des services d'assistance et de formation pour leur permettre de participer au fur et à mesure de l'évolution du projet POPIN-AFRIQUE. Il est prévu également un programme de publication et de diffusion d'information tels que des Nouvelles Brèves sur le projet POPIN Afrique une lettre d'information, un bulletin et un index. Le secrétariat rassemble et met en forme actuellement l'ensemble de ces informations.

428. Dans les discussions qui ont suivi, les représentants ont posé des questions sur les relations entre d'une part les projets POPIN et POPIN Afrique et entre le PADIS et le projet POPIN-Afrique, d'autre part sur les objectifs et le déroulement du projet POPIN-Afrique, aussi que la coopération entre les centres sous-régionaux et nationaux. Les représentants du CDC, du RIPS et de l'Institut du Sahel ont informé les participants sur les activités de leurs institutions en matière de population et sur les relations de ces dernières avec le projet POPIN-Afrique.

429. Le projet POPIN avait été lancé en 1981 et constituait un système décentralisé de centres d'information qui devait harmoniser leurs activités en vue d'assurer un meilleur échange entre eux et en vue de partager leurs expériences réciproques. Ainsi, l'Asie et l'Amérique latine disposent déjà de réseaux d'information informatisés et publient des index. La CEA participe au Comité consultatif du projet POPIN, dont le Siège de l'ONU assure la coordination. Ce dernier a déjà fourni une assistance à la CEA pour lui permettre de démarrer le projet POPIN-Afrique.

430. Au sujet des relations entre le projet POPIN-Afrique et le PADIS, le secrétariat a attiré l'attention des membres du Comité sur l'importance d'un système d'information intégré qui inclue tous les aspects des activités économiques et sociales, y compris les questions de population. A cet égard, POPIN-Afrique a bénéficié de l'appui du PADIS.

431. Le secrétariat a rappelé les objectifs du projet POPIN-Afrique et a souligné qu'il constituait un instrument à la disposition des Etats membres. Il a indiqué que le but était de mettre à la disposition des Etats des informations fiables et utiles devant être diffusées, en temps opportun, à l'intention des principaux utilisateurs grâce aux supports les plus appropriés.

432. Le secrétariat a indiqué qu'il recevait une assistance internationale du FNUAP, pour la mise en oeuvre du projet POPIN-AFRIQUE, y compris de certaines universités américaines et d'autres donateurs.

433. Les participants ont étudié la question de la participation des centres nationaux. Etant donnée la diversité des situations, les centres doivent être assistés, soit en vue de produire des informations grâce à des précédés manuels, qui seraient informatisées ultérieurement, soit des informations prêtes à être informatisées. On a souligné la nécessité de la formation et de l'assistance extérieure dans certains cas.

REPRISE DES SEANCES PLENIERES

Questions diverses (point 39 de l'ordre du jour)

434. La Conférence commune a pris note du départ prochain à la retraite de M. W.L. Booker, Chef de la Division de la statistique de la CEA et elle a remercié celui-ci pour ses efforts au service du développement statistique en Afrique.
435. En examinant les dispositions relatives à ses sessions futures, la Conférence a d'abord examiné le calendrier de ses réunions, eu égard notamment au volume de travail qu'entraîne pour les pays la préparation des budgets annuels. Cependant, les exercices financiers des divers pays ne coïncidant pas, il n'était pas possible d'établir un calendrier qui, en général, convienne mieux aux participants. Il a été décidé de maintenir les dispositions existantes qui prévoient la tenue d'une session tous les deux ans peu de temps avant la Conférence des ministres de la CEA à laquelle la Conférence commune fait rapport.
436. Il y a également eu un échange de vues sur la possibilité de réduire la durée des sessions qui était actuellement de 10 jours. En ne perdant pas de vue qu'une telle modification entraînerait soit un ordre du jour moins chargé et donc incomplet, soit des débats bâclés et superficiels, il a été décidé de maintenir la durée actuelle.
437. Le retard constaté dans l'acheminement des documents pour la Conférence ou leur absence a été déploré. Malgré les efforts déployés par le secrétariat pour établir assez tôt l'ensemble des documents, des lacunes dans les documents et apparemment des retards dans les délais d'acheminement avaient été constatés.
438. Des questions ont été posées sur la sélection des participants aux stages spécialisés, à propos notamment de la dernière réunion sur les fuites de devises. Il a été expliqué que la participation avait dû, pour des raisons financières, être limitée à dix pays; il a été néanmoins noté que la participation des banques centrales aurait permis d'avoir des débats plus fructueux.
439. En réponse à une question sur les langues de travail utilisées à la Conférence commune, il a été indiqué que l'interprétation en langue arabe était assurée pour la Conférence des ministres de la CEA et les réunions communes mais que, faute de ressources, cela n'était pas encore possible pour les autres réunions. L'introduction de l'arabe en tant que langue de travail devait se faire graduellement.
440. Le rôle des membres du bureau de la Conférence commune entre les sessions a été brièvement examiné. Il a été noté que ceux-ci restaient en fonction jusqu'aux élections suivantes et qu'ils devraient participer au suivi de l'application des décisions et recommandations de la Conférence. Le secrétariat a décidé d'envisager la possibilité de prendre des dispositions similaires à celles adoptées par l'ancienne Conférence des statisticiens africains en précisant que les fonctionnaires nationaux élus membres du bureau de la Conférence étaient souvent affectés dans d'autres services. En outre, il était difficile d'obtenir des fonds nécessaires à l'organisation de réunions spéciales.

Examen du projet d'ordre du jour provisoire pour la quatrième session de la Conférence commune (point 40 de l'ordre du jour)

44]. En présentant ce point de l'ordre du jour, un fonctionnaire du Secrétariat a rappelé aux participants la proposition faite par le Secrétaire exécutif dans son allocution d'ouverture à savoir que s'ils souhaitaient formuler des propositions tendant à améliorer le déroulement des travaux de la Conférence, ils devaient le faire lors de l'examen du projet d'ordre du jour. Il a ensuite soulevé les questions relatives à l'approbation de la Conférence, à la subdivision du Comité de l'informatique et de la documentation en deux groupes et à la longueur de l'ordre du jour. Les participants ont décidé de conserver l'appellation actuelle de la Conférence et de ne pas scinder le Comité de l'informatique et de la documentation. La Conférence commune a ensuite adopté l'ordre du jour ci-après pour sa quatrième session.

Séance plénières

1. Allocution d'ouverture
2. Election du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Questions découlant des réunions antérieures de l'Organisation des Nations Unies et de la CEA
5. Assistance technique et financière dans les domaines de la planification, de la statistique, de la démographie, de l'informatique et de la documentation
6. Quelques questions relatives au développement de l'Afrique
 - a) Etude des plans nationaux de développement eu égard aux objectifs et à la conception générale du Plan d'action de Lagos,
 - b) Crédit agricole et mobilisation de ressources en milieu rural,
 - c) Les tendances et politiques démographiques et la planification du développement dans les Etats membres de la CEA,
 - d) Analyse et applications des données issues des enquêtes sur les ménages
 - e) Etude comparée des tendances de la croissance et de l'importance du secteur public,
 - f) PADIS : quelques questions et programme futur
 - g) Etude appliquée de l'organisation de la planification dans les pays africains
 - h) Contribution du programme de l'Enquête mondiale sur la fécondité aux connaissances sur la dynamique de la population dans les Etats membres de la CEA,
 - i) Questions relatives à la diffusion de l'information aux fins du développement.

Comité de la planification

7. Election du bureau
8. Prévisions et perspectives à court terme
9. Rapport du séminaire sur les modèles de planification multi-sectorielle
10. La planification sectorielle au sein des mécanismes de coopération sous-régionale
11. Etude sur la coordination des activités du secteur public et des entreprises nationales du secteur privé dans l'économie des pays africains
12. Etude relative à l'utilisation des indicateurs socio-économiques dans la planification
13. L'Institut de développement économique et de planification
14. Rapport sur la création de l'Association des planificateurs africains
15. Rapport sur les activités de la CEA dans le domaine de la planification (1984-1985) et examen du Programme de travail pour la période 1986-1989 (et projections jusqu'en 1991)
16. Adoption du rapport.

Comité de la statistique

17. Election du bureau
18. Examen de la place accordée aux données statistiques dans les systèmes nationaux d'information et des problèmes d'organisation statistique dans la région conformément aux principes directeurs énoncés dans le Plan d'action de Lagos.
19. Etablissement d'une liste des priorités en matière de statistique en Afrique
20. Rapport sur le Programme de formation statistique en Afrique
21. Examen des activités menées dans le domaine de la statistique économique
22. Rapport sur les activités menées dans le domaine de la statistique (1984-1985) et examen du Programme de travail pour la période 1986-1989 (et projections jusqu'en 1991)
23. Association africaine de statistique
24. Adoption du rapport

Comité de la démographie

25. Election du bureau
26. Instituts régionaux de formation démographique de la CEA

27. Rapport sur les estimations actuelles de la fécondité et de la mortalité dans les Etats membres de la CEA
28. Rapport sur les activités menées dans le domaine de la démographie (1984-1988) et examen du programme de travail pour la période 1986-1989 (et projections jusqu'en 1991)
29. Adoption du rapport

Comité de la documentation et de l'information

30. Election du bureau
31. Propositions tendant à la signature d'une convention africaine sur la transmission et la diffusion des données
32. Formation de documentalistes et d'informaticiens en Afrique
33. Association des documentalistes, informaticiens et bibliothécaires africains
34. Association des spécialistes africains de l'ordinateur
35. Rapport sur les activités du PADIS (1984-1985) et examen du programme de travail pour la période 1986-1989 (avec les projections jusqu'en 1991)
36. Adoption du rapport.

Séance communes des Comités de la planification et de la statistique

37. Quelques études sur :
 - a) L'utilisation de la capacité industrielle dans les pays africains
 - b) Les rapports entre la production et les échanges d'articles manufacturés en Afrique

Séances communes des Comités de la statistique et de la démographie

38. Collecte et analyse de données démographiques
 - a) Evaluation des résultats de la série de recensement de 1980 en Afrique
 - b) Correction des erreurs contenues dans les données sur la répartition par âge et par sexe issues des recensements effectués en Afrique.

Comité mixte de la planification et de la démographie

39. Etablissement de programmes nationaux de régulation des naissances dans les Etats membres de la CEA.

Comité mixte de la planification, de la documentation et de l'informatique

40. Planification du développement de l'information et de l'informatique

Comité mixte de la statistique, de la documentation et de l'informatique

41. Evaluation des compétences nationales en matière de traitement de données statistiques
42. La base de données statistiques de la CEA
43. Formation de spécialistes de l'ordinateur en Afrique.

Comité mixte de la démographie, de la documentation et de l'informatique

44. Rapport d'évaluation sur le réseau d'information démographique pour l'Afrique (POPIN-AFRIQUE)

Reprise des séances plénières

45. Questions diverses
46. Examen du projet d'ordre du jour provisoire pour la cinquième session de la Conférence commune
47. Examen des travaux menés au sein des différents comités et résumé des principales conclusions
48. Présentation du rapport de la Conférence commune à la Conférence des ministres de la CEA).

Examen des débats des comités (point 41 de l'ordre du jour)

442. Les quatre comités ont brièvement exposé aux participants réunis en séance plénière les résultats de leurs travaux. Leurs remarques ne sont pas résumées ici car des informations plus détaillées sont contenues dans les sections du présent rapport consacrées aux travaux de chaque comité. Dans l'ensemble, les participants à la Conférence commune ont estimé que les comités s'étaient proprement et efficacement acquittés de leur tâche.

443. Deux projets de résolution émanant du Comité de la démographie relatifs à l'établissement de postes permanents au secrétariat de la CEA et au soutien à apporter aux institutions démographiques régionales avaient été adoptés. Deux autres projets de résolution avaient été adoptés par le Comité de la planification sur les prévisions à court terme et les études prospectives. Une recommandation sur la création d'un Conseil consultatif technique pour le projet du PADIS avait été renvoyée au Comité de rédaction chargé de la présenter sous forme de résolution. A cet égard, un certain nombre de questions relatives au PADIS appelant des précisions ont fait l'objet d'échange de vues.

D. PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES POUR ADOPTION A LA DIXIEME REUNION
DE LA CONFERENCE DES MINISTRES

Prévisions à court terme en Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant la Stratégie de Monrovia pour la région africaine ainsi que le Plan d'action et l'Acte final de Lagos,

Constatant la nécessité de plus en plus marquée, pour un nombre de plus en plus grand de pays africains, de prendre des mesures d'ajustement à court terme du fait notamment de l'instabilité de la situation économique mondiale, de catastrophes naturelles telles que la sécheresse, les inondations et d'autres facteurs qui perturbent la mise en oeuvre et la gestion des activités de développement et de répartition des revenus,

Consciente des possibilités qu'offrent les systèmes de prévisions à court terme d'aider les pays africains à mettre en place des systèmes d'alerte rapide et à élaborer des politiques d'ajustement et de répartition des revenus propres à pallier les perturbations économiques d'origine interne et externe,

Prenant note des efforts faits par le secrétariat de la CEA pour mettre en place dans les pays africains des systèmes de prévisions à court terme et consciente des difficultés rencontrées par ces pays dans la collecte et le développement des données complètes sur les comptes nationaux,

1. Prie tous les pays africains d'entreprendre, à titre individuel et collectif, des études de prévision à court terme, et de fournir à la CEA les résultats publiés de ces activités de manière à lui permettre d'élaborer des prévisions sous-régionales et régionales, basées sur les approches telles que sur les matrices de comptabilité sociale qui présentent l'avantage de suppléer aux imperfections de la comptabilité nationale et de jeter suffisamment de lumière sur les politiques de répartition;

2. Demande au secrétariat de la CEA :

- a) de continuer à aider les pays africains, sur leur demande, à mettre en place des systèmes de prévisions à court terme basés sur les approches telles que les MACs, et notamment à créer, les moyens d'assurer le suivi des modèles;
- b) de concrétiser les efforts de coopération avec d'autres institutions nationales et panafricaines, en particulier la Banque africaine de développement, l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) et d'autres organisations internationales, efforts qui visent à mobiliser les ressources nécessaires pour aider réellement les pays africains à construire les MACs et à mettre en place des systèmes de prévisions à court terme.

Etudes prospective en Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 470(XVIII) adoptée par la Conférence des ministres de la CEA sur les études prospectives dans les pays africains,

Consciente de la nécessité, pour les pays africains, d'adopter immédiatement des mesures propres à remédier aux faiblesses structurelles en vue de procéder à une véritable transformation de l'économie africaine qui soit conforme au Plan d'action et à l'Acte final de Lagos,

Prenant note avec préoccupation de la détérioration de conditions économiques dans la région africaine aggravées par la persistance des conditions climatiques défavorables, notamment la sécheresse,

Prenant note avec intérêt de l'étude du secrétariat intitulée, la CEA et le développement de l'Afrique, 1983-2008 : Etude prospective préliminaire qui met en relief les différentes perspectives de l'Afrique dans des domaines d'un intérêt crucial,

Consciente de l'utilité des études prospectives aux niveaux national, sous-régional et régional, eu égard en particulier à l'évaluation des mesures à prendre à tous ces niveaux pour assurer la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos,

1. Lance un appel aux Etats membres pour qu'ils entreprennent des études prospectives sur leurs économies respectives;
2. Invite tous les établissements de recherche, organismes de développement et universités à poursuivre en collaboration avec la CEA et l'OUA, l'examen critique des études de manière à stimuler de nouvelles initiatives et mesures en vue de la mise en oeuvre à tous les niveaux du Plan d'action de Lagos;
3. Prie le secrétariat de la CEA de renforcer et de poursuivre en étroite collaboration avec les services nationaux de planification, les études prospectives en tenant compte surtout des éléments de base ci-après :
 - a) la vulnérabilité des pays africains à la situation économique internationale;
 - b) les effets de la sécheresse et de la désertification sur les résultats économiques des pays africains;
 - c) du réalisme et de la faisabilité des objectifs et stratégies;
 - d) de la nécessité de procéder à une nouvelle désagrégation et à un nouvel élargissement de l'étude en vue de couvrir les perspectives de sous-groupes de pays africains;

- e) la réalisation, chaque année, d'analyses et de projections sectorielles, en particulier aux niveaux sous-régional et régional de manière à couvrir les secteurs clés pendant les cinq années qui s'écoulent entre chaque mise à jour;
- f) l'utilité de faire l'analyse de plusieurs scénarios, y compris l'analyse de sensibilité d'éléments tels que la balance des paiements et les difficultés à se procurer des capitaux;
- g) l'importance de l'examen approfondi de variables additionnelles telles que la science et la technologie, et les besoins financiers.

4. Demande au Secrétaire exécutif de la CEA

- a) de fournir aux gouvernements et groupements sous-régionaux africains qui la lui demandent, l'assistance technique dont ils ont besoin pour entreprendre des études prospectives;
- b) d'arrêter un calendrier précis des examens à faire pour mettre à jour ces études et assurer la participation des MULPOC à la surveillance des domaines d'un intérêt vital dans leurs sous-régions respectives.

Instituts de formation démographique

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 367(XIV) adoptée par la Conférence des ministres à sa cinquième réunion et qui priait le Secrétaire exécutif de la CEA d'engager des négociations avec les Gouvernements hôtes en vue de modifier les Statuts régissant le Regional Institute for Population Studies et l'Institut de formation et de recherche démographiques pour les régionaliser et permettre à tous les pays desservis par les Instituts de prendre une part active à leur gestion et de leur donner leur soutien financier,

Rappelant en outre la décision 37/444 adoptée le 21 décembre 1982 par l'Assemblée générale, qui approuvait les Statuts modifiés des deux instituts,

Prenant note de la nécessité déclarée par le Comité des démographes de la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes de créer des installations de formation de cadres moyens,

Consciente de la nécessité continue pour les pays africains de pouvoir compter sur les services de démographes et d'experts en vue d'assurer l'intégration des données démographiques dans les plans de développement,

Prenant note de la situation financière précaire de l'IFORD résultant de la régionalisation, situation due à l'insuffisance et au versement irrégulier des contributions des Etats membres,

Prenant note également des questions soulevées par les missions d'évaluation du FNUAP et des efforts faits pour les résoudre,

Préoccupée par la réduction des fonds accordés par le FNUAP aux instituts de formation ainsi que par les médiocres perspectives de financement de ces instituts,

Consciente du fait de la crise économique d'ampleur sans précédent que traversent les pays africains, des efforts qu'ils déploient pour vaincre cette crise et du besoin pour ces pays d'une aide internationale,

1. Prie instamment les représentants africains qui siègent au Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population d'appeler l'attention dudit Conseil sur la préoccupation des pays africains causée par la réduction des fonds accordés par le FNUAP aux instituts et de lancer un appel au Conseil pour qu'il maintienne le montant de son aide financière aux instituts au moins à son niveau de 1983;

2. Prie aussi instamment les gouvernements africains d'assumer pleinement leur responsabilité à l'égard des instituts en prenant une part active à leur gestion et en versant leurs contributions;

3. Demande au Secrétaire exécutif de la CEA d'établir un système équitable de détermination des contributions des Etats membres au financement des instituts;

4. Demande également au Secrétaire exécutif d'examiner, en collaboration avec les instituts de formation, les moyens d'organiser des cours de formation de cadres moyens à l'intention des Etats membres;

5. Attire l'attention des conseils d'administration et des comités consultatifs des instituts sur le besoin d'harmoniser les programmes de ces instituts;

6. Demande en outre au Secrétaire exécutif d'étudier les possibilités de mobiliser les fonds auprès de donateurs pour financer les projets de recherche scientifique des instituts.

Postes permanents du secrétariat de la CEA dans le domaine de la population

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 2211(XXI) du 17 décembre 1966 dans laquelle l'Assemblée générale invitait l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées à prêter leur concours, lorsqu'il était sollicité, afin de développer et de renforcer davantage les moyens nationaux et régionaux de formation, de recherche, d'information et de consultation dans le domaine démographique,

Rappelant également la résolution 1763(LIV) du 18 mai 1973 dans laquelle le Conseil économique et social exprimait le désir que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, lors de l'élaboration de ses plans et programmes, tienne compte des résolutions adoptées par les commissions économiques régionales traitant des questions de population,

Rappelant en outre les dispositions de la section IV de l'annexe de la résolution 32/197 du 20 décembre 1977 concernant la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies dans laquelle l'Assemblée générale demandait que soit déléguée aux commissions régionales l'autorité nécessaire et que soient prises les dispositions budgétaires et financières appropriées pour leurs activités,

Prenant note du rapport de la deuxième session de la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains, qui, entre autres dispositions, déplorait la réduction de l'assistance fournie par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population à la commission régionale pour la collecte, l'évaluation, l'analyse et la diffusion de données démographiques,

Consciente que les ressources disponibles au titre du budget ordinaire en faveur du programme ordinaire de la CEA en matière de population se sont maintenant considérablement accrues, ce qui a amené le FNUAP à réduire sensiblement sa contribution aux activités techniques de la CEA dans le domaine de la population,

1. Appelle l'attention du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population sur la priorité que les pays africains accordent aux questions de repeuplement, d'urbanisation et de migrations dans leurs programmes généraux en matière de population, et sur l'importance primordiale des variables démographiques dans la planification du développement;

2. Prie instamment le FNUAP de renouveler à compter du 1er janvier 1984, les deux postes P3 et le poste d'agent local, qui avaient été gélés à partir du 31 décembre 1980, pour qu'ils soient utilisés par la CEA dans la mise en oeuvre de son programme de travail en matière d'évaluation et de projections démographiques, de répartition de la population et d'urbanisation, jusqu'à ce que des ressources du budget régulier soient disponibles pour ces activités;

3. Recommande à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social de demander au Conseil d'administration et au Directeur exécutif du FNUAP de renforcer les moyens dont dispose la Commission pour mener à bien son programme en matière de population, en renouvelant les deux postes P3 et le poste d'agent local mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus du dispositif.

Système panafricain de documentation et d'informatique

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 359(XVI) du 27 mars 1979 de la Conférence des ministres de la CEA sur le plan général d'une banque panafricaine de données numériques et non-numériques,

Rappelant la résolution 377(XV) du 12 avril 1980 adoptée par la Conférence des ministres de la CEA sur l'exécution du projet de Système panafricain de documentation et d'informatique,

Rappelant également la résolution 413(XVI) en date du 10 avril 1981 de la Conférence des ministres de la CEA sur le soutien financier au Système panafricain de documentation et d'informatique,

Considérant la situation déplorable de l'infrastructure de documentation, d'information et des bibliothèques en Afrique,

Demande au Secrétaire exécutif de la CEA de prendre les mesures nécessaires pour la création d'un conseil ministériel inter-gouvernemental qui ferait office de conseil d'administration pour le Système panafricain de documentation et d'informatique,

Demande au Secrétaire exécutif de la CEA de prendre également des mesures en vue de la création d'un comité technique comprenant cinq membres élus parmi les experts en documentation, en information et en informatique et provenant de chacune des cinq sous-régions de l'Afrique et pour une période de trois ans,

Demande en outre au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de donner au comité technique le mandat suivant :

- a) conseiller le PADIS sur l'orientation de sa politique;
- b) conseiller le Directeur du PADIS dans l'exécution du programme de travail;
- c) prendre toute autre mesure susceptible de promouvoir l'efficacité et l'utilité du projet;
- d) faire un rapport annuel de ses activités au Comité ministériel inter-gouvernemental;
- e) se réunir aussi souvent que nécessaire mais au moins une fois par an.

PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX STATUTS DU RIPS ET DE L'IFORD

Projet d'amendement à l'article V des Statuts du RIPS et de l'IFORD concernant la présidence d'une réunion du Conseil d'administration en l'absence du Président du Conseil.

L'article V des Statuts du RIPS et de l'IFORD est modifié comme suit :

- a) en insérant le nouveau paragraphe 2 ci-après :
 - "2. Si, pour une raison quelconque, le Président du Conseil d'administration est absent d'une réunion du Conseil, son représentant désigné assume la présidence et, en l'absence d'un tel représentant, les membres du Conseil d'administration mentionnés aux alinéas b) et c) de paragraphe 1 de l'article IV des présents Statuts élisent l'un d'entre eux pour présider la réunion".
- b) En donnant à l'actuel paragraphe 2 le numéro 3.

ATC 101

THE UNITED STATES OF AMERICA

DEPARTMENT OF COMMERCE

BUREAU OF ECONOMIC ANALYSIS

WASHINGTON, D. C.

OFFICE OF THE ASSISTANT SECRETARY FOR ECONOMIC ANALYSIS

WASHINGTON, D. C.

20540

1954

1954

1954

1954

1954